

Parc naturel régional Livradois-Forez

Bilan

2024

Charte 2011 - 2026

Entre Arlanc et Saint-Bonnet-le-Chastel © Joël DAMASE



l'Auvergne, côté soleil levant

Le territoire du Parc



107 000 habitants
169 communes labellisées
et 4 communes associées
321 937 hectares

Puy-de-Dôme

Loire

St-Maurice



Vic-le-Comte

Haute-Loire

■ Communes classées « Parc naturel régional Livradois-Forez »

■ Communes associées

St-Eugénie-de-Villeneuve

AXE 1**Un socle patrimonial
facteur d'appartenance 3****Maintenir la biodiversité
et diversifier les habitats naturels 4**

Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces	4
---	---

Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables	10
---	----

Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne	25
--	----

Construire les paysages de demain 25

Construire une culture paysagère partagée	25
---	----

Faire face au banal et cultiver l'ouverture	26
---	----

**Transmettre et investir les patrimoines
d'hier et aujourd'hui 27**

Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable	27
---	----

AXE 2**Un territoire de ressources
au bénéfice des habitants 29****Préserver la ressource en eau et les milieux
aquatiques par une gestion exemplaire 30**

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau	30
--	----

**Promouvoir et développer une gestion durable
de la forêt 34**

Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables	34
---	----

Rendre l'exploitation forestière plus productive, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux	35
---	----

**Encourager des pratiques agricoles saines
favorables à une gestion durable des ressources 38**

Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables	38
--	----

Développer des filières courtes et mettre en valeur les produits locaux	41
---	----

Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs	42
---	----

**Développer un tourisme durable de nature
et de patrimoines fondé sur des rencontres 43**

Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image « parc naturel »	43
--	----

Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes	45
--	----

Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables	46
--	----

Valoriser les ressources en énergies renouvelables 46

Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables	46
---	----

AXE 3**Des pratiques plus durables
pour une autre vie 49****Impliquer les entreprises dans plus
de performance environnementale et sociale 50**

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables	50
--	----

**Mettre en œuvre un urbanisme frugal
en espace et en énergie 51**

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat	51
--	----

Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement	53
--	----

L'atelier d'urbanisme en Livradois-Forez	55
--	----

**Développer des modes de transport
et de déplacement doux en milieu rural 57**

Favoriser des modes de déplacement alternatifs au « tout voiture individuelle »	57
---	----

**Outiller les collectivités locales
pour qu'elles soient les moteurs du changement 57**

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité	57
--	----

AXE 4**Citoyen d'ici et du monde:
l'Homme au cœur du projet 63****Activer le passage des idées aux actes 64**

Sensibiliser la population en osant l'inattendu	64
---	----

Révision de la Charte - Conseil scientifique	66
--	----

Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable	67
--	----

Impliquer les habitants dans les actions du Parc	68
--	----

Agir pour plus de solidarité 69

Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants	69
---	----

Développer la coopération interrégionale et internationale	71
--	----

S'ouvrir aux autres et au monde par la culture 72

Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux	72
--	----

Politiques territoriales 73

Programme LEADER	74
------------------	----

SCoT Livradois-Forez	74
----------------------	----

Nouvelle stratégie de gestion des sites Natura 2000	76
---	----

Révision de la Charte	77
-----------------------	----

Communication	78
---------------	----

Intercommunalités	81
-------------------	----

Le Syndicat mixte 82

Le Comité syndical	82
--------------------	----

L'équipe technique	83
--------------------	----

Le budget	84
-----------	----

Édito / Inventer, par le collectif

Espaces privilégiés d'expression des différents échelons territoriaux, les Parcs naturels régionaux ont acquis une expertise en matière de concertation, les plaçant comme outils pour réinventer nos pratiques du territoire, en lien étroit avec les élus locaux, les acteurs institutionnels et socio-économiques ou les collectifs de citoyens.

C'est d'ailleurs d'un processus de concertation, engagé au début des années 1980, que sont nés le Parc naturel régional Livradois-Forez et le syndicat mixte du Parc regroupant les différentes collectivités locales concernées. L'objectif de la trentaine d'élus mobilisés : fédérer les énergies à une échelle territoriale pertinente et proposer une stratégie innovante de développement territorial.

Depuis, la construction collective est une priorité, à chaque étape des projets portés ou accompagnés par le syndicat mixte du Parc.

Ces pratiques collaboratives et cet engagement solidaire entre territoires font émerger de nouveaux espaces de coopération, de gestion et de décision partagée, qui portent concrètement leurs fruits :

Dans le cadre de l'étude Hydrologie, milieu, usages et climat (dite HMUC), le syndicat mixte du Parc a organisé une seconde journée de concertation sur la gestion volumétrique collective de l'eau, rassemblant élus et agents des collectivités, représentants des entreprises industrielles, du monde agricole et gestionnaires des milieux aquatiques, naturels et forestiers, pour envisager ensemble les évolutions des usages de l'eau et construire un équilibre dans un contexte de dérèglement climatique et de tension sur la ressource en eau.

Animateur de quinze sites Natura 2000, le syndicat mixte du Parc a accompagné la commune de Saint-Maurice-Es-Allier pour la remise en état de zones pastorales sur les pentes du Puy Saint-Romain. Ce retour du pâturage, propre à améliorer l'état de conservation des pelouses sèches, a été accompli en concertation avec les usagers du site et l'éleveur et répond aux objectifs du Plan pastoral territorial du Livradois-Forez.

Lancé dès 2024 sur les territoires des communes Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, le Pacte Forêt-z est piloté par un consortium composé des 9 structures. Un groupe de concertation territoriale a été créé, comprenant des propriétaires forestiers, des élus, des associations locales (fédérations de chasse, randonneurs...) et des habitants. Recueillir ainsi les besoins de chacun par un processus de dialogue territorial permet l'émergence de principes communs pour la prise en compte des effets du dérèglement climatique sur les forêts et les paysages et

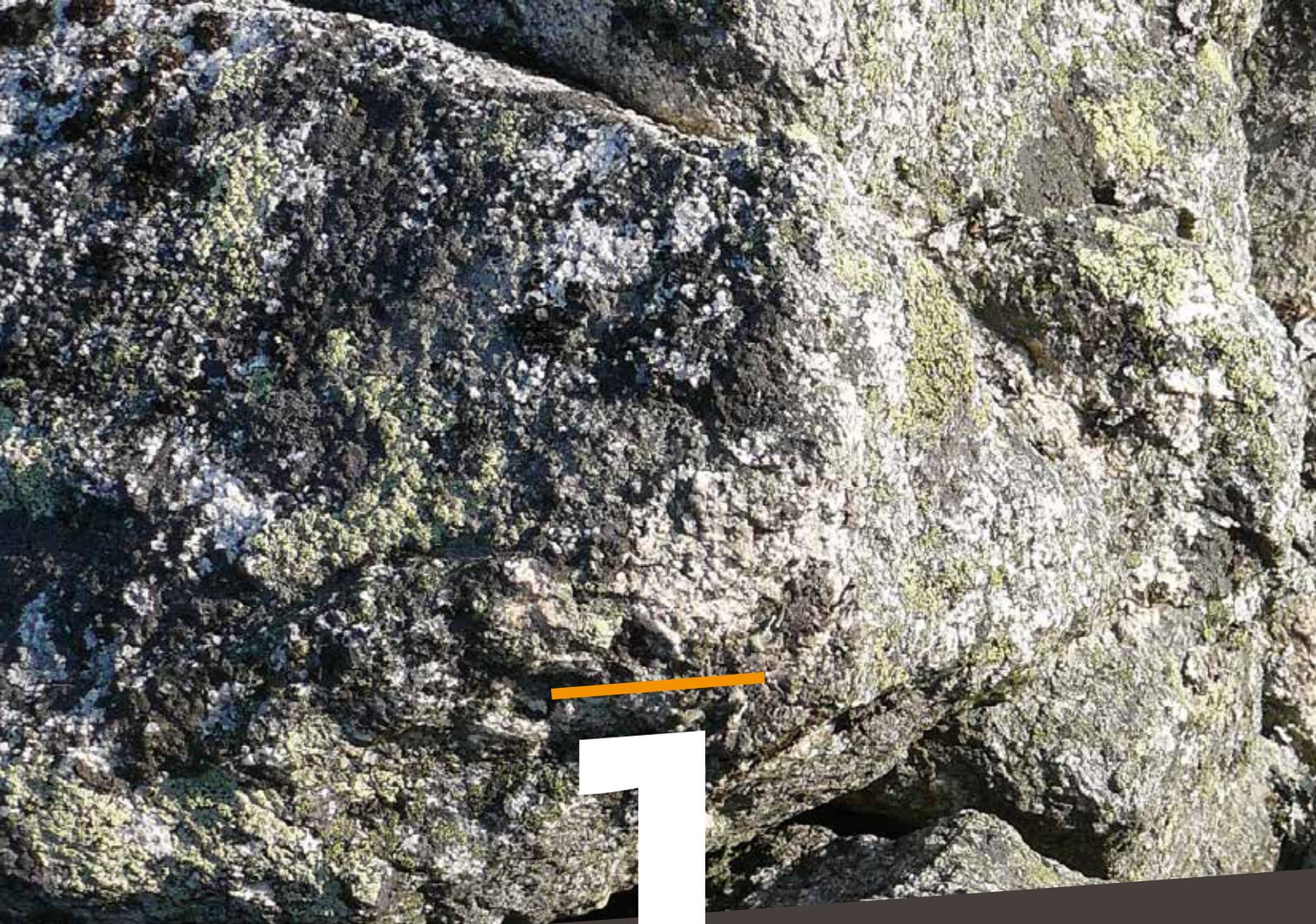
facilite la cohabitation des différents usages en forêt.

Pour imaginer le devenir des grands bâtiments vacants du territoire, un travail participatif de mémoire a été mené par l'association Carton Plein avec le syndicat mixte du Parc. Sur dix lieux identifiés à l'échelle du territoire d'Ambert Livradois Forez, la mémoire des habitants sur ces anciens hôtels, hospices ou centre aérés a été mobilisée. La démarche a donné naissance à une exposition retraçant cette histoire, pensée comme un outil d'urbanisme imaginant la réactivation de ces grands lieux.

Ainsi illustrée, la démarche structurante du Parc naturel régional Livradois-Forez connaît une forte réaffirmation à travers le projet de Charte 2026-2041. Processus issu de la concertation et fondé sur un esprit de solidarité, la procédure d'élaboration de future Charte du Parc est ponctuée par des réunions locales engagées en novembre 2024 et qui perdureront jusqu'au début de l'été 2025. Ces vingt-six dates sont l'occasion de présenter le projet de Charte aux élus communaux, communautaires et départementaux, invités à venir échanger sur son contenu. L'itinéraire stratégique proposé par le projet de Charte ambitionne de faire des transitions un objectif partagé, sur le temps long, instillant la confiance en l'avenir à l'ensemble des acteurs du Livradois-Forez.

En 2024, ce sont les projets issus de la concertation qui nous ont permis et de mettre en œuvre des actions pour l'intérêt commun et d'inventer ensemble un projet de territoire fédérateur.

Stéphane RODIER
Président du syndicat mixte du
Parc naturel régional Livradois-Forez,
Maire de THIERS



1

Un socle patrimonial
facteur d'appartenance

Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

Mieux connaître la biodiversité et comprendre la fonctionnalité des milieux naturels et des espèces

Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez – bassin versant de la Dore

- Pour la cinquième année, le Parc a assuré l'animation et la coordination du Contrat vert et bleu (CVB). Ce programme d'actions pluriannuel 2020 – 2025 vise à préserver et à remettre en bon état la Trame verte, bleue et noire (TVBN) du bassin versant de la Dore. Toutefois, ce périmètre peut être élargi aux espaces limitrophes en fonction des enjeux de continuité écologique et selon les actions. Près de 7 millions d'euros lui sont alloués (un peu plus de 5 millions en investissement et près de 2 millions en fonctionnement) dont 1,430 million apporté par la Région Auvergne Rhône-Alpes.
 - En 2024, 10 dossiers de demande de subvention (montant total : 105 537 euros) ont été déposés auprès de la Région. Ce qui porte le taux de consommation des subventions régionales à 939 780 euros, soit 66 % de l'enveloppe attribuée en 2020 (1 430 016 euros). 60 % du montant total des subventions envisagées par les maîtres d'ouvrage auprès de différents financeurs – Région, AELB ⁽¹⁾, Conseil départemental du Puy-de-Dôme et FEDER ⁽²⁾ – ont été sollicités, soit 2,082 millions d'euros sur 3,527 millions d'euros. À noter que le montant des subventions demandées à l'AELB et au FEDER est supérieur aux enveloppes initialement prévues.
 - Cinq axes stratégiques structurent ce CVB :
 - amélioration des milieux aquatiques et humides,
 - renforcement de la biodiversité dans les milieux forestiers,
 - renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles,
 - prise en compte de la TVB dans la planification et les aménagements urbains et routiers,
 - renforcement de la sensibilisation et de la communication.

Ce programme comporte 39 actions (dont 11 communes avec le Contrat territorial de la Dore) déclinées en 62 fiches-actions, par secteur ou acteur.

Différents outils (fiches de suivi, tableaux de bord notamment) et des bilans annuels permettent de suivre la mise en œuvre du CVB. Les 41 fiches-actions actives en 2024 présentent un niveau d'avancement variable :
 - 2 sont terminées : la restauration de la dynamique fluviale de la Dore (acquisition foncière par la commune de Noalhat, Puy-de-Dôme) et le diagnostic et la restauration de zones érodées et érodables de la Dore,
 - 25 sont bien avancées par rapport aux objectifs,
 - 11 ont été partiellement réalisées,
 - 1 – la reconquête de milieux prairiaux le long de la Dore – n'a pas connu de réalisation concrète,
 - 2 n'ont pas démarré : la restauration de zones humides sur le territoire de Billom Communauté et l'amélioration de la connaissance des habitats et des continuités écologiques (complément de cartographie des habitats).
- Le bilan 2024 de l'axe 1 révèle une avancée significative des réalisations pour la reconquête de la dynamique naturelle des cours d'eau et de leurs milieux associés : 4,5 km de maîtrise du piétinement des berges ; 2,8 km de recul de résineux ; 1,6 km de restauration morphologique/renaturation de cours d'eau ; 26 km de restauration de ripisylve. La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a mené 4 chantiers de restauration de la continuité écologique sur 7 km sur le Couzon, la Dore et la Durolle. Deux chantiers pour l'améliora-

(1) Agence de l'eau Loire-Bretagne
(2) Fonds européen de développement régional



RNR du Lac de Malaguet
© Manon LAMBERT

tion des continuités hydrauliques en tête de bassin versant de la Dore ont permis la suppression de 2 obstacles. Le plan de gestion des anciennes sablières de Courty a été partiellement mis en œuvre. La pose d'une clôture le long de la Dolore sur le territoire de la commune de Fournols (Puy-de-Dôme) vise à la conservation de la moule perlière. Le suivi des populations d'écrevisse à pattes blanches se poursuit. Les préalables au lancement de certaines actions ont été menés : diagnostic et proposition d'un plan d'actions pour la restauration d'un bon fonctionnement hydro-sédimentaire et de zones érodées ou érodables le long de la Dore ; démarches d'acquisition et administratives en vue de la restauration des zones humides (une seule zone humide est restaurée sur le cours du Miodet) ; acquisition foncière en cours pour la préservation des tourbières des Hautes-Chaumes du Forez.

- Concernant la valorisation écologique des milieux forestiers (axe 2), des actions ont été menées à l'intention des propriétaires de parcelles concernées par les trames de vieux bois (voir ci-après page 6) : journées de sensibilisation, accompagnement pour la création d'îlots, mise à disposition d'un fonds documentaire et des kits de matériels. Le CEN Auvergne ⁽³⁾ a acquis des îlots de vieilles forêts dans la commune de Palladuc (Puy-de-Dôme). Le diagnostic pour le renforcement de la trame forestière d'intérêt stratégique pour la continuité ayant été bouclé, les travaux ont pu être lancés sur 3 ha, en forêt sectionale de la commune de Sainte-Agathe et pour le Syndicat des

Bois noirs dans la commune de Celles-sur-Durolle. De petites trouées (3 ha au total) ont été faites dans des forêts domaniales artificialisées afin d'en diversifier les essences. Les suivis de la bécasse se sont poursuivis tout comme le projet de protection de la galerie de Foncuberte (Vollereville, Puy-de-Dôme), gîte d'hibernation pour au moins 7 espèces de chauve-souris dont le Petit Rhinolophe (*Rhinolophus hipposideros*) dont les effectifs dénombrés ces dernières années sont en augmentation.

- Plusieurs types d'actions ont été menés en relation avec les propriétaires et exploitants en vue du renforcement de la biodiversité dans les espaces agricoles (axe 3) : plantation de 550 mètres linéaires (ml) de haies ; préparation de 10 chantiers de restauration de vergers ; démarrage des travaux de restauration de milieux forestiers en vallée du Fossat (Puy-de-Dôme) ; animation foncière préalable aux travaux de restauration de parcelles de la vallée des Reblats Valcivières (Puy-de-Dôme). La réalisation de diagnostics d'exploitations agricoles et les actions d'accompagnement individuel et collectif des agriculteurs se sont poursuivies mais le nombre de diagnostics (11) demeure inférieur aux prévisions. Trois zones humides ont fait l'objet de diagnostics et 4 « notices de gestion pie-grièche et prairies » ont été rédigées.
- L'axe 4 – prise en compte de la TVB dans la planification et les aménagements – a connu des avancées mais encore peu de réalisations concrètes. Les élus concernés par le PLUi ⁽⁴⁾ de la Communauté de communes Entre Dore et Allier ont bénéficié

(3) Conservatoire d'espaces naturels

(4) Plan local d'urbanisme intercommunal

d'une formation et le cahier de préconisations pour ce document d'urbanisme a été rédigé. À la demande des communes de Dorat et de Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme) des diagnostics préalables à des travaux en faveur de la biodiversité nocturne ont été réalisés.

- Les actions de sensibilisation du jeune public, de communication et de valorisation des initiatives en faveur de la TVB (axe 5) avancent bien : poursuite des projets pédagogiques « Puzzle de la nature » destiné aux scolaires et réalisation de plusieurs supports de communication (films, panneaux pédagogiques...)
- En avril, 2024 s'est tenue la 7^e édition de la Conférence Biodiversité du Parc. Près de 80 personnes (partenaires techniques et institutionnels du Parc, Ambassadeurs nature, élus, naturalistes, parcs naturels voisins...) se sont retrouvées à la Maison du Parc le matin pour assister à la présentation d'actions du Parc et de ses partenaires en faveur de la biodiversité (faune, flore, milieux...). L'après-midi, une visite était organisée au lac d'Aubusson d'Auvergne pour découvrir le barrage et le plan de gestion du site porté par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne. Cette rencontre annuelle est l'un des temps forts de la communication organisée dans le cadre le Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez – bassin versant de la Dore et du Contrat territorial de la Dore.

Suivi des espèces remarquables

- Dans le cadre du Plan biodiversité du Parc pour l'amélioration des connaissances et le suivi des espèces patrimoniales ou à enjeux, les chargés de mission réalisent des observations ou des suivis dans les sites naturels dont ils animent les programmes d'actions. Un réseau d'observateurs, coordonné par le Parc, effectue également des relevés. Toutes les données recueillies sont intégrées dans plusieurs bases de données dont celle du Parc, de la LPO ⁽¹⁾ et du CBNMC ⁽²⁾.
- Près de 8 000 données concernant la faune, la flore et la fonge ⁽³⁾ ont été recueillies et saisies dans la base de données Géonature en 2024. Soit une nette progression par rapport à l'année précédente (2 400). Ces données alimentent le site Biodiv/Livradois-Forez (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org/>). Ce qui porte à 80 539 le nombre d'observations disponibles dans cette base de données. Celles-ci sont transmises à la base de données régionale ainsi qu'à l'ONF ⁽⁴⁾, aux collectivités et aux

bureaux d'études afin que leurs projets d'aménagement et de gestion de l'espace prennent en compte la biodiversité.

- 2024 a vu la confirmation de la présence d'adultes faucons pèlerins sur le territoire des communes de Job et de Thiers (Puy-de-Dôme), entre les mois mars et de juin. Une observation de jeunes à Job à en juin pourrait présager une nidification sur ce site. À Thiers, celle-ci reste possible
- Le Parc et le réseau qu'il anime – constitué d'observateurs bénévoles, de la LPO et de techniciens de l'ONF – assurent un suivi régulier de la chouette de Tengmalm et de la chevêchette d'Europe qui sont des espèces parapluie ⁽⁵⁾ représentatives des forêts d'altitude. En 2024, s'est confirmée leur présence dans les principaux massifs des Bois noirs, du Forez et du Livradois. La chouette de Tengmalm a été très démonstrative sur les sites suivis en période de chant, de février à avril. Cette année lui a été particulièrement propice car, en raison d'une bonne fainée ⁽⁶⁾, en particulier sur le Forez, elle l'a été pour les micromammifères d'altitude dont elle se nourrit. La chevêchette d'Europe a niché de façon certaine sur le Forez avec 6 jeunes à l'envol sur le territoire de la commune de Job.
- Dans le cadre d'un suivi national des petites chouettes de montagne, 4 « carrés de suivi » sont observés chaque année par le Parc, l'ONF et un bénévole. Trois sont situés dans le Puy-de-Dôme – à Job pour le Forez, à Saint-Germain-l'Herm pour le Livradois et à Saint-Anthème et Saint-Clément-de-Valorgue pour la vallée de l'Ance – et un en Haute-Loire, à La Chaise-Dieu, pour le Haut-Livradois.

Trame de vieux bois

- Le programme Trame de vieux bois en Livradois-Forez, lancé en 2020 et animé par le Parc, contribue au déploiement d'une trame de maturité forestière (ou trame de vieux bois) composée:
 - de « réservoirs de maturité », soit des îlots de sénescence de 0,5 hectare minimum où la forêt n'est plus exploitée mais laissée en évolution libre jusqu'à la mort des arbres en place;
 - d'une « trame intermédiaire » composée d'arbres-habitats épars au sein de parcelles exploitées en recherchant une meilleure fonctionnalité de l'écosystème grâce à la désignation d'arbres garants de la biodiversité, au mélange d'essences et à l'étagement de la végétation.
- Le Parc s'est engagé à accompagner, en 2024 et 2025, une vingtaine de sylvicul-

(1) Ligue de protection des oiseaux

(2) Conservatoire botanique national du Massif central

(3) La fonge regroupe les lichens et les champignons

(4) Office national des forêts

(5) Une espèce parapluie est « une espèce dont le domaine vital est assez large pour que sa protection assure celle des autres espèces appartenant à la même communauté ». (Ramade, 2002)

(6) La fainée (ou fainée) est la récolte des fruits du hêtre, les faines



Trame de vieux bois identifiée
au sein du site des Bois Noirs
© Guillaume MOIRON

teurs privés souhaitant améliorer la biodiversité forestière qui est indispensable car elle améliore les processus fonctionnels des écosystèmes forestiers : régénération, croissance et productivité, résistance et résilience des peuplements face aux perturbations climatiques. Créer des îlots de très gros bois vivants et conserver des bois morts permet de restaurer la biodiversité et donc la fonctionnalité globale de l'écosystème forestier tout en continuant à produire du bois de qualité (les arbres réservés étant minoritaires). Les propriétaires peuvent s'engager avec le Parc en désignant des arbres à conserver, en favorisant le mélange d'essences et l'étagement de la végétation... pour construire collectivement une trame intermédiaire exploitée et productive tout en veillant au bon fonctionnement de l'écosystème forestier. Ils peuvent aussi définir un ou plusieurs îlot(s) de sénescence. Malgré la communication du Parc, peu de propriétaires se sont portés volontaires pour bénéficier de cet accompagnement gratuit : un seul en 2024 et, en fin d'année, 3 autres îlots étaient en cours de marquage.

- Un prestataire retenu par le Parc a accompagné un gestionnaire forestier pour le marquage d'îlots de sénescence et d'arbres habitats sur les parcelles de l'un de ses

clients. En complément, une proposition de marquage d'un îlot de libre évolution a été faite à ce propriétaire.

- Pour faciliter les opérations de gestion courantes ou spécifiques, le Parc a constitué 5 kits de marquage qu'il prête aux propriétaires forestiers. Il met en outre du matériel à la disposition des professionnels (conseillers et gestionnaires) : 2 « kits climat » et 2 « kits placettes ».
- Selon les données cadastrales de 2023, les biens vacants et sans maître représenteraient près de 2000 ha en Livradois-Forez. Les communes peuvent reprendre ces parcelles pour y conduire une sylviculture durable, multifonctionnelle et équilibrée. En partenariat avec les associations des communes forestières du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, le Parc a proposé aux élus 2 réunions de présentation des démarches d'acquisition de ces biens et d'échange sur leur destination : application du Régime forestier, mise en sylviculture multifonctionnelle et durable, mise en libre évolution pour enrichir la trame de vieux bois en Livradois-Forez...
- En 2024, 10 communes du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire ont bénéficié d'un accompagnement individuel pour l'acquisition de biens vacants et sans maître.
- Le Parc a organisé plusieurs actions de

sensibilisation et d'échanges à l'intention de divers publics : élus (31 participants à 4 réunions), propriétaires forestiers (27 participants) et professionnels de la filière forêt-bois sur le terrain (17 participants). Un sylviculteur et un écologue ont animé ces deux dernières réunions qui se sont déroulées sur le terrain.

- Afin de sensibiliser un large public – en particulier les propriétaires et gestionnaires forestiers mais aussi des élus et représentants d'associations et d'institutions – aux enjeux multifonctionnels de la forêt et à la préservation de la biodiversité forestière, un séminaire technique a été organisé en juin par le Parc et ses partenaires au col de la Loge (commune de Chalmazel-Jeansa-gnière, Loire). Quelque 80 personnes ont participé à cette journée. Au cours de la matinée ont été successivement exposées la prise en compte de la biodiversité dans la Charte forestière de territoire de Loire Forez Agglomération; la fonctionnalité des sols forestiers; l'importance des fourmis dans les écosystèmes forestiers; la relation entre la fructification des arbres et les populations de micromammifères et de petites chouettes (voir ci-dessus); la biodiversité forestière en Livradois-Forez. Les échanges se sont poursuivis sur le terrain à propos des espèces indicatrices des forêts anciennes. L'après-midi, des visites étaient proposées en forêt sur deux thèmes: la relation entre gestion forestière et biodiversité et les milieux naturels associés à partir de l'exemple de la tourbière de la Lite.
- Au cours de l'année, l'exposition Trame de vieux bois en Livradois-Forez – composée de 6 panneaux – a été installée à la Maison des espaces naturels sensibles de Sallèles (Puy-de-Dôme) et au col de la Loge à l'occasion du Festival nature.
- Le Parc met (gratuitement) à la disposition de tous – propriétaires sylviculteurs, gestionnaires forestiers, habitants... – plus de 140 livres sur la forêt répartis dans 18 malles thématiques: de la sylviculture aux usages et métiers des bois en passant par la gestion durable de la forêt, les fonctionnalités des écosystèmes forestiers, la biodiversité forestière, l'histoire des forêts françaises...
- Les cahiers techniques du Parc intitulés Trame de vieux bois en Livradois-Forez et Les Forêts de montagne du Livradois-Forez, un patrimoine à cultiver ont été réédités à 2000 exemplaires chacun.
- La notice technique Trame de vieux bois en Livradois-Forez a été éditée à 4000 exemplaires.

- Grâce au nouveau guide technique intitulé Comment contribuer à la Trame de vieux bois en Livradois-Forez? les sylviculteurs peuvent participer en toute autonomie à la trame de vieux bois collective. Ce document comprend un dépliant pour pré-cibler les zones les plus propices à l'installation d'une trame de vieux bois et choisir quelle participation convient le mieux; une fiche pour mieux comprendre ce qu'est un bon arbre habitat, repérer et marquer les candidats; une fiche pour définir le meilleur emplacement d'un îlot de libre évolution.

Construire une stratégie espèce

- Conformément aux objectifs de la Charte 2011-2026 et dans la perspective de la nouvelle charte (2026-2041), le Parc a décidé d'élaborer une Stratégie des espèces remarquables du Livradois-Forez qui s'inscrit dans la continuité des documents cadres déjà réalisés, notamment le Plan biodiversité. Cette stratégie constituera un guide d'aide à la décision pour définir les futurs programmes d'intervention du Parc sur la faune, la flore et la fonge. Elle concernera les actions d'amélioration des connaissances (études), la réalisation de suivis, la conception et la mise en œuvre de programmes pour le maintien de certaines populations d'espèces, l'information, la vulgarisation des connaissances. Dans un premier temps, il convient d'établir, à partir de l'ensemble des données disponibles, une liste actualisée la plus exhaustive possible des espèces présentes en Livradois-Forez (hors celles de passage) et de recenser le statut de conservation de chacune d'elles. La deuxième phase consistera à définir, pour chaque espèce, un niveau de protection selon sa vulnérabilité et la responsabilité du territoire vis-à-vis d'elle. Ceci permettra d'identifier celles qui devront faire en priorité l'objet d'une amélioration des connaissances, d'un suivi particulier et/ou d'une action de préservation.
- Pour mener ce projet d'envergure, le Parc doit s'appuyer sur des experts et des partenaires dans les domaines de la faune, la flore et des milieux naturels. En 2024, la LPO et CBNMC ont été chargés, respectivement, d'une mission sur l'avifaune et sur la flore et la fonge. Chacune de ces structures a réalisé la première phase de sa mission – actualisation des listes d'espèces et regroupement et synthèse des données disponibles – et préparé la méthodologie pour l'évaluation et la hiérarchisation des espèces prioritaires (phase 2). Cela a abouti à la remise d'un rapport intermédiaire en



Prospection Fourmis en forêt d'Ayguebonne © Thibaut DELSINNE

fin d'année. La SHNAO ⁽¹⁾, à qui une mission identique a été confiée pour les papillons, coléoptères, syrphes, libellules, pollinisateurs sauvages (dont abeilles) et orthoptères, réalisera le même travail en 2025.

Déploiement et partage d'outils de connaissances naturalistes

- Le Parc et ses partenaires scientifiques poursuivent l'amélioration des connaissances des espèces sauvages présentes en Livradois-Forez mais absentes des listes actualisées en 2020 et diffusées via la plateforme en ligne Biodiv'Livradois-Forez (<https://biodiversite.parc-livradois-forez.org/>). Les inventaires réalisés entre 2021 et 2023 ont permis d'établir un état des lieux de la richesse et de la spécificité de la faune aranéologique (araignées) : pas moins de 362 espèces ont été découvertes.
- En 2024 ont été lancés des inventaires des hyménoptères et notamment des formicidés (fourmis). Un entomologiste a trié, sous loupe binoculaire, les fonds des pièges utilisés pour les inventaires des araignées pour séparer les fourmis des autres organismes. Ces derniers sont conservés dans l'alcool en vue d'autres études. Les résultats de l'identification des fourmis ainsi récupérées sont attendus en 2025. Par ailleurs, au cours d'une journée de prospection, cet entomologiste et un myrmécologue ont découvert, pour la première fois en Livradois-Forez, la présence de la *Formicoxenus nitidulus*, petite fourmi rare qui vit au sein des colonies de fourmis rousses des bois.
- Dans le cadre de l'inventaire participatif des dômes de fourmis rousses – grosses fourmilières constituées d'aiguilles de conifères ou de débris végétaux et bâties

par des fourmis de grosse taille (1 cm minimum) – lancé par le Parc, 26 ambassadeurs nature (voir plus loin) en ont recensé 95 qui ont été inscrits dans l'Observatoire de la biodiversité du Parc.

- Le Parc a mené plusieurs actions de sensibilisation au monde des fourmis : le rôle de celles-ci dans l'écosystème forestier a été présenté lors de la journée d'information consacrée aux forêts anciennes (voir ci-dessus page 8) ; 15 personnes ont participé à une balade grand public à la découverte des fourmis des bois et des jardins ; une projection du film documentaire *Le Royaume des fourmis* a été organisé à la Maison du Parc en présence de l'un des coréalisateurs ; une émission de France Bleu Pays d'Auvergne a mis en lumière le travail du Parc sur les fourmis.
- Seize jeunes de 9 à 14 ans encadrés par 5 animateurs de l'association Sur les Pas de Gaspard (voir plus loin) et du Parc ont participé à un séjour itinérant : 35 km de randonnée parcourus en 5 jours à la découverte des Hautes-Chaumes du Forez, des paysages, des femmes et des hommes qui les façonnent, des patrimoines, de la biodiversité, de l'astronomie... Ils ont fait preuve d'engagement et développé des valeurs citoyennes (responsabilité individuelle et collective, solidarité, respect d'autrui et de l'environnement). Cette expérimentation a permis à l'association Sur les Pas de Gaspard de tester sa capacité à organiser et à coordonner des séjours de vacances.



Sortie Fourmidable © Audrey JEAN

(1) Société d'histoire naturelle Alcide d'Orbigny

Protéger et gérer les zones d'intérêt écologique et les espèces les plus remarquables

Espèces animales protégées

Dans son Plan biodiversité adopté en 2012, le Parc a dressé la liste des espèces prioritaires du Livradois-Forez et proposé des plans de gestion ou de conservation pour les espèces les plus rares et les plus vulnérables.

Pie-grièche grise

- Les effectifs de pie-grièche grise, oiseau spécialiste des milieux agropastoraux, se sont progressivement réduits depuis la seconde moitié du XX^e siècle. Désormais, l'essentiel de la population française se concentre dans le Massif central. La plaine d'Ambert (Puy-de-Dôme) accueille le dernier bastion de Pie-grièche grise en Livradois-Forez avec une vingtaine de sites fréquemment occupés. Depuis plusieurs années, la LPO Auvergne-Rhône-Alpes, le groupe LPO d'Ambert et le Parc y mènent des actions pour une meilleure connaissance de cette espèce et sa sauvegarde. Grâce à ce partenariat, cette plaine constitue désormais un site pilote pour l'étude et la conservation de la pie-grièche grise. Un réseau de bénévoles de la LPO fortement mobilisé assure, depuis 2011, un suivi annuel de la nidification. En 2024, celui-ci amène à un constat assez alarmant : après une forte baisse enregistrée en 2022 et aucun individu observé en 2023, seulement 2 jeunes à l'envol ont été repérés.
- Maintenir, voire développer la population de pie-grièche passe par la préservation de ses zones de nidification et de chasse et par le maintien de sa ressource alimentaire. Le lien étroit entre cette espèce et le monde agricole a conduit le Parc et la LPO à proposer aux agriculteurs de la plaine d'Ambert un accompagnement pour le maintien et/ou le développement de pratiques agricoles vertueuses. Ceci passe par un PAEC ⁽¹⁾ qui leur permet de bénéficier de financements dans le cadre de la Politique agricole commune pour conserver le bocage en limitant les coupes et en favorisant une diversité de strates (des buissons aux arbres hauts) ; maintenir les prairies permanentes constituées d'une flore diversifiée en limitant l'apport de fertilisants (ce qui garantit la ressource alimentaire) ; préserver les prairies humides dans le cadre d'un plan de gestion (par exemple définir les périodes de pâturage et/ou de fauche, limiter la fertilisation, mise en défens de

certaines zones sensibles). Ce projet permettra d'accompagner une quarantaine d'agriculteurs volontaires qui s'engageront pour une durée de 5 ans.

- Les inventaires 2024 effectués par la LPO en vallée de l'Ance et sur le plateau de Craonne ont révélé la présence de quelques couples dans ces secteurs d'altitude du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire.

Filière ovine et prédation

- Le Livradois-Forez, qui est concerné par la progression du loup en France et se situe sur le front de colonisation a été classé en cercle 3 pour l'année 2024. Les éleveurs peuvent donc bénéficier d'aides pour l'achat et le dressage de chiens de protection. Ce qui a permis à certains d'adopter cette première mesure d'adaptation à la présence du loup.
- Contrairement à 2023, on ne note aucune donnée d'observation ou d'indice de présence du lynx en Livradois-Forez ou à proximité.
- Deux attaques d'ovins ont été déclarées dans le Puy-de-Dôme (communes de Dore-l'Église et Puy-Guillaume). Les résultats des constats écartent la responsabilité du loup ou du lynx.
- Le Parc a participé à des réunions organisées par l'OFB ⁽¹⁾ et les préfetures de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme.



Pie grièche grise © PNRLF

(1) Projet agro-environnemental et climatique

Sites Natura 2000

- Le réseau Natura 2000 est un outil de conservation à l'échelle européenne dont l'objectif principal est la préservation de la biodiversité, en tenant compte des activités humaines, par la mise en place de modes de gestion adaptés. Parmi les 1 756 sites Natura 2000 25 sont situés, en totalité ou en partie, dans le périmètre du Parc. Jusqu'en 2023, celui-ci assurait la mise en œuvre des documents d'objectifs de 8 de ces sites :
 - monts du Forez (depuis 2001),
 - plaine des Varennes (depuis 2004),
 - complexe minier de la vallée de la Senouire (depuis 2011),
 - tourbière de Virennnes (depuis 2010),
 - Auzelles (depuis 2011),
 - cavité minière de La Pause (depuis 2011),
 - Dore et affluents (depuis 2012),
 - rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du nord et de l'Arzon (depuis 2017).
- En 2023, les régions sont devenues autorités compétentes dans la gestion des sites Natura 2000. Dans un souci d'optimisation, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a instauré une nouvelle organisation de l'animation des sites Natura 2000 en s'appuyant notamment sur les parcs naturels régionaux. Ainsi, le Parc s'est vu confier l'animation de 7 sites supplémentaires à partir du 1^{er} janvier 2024 :
 - rivières à moules perlières du bassin de la Dolore,
 - rivières à écrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon,
 - mont Bar,
 - Bois noirs,
 - puys de Pileyre et Turluron,
- Comté d'Auvergne et puy Saint-Romain,
- vallées et piémonts du nord Forez.
- Une page du site internet du Parc est dédiée au dispositif Natura 2000 et aux sites du Livradois-Forez : [Sites Natura 2000 – Parc naturel régional Livradois-Forez \(parc-livradois-forez.org\)](https://www.parc-livradois-forez.org)
- Le Parc mobilise ses compétences internes (son équipe d'animateurs Natura 2000 s'est étoffée et est à présent composée de 4 personnes) et celles de prestataires pour remplir ses missions d'animation et la gestion de ces 15 sites :
 - études et suivis scientifiques pour évaluer l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et l'efficacité des actions menées afin d'ajuster et de prioriser les mesures de gestion ;
 - information sur le dispositif et sur les outils disponibles ;
 - suivi des politiques publiques pour veiller à leur cohérence
 - appui aux porteurs de projets soumis à une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 ;
 - actions de communication et de sensibilisation sur les enjeux Natura 2000 (préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire) : projets pédagogiques avec des scolaires, conférences grand public, visites de terrain, édition de supports de communication.

Monts du Forez

- Le site Natura 2000 des monts du Forez (5 555 ha) s'étend sur la partie puydômoise des Hautes Chaumes du Forez qui culmine à 1 634 m. Il comprend des milieux pastoraux (landes, fumades et pelouses) et des



Monts du Forez – Col du Béal
© Guillaume MOIRON



Séjour Hautes-Chaumes, juillet 2024
© Audrey JEAN



Participation des lycéens au chantier
© Lydie COUTURIER



Opération pins de Noël
© Lydie COUTURIER

milieux humides (tourbières, mégaphorbiaies et cours d'eau) entourés de forêts composées majoritairement de sapins et de hêtres. Ces milieux ont été façonnés par les pratiques agricoles et forestières. Il s'agit donc de concilier les usages et les pratiques avec le maintien de cette richesse écologique.

- La commune de Saint-Pierre-la-Bourlhonne (Puy-de-Dôme), qui a acheté, en 2022, 13 ha au col du Béal, a sollicité l'animateur Natura 2000 pour préparer son projet de réouverture d'estives. Afin d'évaluer les travaux à effectuer, un recensement des zones à couper (0,60 ha), à broyer (12,50 ha) et à conserver en l'état a été réalisé. En 2024, des travaux de coupe, de débardage, de déchiquetage des rémanents et de broyage ont été effectués, suivis de l'ensemencement d'une partie de ces zones (en partenariat avec le CEN Auvergne). Des clôtures ont été posées sur l'ensemble des parcelles afin de permettre le pâturage dès 2025. Ces chantiers à forts enjeux environnementaux ont été suivis attentivement par le Parc.
- Des projets de réouverture d'estives sur une partie de la vallée des Reblats (commune de Valcivières, Puy-de-Dôme) et sur la section de Baracuchet de la commune de Saint-Anthème (Puy-de-Dôme) sont à l'étude dans le cadre d'autres programmes.
- Au cours de l'été, une demi-journée de découverte de la faune, de la flore et des paysages des monts du Forez (au col des Supeyres) animée par un Accompagnateur en moyenne montagne (AMM) a été proposée au grand public. Au programme : présentation de Natura 2000, lecture du paysage, focus sur la tourbière des Egaux (sa formation post-glaciaire, l'origine de la tourbe et son fonctionnement, sa flore et sa faune, ses fonctions hydrologiques et de stockage de carbone...).
- La station et la divagation du bétail dans

les zones tourbeuses des sources du Batifol (commune de Valcivières) occasionnent une dégradation importante de ces milieux sensibles. La restauration de ces zones humides – entreprise dans le cadre du Contrat territorial (CT) Dore – vise à les préserver et à améliorer leurs fonctionnalités. La limitation de la pression de pâturage permettra de retrouver un fonctionnement naturel optimal. Pour cela, des clôtures ont été posées autour des secteurs les plus fragiles et des abreuvoirs ont été installés. Lorsque ce sera techniquement réalisable, ceux-ci seront déconnectés des milieux tourbeux et des cours d'eau. Afin de ne pas perturber le pâturage, des aménagements permanents de franchissement des ruisseaux seront créés.

- Pour protéger des tourbières majeures des monts du Forez, dont celle de Braveix (commune du Saint-Anthème, Puy-de-Dôme), des travaux identiques ont été réalisés sur le secteur de Sichard, en partenariat avec le CT Loire Affluents Vellaves et en lien avec les plans de gestion des MAEC ⁽¹⁾.

Plaine des Varennes

- Composé de 12 îlots, ce site Natura 2000 de 858 ha s'inscrit dans un vaste secteur bocager, entre les vallées de la Dore et de l'Allier (Puy-de-Dôme). Il comprend de nombreux milieux rares et originaux, refuges d'une multitude d'espèces animales et végétales.
- Compte tenu des résultats de l'éco-pâturage mis en place à partir de 2019 sur les pentes des dunes des Girauds-Faures, d'autres espaces ont été défrichés qui seront eux aussi entretenus par les animaux. En février 2024, environ 25 élèves des classes de 1^{re} et terminale Bac Pro Gestion des milieux naturels et de la faune du lycée forestier de Noirétable (Loire) ont participé au dernier chantier de défri-

(1) Mesures agroenvironnementales et climatiques



chage. Après avoir écouté une présentation du site et des enjeux de la restauration des milieux naturels, ils ont arraché des genêts, coupé des pins, débroussaillé les secteurs les moins sensibles (le tout manuellement).

- La coupe des pins qui s'étaient naturellement installés dans la plaine des Varennes accroît les surfaces de milieux ouverts d'intérêt communautaire. Le Parc et la Communauté de communes Entre Dore et Allier ont, comme en 2022, proposé aux communes de cette intercommunalité de recevoir gratuitement des pins pour la décoration des villages en fin d'année. Tout en participant à la gestion de ce milieu naturel, cette opération permet de faire connaître le site et ses enjeux.
- En déclin en France, le sonneur à ventre jaune, petit crapaud de 3 à 5 centimètres reconnaissable à la coloration jaune marbrée de noir de sa face ventrale, est présent en Livradois -Forez, notamment dans le secteur des étangs de la Molière où la population est l'une des plus importantes du Puy-de-Dôme. Il s'agit d'une ancienne carrière d'argile aujourd'hui inondée entourée d'une zone boisée. Depuis 2012, pour préserver les populations de sonneur à ventre jaune et de triton crêté, ce secteur est soumis à un arrêté préfectoral de Protection de biotope (APPB) qui couvre 31,5 ha où il interdit, entre autres, le comblement des mares, fossés et ornières, la dégradation chimique des eaux, l'introduction du sanglier ou encore la circulation des véhicules à moteur. En 2024, lors du suivi des populations de sonneur à ventre jaune, 99 individus ont été capturés (puis relâchés...) la première journée (en mai) et 87 la deuxième (en juillet).
- Dans le cadre d'un projet pédagogique proposé par le Parc, les élèves d'une classe de l'école primaire de Crevant-Laveine



Suivi du Sonneur à ventre jaune
© Audrey JEAN

Animation chauves-souris
© Clémence VILLE

(Puy-de-Dôme) ont découvert les paysages emblématiques du bocage de la plaine des Varennes et les amphibiens. Ils ont réalisé des dessins et un document qui a été remis à leurs parents.

- À la demande de la SHNA, une visite des dunes des Girauds Faures, avec présentation du programme Natura 2000 et de ses enjeux écologiques, a été proposée en juin (une vingtaine de participants).
- En septembre, le Parc a organisé, à Orléat, une journée de découverte des chauves-souris, de leur biologie, de leur cycle de vie et proposé aux 7 participants d'écouter des ultrasons.
- L'animateur de ce site Natura 2000 a suivi le projet d'ENSIL⁽¹⁾ pour les dunes des Girauds-Faures et le projet d'extension de l'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des étangs de la Molière.
- L'un des reportages consacrés par RCF Puy-de-Dôme à la Communauté de communes Entre Dore et Allier comprenait une présentation des dunes des Girauds-Faures.

Complexe minier de la vallée de la Senouire

- Ce site Natura 2000 de Haute-Loire de 2 181 ha comprend un réseau de galeries minières dont certaines abritent des chauves-souris en hibernation et une mosaïque d'habitats qui leur sont favorables (forêts, prairies, pelouses, rivières...).
- Outre le suivi estival annuel des gîtes de chiroptères (chauve-souris) connus, le CEN Auvergne a, en 2022, dans le cadre de la révision du document d'objectifs du site Natura 2000, confié à Chauve-Souris Auvergne la prospection du bâti privé et communal. Ainsi ont été découverts plusieurs gîtes estivaux, notamment pour le petit rhinolophe, le murin de Bechstein et la barbastelle d'Europe. En 2024, le Parc a noué un partenariat avec Chauve-Souris

(1) Espace naturel sensible d'initiative locale



Suivi annuel des chauves-souris
© Anaëlle NEAU

Auvergne pour le suivi de l'ensemble des gîtes estivaux de ces espèces Annexe II. Au total, 301 individus ont été recensés. Ce suivi devra être reconduit annuellement afin de conserver une vigilance sur les tendances d'évolution des populations des espèces de l'Annexe II.

- Le Parc a été sollicité à plusieurs reprises pour avis sur des projets de coupe liés à un important dépérissement de sapins. Une visite des parcelles a permis d'évaluer l'état des arbres. Un avis défavorable a été rendu si la coupe impactait les habitats d'intérêt communautaire, notamment les « Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à ilex et parfois à taxus ».
- Tout au long de l'année, le Parc a reçu des demandes d'évaluation des incidences de coupes rases suivies de plantations d'essences allochtones⁽²⁾. Souvent, ces projets revenaient à détruire des habitats d'intérêt communautaire, ce qui est contraire aux engagements de l'État vis-à-vis des directives européennes concernant Natura 2000. Dans ce contexte, un groupe technique forêt a été constitué réunissant la DDT⁽³⁾ de Haute-Loire, l'ONF, le CNPF⁽⁴⁾, le CBNMC et le Parc. Réuni en novembre, il a décidé de construire une « fiche forêt » à l'intention des propriétaires et des gestionnaires forestiers.
- Le Parc et la LPO Auvergne-Rhône-Alpes ont échangé sur le projet ELEVE 3 qui vise à maîtriser le parasitisme des troupeaux en respectant l'environnement en site Natura 2000. Il prévoit l'accompagnement d'exploitations agricoles pour limiter le recours systématique aux traitements antiparasitaires du bétail qui impactent les insectes coprophages dont se nourrissent certaines espèces de chauve-souris d'intérêt communautaire.

Tourbière du Haut-Livradois, complexe tourbeux de Virennnes

- La connaissance et la protection de la plus grande tourbière et de la plus riche en habitats naturels d'intérêt communautaire du Haut-Livradois (commune du Monestier, Puy-de-Dôme) constituent la raison d'être du site Natura 2000 de 149 ha.
- Le Parc a confié à un expert des milieux tourbeux la réalisation d'un pré-diagnostic fonctionnel de ce complexe. Cette étude a permis de faire le point sur l'état des connaissances, de trouver des pistes de compréhension du fonctionnement de la tourbière et de disposer de propositions pour son suivi durant les prochaines années.
- Dans le cadre de sa mission de sensibilisation au fonctionnement d'une tourbière, l'animatrice de ce site a accueilli les élèves de deux classes de BTS des lycées agricoles de Marmilhat (Puy-de-Dôme) et de Meymac (Corrèze) pour leur présenter le dispositif Natura 2000, les intérêts écologiques d'une tourbière et le complexe tourbeux de Virennnes (ses enjeux, les habitats, la faune et la flore).
- Un article a été publié dans le bulletin municipal du Monestier pour présenter notamment le « contrat Natura 2000 bois sénescents » signé par la commune en 2021 pour 20 ha de forêt sectionale.

Sondage à la tarière
© Coline PEIGNELIN



Auzelles

- Situé dans le territoire de la commune d'Auzelles (Puy-de-Dôme), ce site Natura 2000 d'une superficie de 12 ha comprend une ancienne mine de plomb argentifère qui abrite des colonies de chauves-souris en transit entre leur gîte d'hibernation et leur gîte de reproduction.

- (1) Jusqu'en 2023, le Parc a délégué l'animation de ce site Natura 2000 au CEN Auvergne
- (2) Essences originaires d'un autre écosystème
- (3) Direction départementale des territoires
- (4) Centre national de la propriété forestière

- Depuis 2022, un suivi hivernal annuel des chiroptères est réalisé dans la cavité d'Auzelles (Puy-de-Dôme). Lors des passages de 2023 et 2024 (fin janvier), aucun individu n'était présent mais plusieurs petits rhinolophes l'occupant en période de transit, cette galerie reste intégrée au réseau de gîtes à chauves-souris.
 - Le BRGM ⁽¹⁾, mandaté par la DREAL ⁽²⁾, mène la réhabilitation de l'ancien terril minier d'Auzelle. Après l'obtention des différentes autorisations réglementaires (notamment au titre de la loi sur l'Eau et de la réglementation appliquée aux espèces protégées), le Parc a participé à une réunion de préparation des coupes d'arbres nécessaires à l'installation de la base de vie de ce chantier : afin de garantir l'absence d'impact sur les chauves-souris, ces arbres ont été contrôlés par une chiroptérologue.
- ### Cavité minière de la Pause
- Ce site Natura 2000 de 262 ha (Puy-de-Dôme) comprend une galerie minière issue d'un sondage de prospection où hibernent des chauves-souris et leur territoire de chasse : rivière, corridors forestiers et le lac d'Aubusson d'Auvergne.
 - L'animatrice de ce site Natura 2000 suit la mise en œuvre du plan de gestion des espaces autour du lac d'Aubusson (Puy-de-Dôme) porté par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et des chantiers réalisés par le lycée de Noirétable. En 2024, un radeau flottant végétalisé a été installé pour créer un habitat favorable à l'avifaune. Celui-ci et les points d'eau abritant des Sonneurs à ventre jaune en période de reproduction sont régulièrement entretenus.
 - Le suivi des odonates (papillons) lancé en 2024 sera poursuivi en 2025.
 - La fédération de pêche du Puy-de-Dôme a réalisé une estimation des effectifs de Silure glane dans le lac.
 - Une attention particulière est portée sur le sonneur à ventre jaune présent autour du lac d'Aubusson. La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne et le Parc réalisent, depuis plusieurs années, des aménagements en faveur cette espèce de crapaud, en partenariat avec le lycée Nature et Forêt de Noirétable. En 2019, le premier chantier avait permis la réalisation de 10 mares dans une zone humide à l'aval du lac et ces nouveaux habitats ont été colonisés la même année par plusieurs individus de sonneur à ventre jaune. Depuis, ils sont régulièrement entretenus pour créer des conditions favorables à la présence de l'espèce. Toutefois, en raison de la fermeture du milieu, le nombre de points d'eau favorables à ce crapaud diminue fortement. En 2024, au cours des deux demi-journées de suivi de la population de Sonneur à ventre jaune, 7 individus adultes ont été repérés dont 2 avaient déjà été observés en 2019.
 - Fin janvier, la cavité de la Pause abritait 14 chiroptères appartenant à 5 espèces différentes. Ces résultats ne sont pas élevés mais il est nécessaire de poursuivre ce suivi pour comprendre la dynamique de population.
 - La SHNAO ⁽³⁾ a suivi les populations de damier de la succise (papillon) dans 4 stations. L'une d'elles étant particulièrement intéressante pour ce papillon, un plan de gestion sera mis en place.
 - La balade nature organisée en juillet par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a accueilli une quinzaine de



Sonneur à ventre jaune
© Coline PEIGNELIN



Radeau flottant © Coline PEIGNELIN

(1) Bureau de recherches géologiques et minières
(2) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
(3) Société d'histoire naturelle Alcide-d'Orbigny

personnes qui ont découvert les espèces emblématiques du lac d'Aubusson et de ses alentours.

Dore et affluents

- Le long de la Dore et de ses affluents, de Saint-Gervais-sous-Meymont à Thiers (Puy-de-Dôme), ce site Natura 2000 (4 299 ha le long de 242 km de cours d'eau) est composé de plusieurs secteurs de forêt alluviale – habitat naturel inscrit à l'annexe I de la directive Habitats – et abrite des espèces inscrites à l'annexe II de cette même directive dont l'écrevisse à pattes blanches, le saumon Atlantique, la lamproie marine, la lamproie de Planer ou encore la loutre.
- La SHNAO a effectué un suivi du damier de la succise. Une prospection sur un échantillonnage de stations avait été entamée en 2021 mais une dizaine n'avait pas pu être prospectées depuis; elles l'ont été en 2024. Aucun individu ni nid n'a été repéré dans ces stations jugées pourtant favorables à l'habitat de ce papillon mais dont la gestion n'est pas adaptée à son installation. Toutefois, une station abrite une autre espèce d'intérêt communautaire: le cuivré des marais. Elle pourra faire l'objet de mesures de gestion adaptées.
- Les animateurs de ce site Natura 2000 assurent un suivi des travaux réalisés dans le cadre du CT de la Dore, notamment l'effacement du seuil des Peupliers (commune de Peschadoires, Puy-de-Dôme), pour s'assurer que ces chantiers respectent les enjeux de Natura 2000.
- Deux projets concernant les abords du plan d'eau d'Ambert et portés par la commune sont suivis par le Parc. D'une part, celui-ci a participé aux réunions de préparation du projet de renaturation du plan d'eau. D'autre part, il accompagne

le projet de restauration de la partie de la prairie (habitat d'intérêt communautaire « prairie maigre de fauche ») qui était utilisée comme terrain de BMX et sur laquelle l'association organisatrice du Festival d'Ambert souhaite agrandir la surface qu'elle utilise.

- Le Parc a organisé deux conférences sur le castor d'Europe, espèce d'intérêt communautaire qui colonise l'amont de la Dore animées (avec sortie sur le terrain) par l'association Le Groupe mammalogique d'Auvergne (une trentaine de participants au total).

Rivières à moules perlières de l'Ance du Nord et de l'Arzon

- Ce site Natura 2000 de 150 km le long de l'Ance du Nord et de l'Arzon (Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) a pour objet la préservation de la Moule perlière, espèce menacée qui a besoin de cours d'eau de très bonne qualité. Elle est classée en « danger critique d'extinction » en Europe. Même si la population de l'Ance du Nord est l'une des plus importantes d'Auvergne avec près de 2 800 individus, ses effectifs sont aussi en forte régression et les juvéniles sont quasi-absents. Une étude menée en 2021 a identifié plusieurs causes possibles, principalement le colmatage et l'instabilité sédimentaire des cours d'eau. Les variations paysagères, telles l'occupation du sol et la pente, influencent la dynamique hydro-morphologique des cours d'eau et peuvent in fine expliquer la présence ou l'absence de l'espèce.
- En 2024, le Parc a suivi plusieurs projets d'aménagement qui ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences pour la moule perlière: réhabilitation de moulins, création d'un passage pour engins agricoles par remblaiement d'un bief assec, remise en fonctionnement d'installations hydrauliques (curage du bief, maçonnerie du seuil pour combler une brèche et la création d'une passe à poisson), travaux sur la pile d'un pont.
- Les animateurs de ce site Natura 2000 veillent à l'adéquation du document d'objectifs avec le Plan national d'actions pour la Moule perlière et sa déclinaison régionale. Ils participent au suivi des politiques publiques qui agissent sur la qualité de l'eau: CT Loire affluents Vellaves, CT Lignon du Velay et EPAGE ⁽¹⁾ Loire Lignon, Projet agro-environnemental Plateaux et vallées Vellaves, étude sur le régime hydro-sédimentaire de l'Ance et sur la contamination de ses sédiments, étude Hydrologie, milieux, usages, climat.

Sortie Castor
© Jean REBILLARD



(1) Établissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Rivières à moules perlières du bassin de la Dolore

- Ce site est constitué du lit des cours d'eau du bassin de la Dolore et d'une bande sur chaque berge dont la largeur diffère selon l'occupation du sol : 10 m en secteur forestier, 35 m en secteur agricole mais si la parcelle agricole est incluse dans une bande de 100 m alors elle est entièrement dans le périmètre du site. Ce qui représente une surface totale de 361 hectares pour une longueur de cours d'eau de 80 kilomètres répartis sur 13 communes du Puy-de-Dôme. Il a été désigné Natura 2000 en raison, notamment, de la présence de la moule perlière.
- Dans la commune de Fournols, sur le cours principal de la Dolore, une population de moule perlière a été déplacée, en 2021, du bief du Moulin-Rouge, qui s'assèche, vers le secteur de Terre-Neyre. Le comptage réalisé en 2024 a révélé une très légère diminution de la population qui peut être liée aux perturbations engendrées par le déplacement ou à un biais de détection des moules perlières. Ainsi, 3 ans après l'intervention, on peut considérer que celle-ci est pour l'instant satisfaisante car la population semble se maintenir.
- L'inventaire réalisé dans deux stations de moules perlières situées sur le territoire de la commune de Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme), l'une au bief des moulins Chabrier-Levades et l'autre sur le cours principal de la Dolore, à l'aval du bief, a permis de constater une baisse prononcée, voire très prononcées des effectifs.
- Un contrat Natura 2000 a été rédigé avec la commune de Fournols pour la construction d'un pont au lieu-dit du Péaghier afin de préserver le site Natura 2000, notamment la Moule perlière, des impacts négatifs d'un gué (turbidité, colmatage...).
- Le propriétaire d'une parcelle forestière bordant un petit affluent de la rive droite de la Dolore (commune de Saint-Bonnet-le-Chastel) a signé une charte Natura 2000 pour la préservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire et des habitats d'espèces.
- L'animateur de ce site Natura 2000 a suivi deux projets d'aménagement situés à Fournols. D'une part, la construction par la Société fromagère de Fournols d'une station d'épuration pour remplacer l'épandage de ses eaux usées; d'autre part, la mise en conformité du plan d'eau (projet porté par la Communauté de

communes Ambert Livradois Forez) comprenant la renaturation d'un ruisseau busé, la vidange du plan d'eau, la remise en état du moine, la coupe des arbres sur la digue. Une réflexion est menée pour la définition d'un usage de ce plan d'eau.

- Une quinzaine de personnes a participé à une visite sur le terrain suivie d'une conférence-débat sur le thème de la Moule perlière et de Natura 2000 organisée à Fournols (Puy-de-Dôme).

Rivières à écrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon

- Constitué des rivières du Cé et de l'Auzon et de leurs affluents (situées sur les contreforts ouest du Livradois), ce site Natura 2000 est dit linéaire: son périmètre est défini par une bande de 10 m de part et d'autre d'un linéaire de 120 kilomètres, soit une surface de 240,5 ha répartis sur le territoire de 14 communes de Haute-Loire et du Puy-de-Dôme. La biodiversité de cet ensemble de ruisseaux est riche mais fragile, la présence de l'écrevisse à pattes blanches en est la parfaite illustration. Le statut Natura 2000 a pour but la protection de cette biodiversité exceptionnelle. L'un des enjeux majeurs étant la préservation de l'écrevisse à pattes blanches qui est particulièrement sensible à la qualité de son habitat et au maintien des débits des cours d'eau qui sont très sensibles aux perturbations d'origines humaines et aux sécheresses en raison de leur largeur modeste. En outre, la présence de nombreuses anciennes mines confère à ce site Natura 2000 un potentiel d'accueil exceptionnel pour différentes espèces de chauve-souris.
- Créé en 1999, ce site Natura 2000 n'a jamais été animé jusqu'en 2023. En 2024, l'animateur a donc préparé la rédaction du Document d'objectifs et ses étapes (y compris le dossier de demande de subvention à la Région pour ce travail). Avec un préalable à ce document: le choix des espèces qui seront suivies afin de dresser l'état des lieux scientifique de ce site.
- Deux projets ont fait l'objet d'une évaluation d'incidences: exploitation forestière avec traversée des cours d'eau par des engins (Sainte-Catherine, Puy-de-Dôme) et défrichage de deux parcelles (Saint-Jean-Saint-Gervais, Puy-de-Dôme) pour créer une zone pâturable pour des chevaux (projet porté par un propriétaire privé).
- Des actions de sensibilisation des habitants et des différents acteurs (élus, agriculteurs, associations...) à l'outil Natura 2000 ont été menées.



Rando'Stache au Mont-Bar
© Bob MAURANNE

Mont Bar

- Situé à l'extrémité sud du territoire du Parc (commune d'Allègre, Haute-Loire), ce site Natura 2000 (21 ha d'un seul tenant) se caractérise par un cône volcanique récent de type strombolien dont le cratère est occupé par une tourbière constituée de magnocariçaies (végétation de grandes laïches) en forte régression au profit d'un marais de transition et d'un haut-marais. C'est une particularité à l'échelle européenne. Situé en moyenne montagne, il présente plusieurs autres habitats d'intérêt communautaire, notamment hêtraie et hêtraie-sapinière.
- Un suivi de l'évolution du niveau d'eau dans la tourbière du mont Bar est réalisé chaque année depuis 2001. Ses résultats sont analysés pour savoir si peut être démontré l'impact sur le milieu du drain installé en 1821.
- L'analyse des données d'hydrologie de la période 2000-2021 montre que la tourbière n'est pas saturée en eau en permanence. Ce qui peut avoir des conséquences sur sa minéralisation et donc sur l'évolution trophique du milieu. Autre enseignement : au cours des mois d'été des années sèches (2003, 2004, 2009, 2015, 2019...), le niveau de l'eau peut descendre très bas (environ 1 mètre). Avec l'évolution du climat, ces phénomènes risquent de se répéter et nuire fortement à la conservation des milieux naturels.
- Un gestionnaire forestier a demandé à l'animateur de ce site Natura 2000 des préconisations pour la gestion d'une parcelle privée : coupe sanitaire (de sapins secs et de chablis), modalités de débardage et amélioration de cette parcelle. Il lui a été conseillé de maintenir une futaie jardinée avec les essences de sapins et de hêtres qui

garantissent la conservation de l'Habitat d'intérêt communautaire. L'accompagnement du propriétaire de cette parcelle a permis la signature d'une charte Natura 2000.

- Sollicité par les organisateurs d'une randonnée, le Parc a confié à un accompagnateur en moyenne montagne la présentation de ce site Natura 2000 et de ses enjeux (une soixantaine de participants)

Bois Noirs

- Ce site Natura 2000 de moyenne montagne (683,5 ha répartis sur le territoire de 7 communes de l'Allier, de la Loire et du Puy-de-Dôme est composé de plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire : vallées forestières (hêtraie), tourbières (de différents types : boisées, hautes actives, de transition, dégradées...), prairies humides. Ponctuellement, on peut également trouver des landes sèches et prairies maigres de fauche.
- Un suivi des populations de damier de la succise a été effectué à vue et exclusivement au stade larvaire. La SHNAO, qui a réalisé, en 2024, le suivi de la seule station de la partie puydômoise du site a proposé une fauche annuelle et le pâturage extensif des prairies afin de (re)créer un milieu favorable à ce papillon.
- Le CNPF et le Parc ont organisé une journée d'échanges techniques à l'intention des propriétaires forestiers. Les différents enjeux de la gestion forestière en présence de cours d'eau ont été exposés sur le terrain – en vallée de la Credogne (commune de Palladuc, Puy-de-Dôme) – : franchissement, recul de résineux sur les berges, habitats d'intérêt communautaire, impact de la qualité de l'eau sur les



Pâturage caprin au Gros Turluron
© Clémence VILLE

espèces, exploitation des parcelles dans des milieux topographiques difficiles. L'adaptation des peuplements forestiers au réchauffement climatique a également été abordée.

- Dans le cadre du programme Trame de vieux bois en Livradois-Forez (voir page 6), 155 ha ont été étudiés afin d'identifier des forêts anciennes et matures (bois morts au sol ou sur pied, arbres habitats...). 22 ha ont pu être placés dans la catégorie « non mature à gros bois », c'est-à-dire comprenant au minimum 10 arbres à l'hectare dont le diamètre est compris entre 50 cm et 67,5 cm. Les capacités financières du site Natura 2000 permettront de pérenniser cette action en proposant des « contrats bois sénescents » aux propriétaires.

Puys de Pileyre et Turluron

- Formés il y a plus de 5 millions d'années, les puys de Pileyre et du Gros Turluron (Puy-de-Dôme), distants d'environ 4 km, font partie des nombreux puys volcaniques de la plaine de la Limagne. Ils hébergent des habitats naturels et des espèces devenues rares à l'échelle européenne. Le puy de Pileyre se situe sur le territoire des communes de Chauriat et de Vertaizon et le puy du Gros Turluron celui de Billom qui est membre du Parc. Préservés de l'urbanisation par leurs fortes pentes, ils consti-

tuent des îlots de nature au milieu des champs cultivés de la Limagne. Ils sont caractérisés par la présence de milieux thermophiles avec des pelouses sèches – qui abritent nombre de papillons, fleurs et oiseaux aux mœurs plutôt méditerranéennes – ainsi que des chênaies. Le puy de Pileyre est également connu pour ses pelouses à orchidées (voir ci-dessous). Toutefois, du fait de la déprise agricole et de la dynamique naturelle de la végétation, les pelouses s'embroussaillent et certains arbustes envahissants en profitent pour

Ophrys bourdon © Clémence VILLE



s'installer. Les actions de gestion Natura 2000 visent donc à inverser la tendance afin de restaurer ou maintenir ces habitats naturels. En outre, le puy de Pileyre fait partie de l'Espace naturel sensible puy de Mur et de Pileyre. La superposition des outils de préservation permet de multiplier les actions en faveur des milieux naturels et des espèces patrimoniales.

- 18 espèces d'orchidées et 2 hybrides dont 5 sont protégées en Auvergne ont été observées sur ce site entre 2001 et 2020. Dans le cadre d'un contrat Natura 2000, des opérations de débroussaillage puis de pâturage sur plusieurs hectares du puy de Pileyre ont augmenté la surface des pelouses à orchidées. Mais il semblerait que le nombre d'orchidées des milieux ouverts diminue avec le développement des ourlets⁽¹⁾. Un suivi régulier des orchidées est donc réalisé afin d'évaluer l'état de conservation des habitats naturels et les populations d'orchidées.
- Le Parc a suivi le pâturage des pentes du Gros Turluron par des caprins mis en place au printemps 2024.
- Le Parc et le CEN Auvergne ont rencontré deux éleveurs susceptibles d'être intéressés par la remise en pâturage des pentes du puy de Pileyre dans le cadre d'une convention de gestion Natura 2000.
- L'animateur de ce site Natura 2000 a participé à deux visites grand public organisées par des partenaires du Parc: l'une (16 participants) consacrée aux orchidées du puy de Pileyre (ENS Puy de Mur et Pileyre), l'autre (9 participants) sur le Gros Turluron (Pays d'Art et d'Histoire de Billom).

Comté d'Auvergne et puy Saint-Romain

- Ce site Natura 2000 (Puy-de-Dôme) couvre une surface de près de 1 000 ha divisée en 3 zones: la forêt de la Comté (l'une des plus grandes chênaies de plaine du Puy-de-

Dôme), les ruisseaux de Pignols (où vivent des écrevisses à pattes blanches) et le puy volcanique Saint-Romain (pelouses sèches). Il concerne 8 communes. 36,66 % du site font partie de l'Espace naturel sensible de la Comté, et 87,42 ha du site Natura 2000, essentiellement dans sa partie forestière, ont été classés en Réserve biologique intégrale (RBI) en 2023. Cette RBI reste une zone de libre évolution afin de laisser s'exprimer les dynamiques naturelles de la forêt. La mise en œuvre du Document d'objectifs se fait donc en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués et en cohérence avec les objectifs de conservation des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

- En 2024, le Parc a accompagné la commune de Saint-Maurice pour la remise en état de zones pastorales (broyage de végétaux, pose de clôtures, création de points d'abreuvement) sur les pentes du puy Saint-Romain et pour préparer un retour du pâturage propre à améliorer l'état de conservation des pelouses sèches: concertation avec les usagers du site et l'éleveur, préparation d'un dossier de demande de subventions dans le cadre du Plan pastoral territorial.
- En préparation de la réouverture des milieux agricoles pastoraux des pentes du puy Saint-Romain, un inventaire de la laineuse du prunellier a été réalisé afin de localiser les éventuelles pontes et d'éviter leur destruction lors des travaux de débroussaillage. Dans la zone prospectée (qui correspond au linéaire de la future clôture du parc de pâturage et à la lisière forestière), une seule ponte a été observée dans la haie d'aubépines et de prunelliers qui apparaissait favorable à la présence de ce papillon nocturne.
- Lors d'une formation interne de l'ONF sur la prise en compte de l'environnement dans la gestion forestière, le Parc a pré-



Run Patrimoine © Denis CIBIEN

(1) L'ourlet assure la transition entre le milieu prairial ou les cultures et le milieu forestier.



Animation gestionnaires forestiers
© Morgane MALARD

Sonde piézométrique
© Coline PEIGNELIN

senté, en forêt de la Comté, le dispositif Natura 2000 et les enjeux liés aux espèces.

- En mai, le Run'patrimoine a réuni 21 coureurs qui sont partis de Saint-Maurice-es-Allier pour une course à pied, allant des sources de Sainte-Marguerite jusqu'au sommet du puy Saint-Romain, localement baptisé l'Everest des Limagnes. Un guide conférencier et un accompagnateur en moyenne montagne leur ont fait découvrir les sources de Sainte-Marguerite – connues notamment pour les habitats naturels de prés salés et leurs plantes halophiles –, les pelouses sèches sur les flancs du puy Saint-Romain et le site archéologique du sommet. Le Parc a sensibilisé les coureurs à l'outil Natura 2000, aux enjeux du site et à l'importance d'utiliser les chemins balisés. Le passage répété de pratiquants de trail et de randonneurs hors des sentiers peut dégrader les pelouses thermophiles, végétations rares et menacées en France et en Auvergne. Le projet de réouverture des milieux agricoles pastoraux a également été présenté car le retour du bétail peut impliquer un changement dans les pratiques et les habitudes des visiteurs. C'est pourquoi la sensibilisation auprès des pratiquants réguliers, à la fois sur la fragilité des habitats naturels et des espèces, mais également sur le partage de l'espace, est un enjeu majeur pour l'installation pérenne d'un troupeau au sommet du puy.
- Les participants à deux trails ont également été sensibilisés.

comprend notamment la forêt domaniale d'Ayguebonne et le Grun de Chignore (communes d'Olmet, de Sainte-Agathe et de Volore-Ville, Puy-de-Dôme).

- En collaboration avec le CNPF, le Parc a proposé aux propriétaires forestiers de participer à une demi-journée d'information sur la gestion en futaie jardinée de la hêtraie atlantique à houx (habitat d'intérêt communautaire) et sur l'importance des arbres-habitats (20 participants).
- L'animatrice de ce site assure le suivi de la gestion de la forêt domaniale d'Ayguebonne qui comprend l'implantation, sur de faibles surfaces, d'essences allochtones afin d'adapter les peuplements au dérèglement climatique, le rebouchage de drains de la zone humide située en amont de la tourbière d'Ayguebonne et le projet l'ONF de création d'une réserve biologique. Cinq piézomètres ont été installés dans la tourbière afin d'enregistrer les variations du niveau d'eau en sous-sol. Ce suivi permettra notamment de mesurer les impacts des travaux menés par l'ONF, notamment le rebouchage de drains de la zone humide située en amont de la tourbière.
- Le service d'Éducation à l'environnement et au développement durable de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a organisé, pour les élèves d'une classe de l'école primaire de Vollore-Ville, une présentation (au cours de 2 demi-journées) du site Natura 2000 et de ses habitats (forêt et éboulis).

Vallées et piémonts du nord Forez

- Secteur typique du piémont forézien avec des éboulis granitiques conséquents, de belles hêtraies à houx et des habitats tourbeux, ce site Natura 2000 (465 ha)



Autres sites protégés

Réserve naturelle régionale du lac de Malaguet

- Depuis 2014, le Parc assure, par convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la gestion de la Réserve naturelle régionale (RNR) du lac de Malaguet (communes Monlet, Sembadel et Félines – Haute-Loire) dont la biodiversité est exceptionnelle: il a assuré la mise en œuvre du premier plan de gestion (2018-2022), sa révision et la rédaction du nouveau programme d'actions décennal pour la période 2024-2033. Celui-ci a été validé en 2024 par le Conseil scientifique régional du patrimoine naturel et la Commission permanente de la Région.
- Le Parc a poursuivi les actions de gestion engagées: animation locale, concertation avec les communes, les propriétaires, les gérants de la Maison du lac, les acteurs de l'eau, suivi du niveau du lac – dont la vidange a été réalisée – et des gazons amphibies, entretien du sentier de découverte, suivi de la fréquentation, animations grand public – un stand présentant la réserve a été installé au départ du sentier durant un après-midi. Comme en 2023, un écocarde a été recruté pendant l'été, chargé de la médiation et de la surveillance du site. Cette présence permet de pallier l'absence d'un point d'information des visi-

teurs et de limiter les comportements inadéquats. Il a effectué quelques tournées de surveillance avec l'OFB.

- À partir d'observations et d'échanges avec des visiteurs, des élus, le Parc, le propriétaire..., un bureau d'études missionné par le Parc a formulé des préconisations pour une nouvelle signalétique et proposé un schéma d'interprétation de la réserve. Ce travail a été présenté aux membres du comité consultatif et à l'Agglomération du Puy-en-Velay qui est propriétaire de la gare de Malaguet. Les réflexions vont se poursuivre pour orienter les aménagements de l'accès à la réserve, d'un parking et d'un lieu d'accueil du public
- L'année 2024 a été marquée par une incertitude quant à la volonté du propriétaire du lac, de son barrage et des espaces où se trouvent les gazons et les herbiers aquatiques – la SC⁽¹⁾ de Malaguet – de maintenir ses parcelles dans le périmètre de la RNR. Cette position, due notamment aux difficultés rencontrées dans le dossier de mise en conformité du barrage, était susceptible de remettre en cause l'existence de la RNR. En effet, le barrage a été classé en « catégorie C » par un arrêté préfectoral. Ce qui implique le respect de normes de sécurité civile. La DREAL a demandé la mise en conformité du barrage pour permettre l'évacuation sécuritaire de crues.

Vidange du Lac de Malaguet
© Manon LAMBERT



Stand de la Réserve naturelle régionale
© Manon LAMBERT

(1) Société civile

Pour rechercher des solutions de mise en conformité permettant la conservation des gazons amphibies, une étude a été lancée en 2023 mais, en raison de la position de la SC, elle n'a pas été menée à son terme. Une réunion de l'ensemble des parties prenantes s'est conclue sur la décision de lancer, en 2025, une contrepertise des études précédentes. Le Parc en a préparé le cahier des charges, en concertation avec la SC et la DREAL et a sollicité des crédits exceptionnels auprès de la Région qui les a attribués.

Espace naturel sensible de la vallée du Fossat

- Site emblématique des monts du Forez, l'Espace naturel sensible (ENS) de la vallée du Fossat (commune de Job, Puy-de-Dôme) est une vitrine de la politique environnementale du Département du Puy-de-Dôme qui, en 2015, en a confié la gestion au Parc et au CEN Auvergne qui est en outre propriétaire de 60 ha de forêt à haute valeur écologique dans la vallée. Fin 2021, un nouveau plan de gestion décennal (2022 – 2031) a été approuvé par le Comité de labellisation et de suivi des espaces naturels sensibles et la gestion de cet ENS est désormais assurée par le Parc.
- La LPO Auvergne a été chargée pour le Parc de réaliser, en 2023 et 2024, une étude de l'avifaune forestière de la vallée du Fossat. Des prospections des espèces patrimoniales cibles et de trois espèces montagnardes – la chouette de Tengmalm, la mésange boréale et le tarin des aulnes – ont été menées. Au cours de ces deux années, 4 372 données de 59 espèces ont été collectées sur les 12 transects d'un kilomètre préalablement définis et à proximité de ceux-ci. La présence de 35 espèces nicheuses est aujourd'hui avérée. Cette liste a été mise à jour. Les 3 espèces les plus abondantes sont le pinson des arbres, le rouge-gorge familier et la mésange noire. Il faut signaler la disparition de la nidification du merle à plastron. Contrairement à 2023, les petites chouettes de montagne ont été contactées en 2024 et des loges ont été repérées. Comme en 2023, il n'y a eu aucun contact de mésange boréale et une seule donnée pour le Tarin des aulnes.
- De nouveaux gîtes artificiels destinés aux chiroptères ont été installés afin d'homogénéiser le nombre de gîtes par grappe et d'installer des gîtes en milieu rupestre (éboulis rocheux) et bâti (jasserie de Reclavet). Au total, il y a donc maintenant, dans la vallée du Fossat, 56 gîtes répartis en 8 grappes. À l'été 2024, 57 % des gîtes (soit 32) étaient occupés, principalement par

des micromammifères (48 % des occupations) mais aussi des oiseaux, des hyménoptères et enfin des chiroptères qui ont été repérés dans un seul gîte : le taux d'occupation par des chauves-souris reste donc très bas depuis 2019.

- Un point d'écoute Sono Sylva (enregistreur automatique) a été installé en 2024. Porté par l'OFB et le Muséum national d'histoire naturelle, le protocole Sono Sylva est un programme de long terme qui vise à tester la mise en place d'un plan de suivi de la biodiversité terrestre grâce à l'acoustique dans les forêts des espaces protégés de France métropolitaine. Les enregistrements effectués entre mars et septembre ont été analysés puis transmis aux responsables de ce projet. Les premiers résultats seront fournis en 2025 (<https://www.sono-sylva.cnrs.fr/>).
- Les papillons étant de bons indicateurs de la conservation des milieux ouverts de fond de la vallée et des hauteurs, les suivre permet notamment d'adapter la gestion pastorale et de statuer sur la nécessité ou non de rouvrir la zone de mise en défens. Un suivi a été réalisé au cours du printemps et de l'été par la SHNAO qui a réalisé plusieurs journées de terrain. 71 taxons ⁽¹⁾ ont été observés au moins une fois, appartenant à 51 espèces dont 6 nouvelles. Cet apport de données a permis de faire encore progresser significativement les connaissances sur les papillons diurnes. Une attention particulière a été portée au Damier de la Succise qui n'avait pas été retrouvé depuis 2007 : en 2024 il était présent (plusieurs imagos ⁽²⁾ et deux nids de chenilles) dans la partie supérieure de la vallée, à 1 450 mètres d'altitude.
- La restauration écologique de la vallée du Fossat par l'élimination des plantations d'épicéas sur les parcelles de fond de vallée appartenant au Département a pu débiter fin 2024 après plusieurs années de mise au point de ce projet et des échanges avec l'ONF, la DDT, la Police de l'eau, les animateurs du site Natura 2000 et l'inspecteur du site classé pour préparer administrativement et techniquement la coupe. Les arbres ont été coupés par bûcheronnage manuel puis sortis par câble-mat afin de limiter l'impact sur le sol et les milieux. Une réunion d'information publique a été organisée au cours de laquelle a notamment été présenté le programme de coupes qui a permis une évolution favorable des milieux de l'ENS montagne du Mont (Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne).
- Deux visites thématiques ont été organisées au cours de l'été : La vallée du Fossat et ses curiosités végétales et Un sanctuaire

(1) Entité conceptuelle qui regroupe tous les organismes vivants possédant en commun certains caractères taxinomiques ou diagnostiques bien définis. L'espèce constitue le taxon de base de la classification systématique.

(2) Le terme d'imago désigne le stade final d'un individu dont le développement se déroule en plusieurs phases

de biodiversité.

- Le projet éducatif de découverte des métiers exercés dans un ENS – intitulé Le Fossat vous attend – a été expérimenté au cours l’année scolaire 2023-2024 avec une classe de 3^e du collège de La Monnerie-le-Montel (Puy-de-Dôme). Cette visite de deux jours a été préparée par les élèves sous forme d’ateliers thématiques : les paysages, la biodiversité, l’agriculture. Accompagnés des enseignantes de Sciences de la vie et de la Terre, de Français et d’Histoire-Géographie, les collégiens ont rencontré et interviewé des professionnels. Ils ont réalisé 3 podcasts (un par trimestre) : l’un sur le fond de vallée (interview d’un agriculteur et présentation des espèces endémiques), l’autre sur le flanc de vallée (interview d’une technicienne du Parc, focus sur la hêtraie sapinière et présentation d’une ancienne verrerie) et le troisième sur les crêtes (interview d’un berger et rencontre avec l’auteur du livre Les 113 raisons d’espérer pour écrire, après lecture de ce roman, 67 raisons d’aller dans la vallée du Fossat!). Ces podcasts ont été transmis aux services du Département et partagés avec des élèves de CM2 de l’école de Palladuc et de 6^e du collège de la Durolle pour susciter chez eux l’envie de découvrir la vallée du Fossat avant d’y venir à leur tour. À terme, ce projet pédagogique pourra être proposé aux établissements scolaires du Puy-de-Dôme qui souhaitent découvrir les métiers des ENS.
- L’éco compteur du sentier de la vallée du Fossat a enregistré 4 391 passages au cours de l’année 2024. Soit une baisse de fréquentation d’environ 12 % que peuvent expliquer une pluviosité importante, l’organisation de moins de balades nature et la fermeture du sentier à l’automne.

Espace naturel sensible des affleurements à serpentines de Saint-Préjet-Armandon

- Grâce à la collaboration entre le Parc, la commune de Saint-Préjet-Armandon et le Département de la Haute-Loire, un plan de gestion de l’ENS des Serpentes a été élaboré pour la période 2020-2024. Cet ENS recèle des affleurements d’une roche ultrabasique, la serpentinite, riches en métaux toxiques (nickel, chrome, cobalt) qui accueillent une flore extrêmement rare, notamment deux petites fougères, la notholène de Maranta et la doradille de Silésie. Ce qui fait de cet ENS l’un des sites pépites de la biodiversité du Livradois-Forez. Ce plan de gestion, dont la mise en œuvre a été confiée au Parc, a favorisé l’appropriation du site et de sa gestion

par la commune et ses habitants. L’année 2024 devait permettre d’évaluer ce plan de gestion et d’en rédiger un nouveau avec l’aide d’un(e) stagiaire. Faute de subvention du Conseil départemental, ce travail n’a pas été réalisé.

- Le Parc a piloté le suivi participatif estival des fougères serpenticoles auquel sont associés, depuis 2021, les habitants et les conseillers municipaux de Saint-Préjet-Armandon. Il a suivi les travaux d’entretien de la végétation sous les lignes haute-tension pour veiller à la protection de ces fougères.

Lac de chaux de Bansat

- Le lac de chaux de Bansat (Puy-de-Dôme) est une étendue d’eau sur un sol très imperméable (argileux) dont le remplissage ne dépend que des précipitations. Ce qui en fait un milieu naturel rare en Auvergne. Afin d’œuvrer collectivement à sa préservation et à sa valorisation, la commune, le Parc et la Fédération départementale des chasseurs du Puy-de-Dôme ont signé, en 2022, une convention de gestion qui prévoit une répartition des rôles entre eux. Le Parc est essentiellement chargé de l’amélioration des connaissances des richesses naturelles du site et de la sensibilisation des habitants et des acteurs locaux, aux côtés de la municipalité.
- En 2024 le Parc a commandé trois études naturalistes prévues par le plan de gestion :
 - le suivi de la laineuse du prunellier (de 2024 à 2026) afin d’orienter la gestion de la ceinture végétale du lac qui est constituée de prunelliers et d’aubépines dans lesquels ce papillon protégé construit ses cocons ; la première session de comptages réalisée au printemps a permis d’identifier plus de 200 chenilles dans 11 colonies ;
 - l’inventaire des amphibiens afin de savoir si ceux-ci recolonisent la zone humide après les travaux de création de zones d’eau libre réalisés en 2023. Les conditions météorologiques ayant été particulièrement favorables à la reproduction, trois espèces ont été contactées : des tritons palmés, des tritons crêtés et des grenouilles vertes. Ces résultats sont très encourageants.
 - le suivi des messicoles ⁽¹⁾ : une vingtaine d’espèces a été observée aux abords du lac dont 10 sont menacées au niveau régional ou national. Ce qui témoigne de la richesse du site. Cette amélioration des connaissances va permettre d’échanger avec les agriculteurs sur des pratiques favorisant ces plantes.

(1) Plantes sauvages liées aux cultures

Construire une stratégie exemplaire pour la nature quotidienne

Développer de bonnes pratiques dans les activités de loisirs de pleine nature

- Les préfectures de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme consultent le Parc à propos des déclarations de manifestations de loisirs de pleine nature. Les résultats de l'examen des parcours et les avis sont enregistrés sur une plateforme commune à l'ensemble des départements. En 2024, sur les 100 manifestations qui

concernaient le Livradois-Forez, 47 ont été étudiées :

- › 17 manifestations motorisées (2 sur route et 15 en milieu naturel) ont fait l'objet d'une analyse et d'un avis complet ; les installations demandées pour l'une d'elles ont été contrôlées (tout était conforme) ;
- › 30 manifestations de pleine nature non motorisées (randonnées, trails, courses cyclistes...) ont fait l'objet d'une étude de parcours et d'un avis.

Construire les paysages de demain

Construire une culture paysagère partagée

Les ateliers du paysage

- Depuis 2007, le Parc accompagne le dispositif Ateliers des paysages qu'il a mis en place pour construire une culture du paysage partagée par les habitants du Livradois-Forez et les élus. Plusieurs actions paysagères participatives ont été réalisées à des échelles communales. Par exemple, la valorisation des poiriers dans la vallée de l'Ance, l'aménagement de belvédères (notamment à Montmorin, Puy-de-Dôme), des projets de fleurissement du bourg (Echandelys, Sauxillanges, Billom, Chabreloche et Isserteaux, Puy-de-Dôme). L'année 2024 a permis d'élargir la culture du paysage à une échelle plus grande avec une étude paysagère sur l'intégration d'équipement de production d'énergie et dans le cadre de la révision de la Charte du Parc.
- Afin de ne pas opposer l'installation d'équipements de production locale d'énergie et la préservation des paysages du Livradois-Forez, la formation SCoT du Parc a adjoint un important volet paysager à son étude pour l'accompagnement des communes dans le développement des énergies renouvelables. Des ateliers ont été organisés pour aider les élus des communes du

territoire du SCoT Livradois-Forez à définir les zones d'accélération préférentielles de la production d'énergies renouvelables (en application de la loi APER de mars 2023) et pour leur faire part de recommandations d'intégration paysagère de ces installations.

- La révision de la Charte du Parc a ouvert de nouvelles perspectives à propos de l'aménagement du territoire, plaçant le paysage au cœur des réflexions. Cette approche innovante considère celui-ci non seulement comme un outil de sensibilisation au territoire mais aussi comme un levier d'aménagement – ou plutôt de « ménagement » – encore sous-exploité. L'année 2024 a été particulièrement fructueuse en réflexions et échanges, permettant d'élaborer plusieurs pistes d'actions ambitieuses pour les 15 prochaines années. Ces initiatives s'inscrivent dans une vision à long terme du développement territorial et nécessitent une approche résolument transversale.
- La stratégie de qualité paysagère qui sera inscrite dans la nouvelle Charte vise à guider les principes d'aménagement du territoire (documents d'urbanisme, maîtrise d'œuvre d'espaces publics, préconisation d'aménagement, ménagement...),



Aire de repos – Malvières
© Mathilde SIVRÉ

Lecture de paysage à Sauviat
- Formation des secrétaires de
mairie © Mathilde SIVRÉ

de mise en récit des paysages et d'amélioration de la perception de ceux-ci par les habitants. Quinze objectifs globaux et transversaux ont été définis auxquels chaque acteur du territoire, y compris les habitants, pourra contribuer. Pour mener à bien ces actions, une collaboration étroite et un partage d'expertises sont essentiels entre le Parc, ses partenaires institutionnels et techniques et l'ensemble des acteurs du territoire (habitants et associations locales notamment).

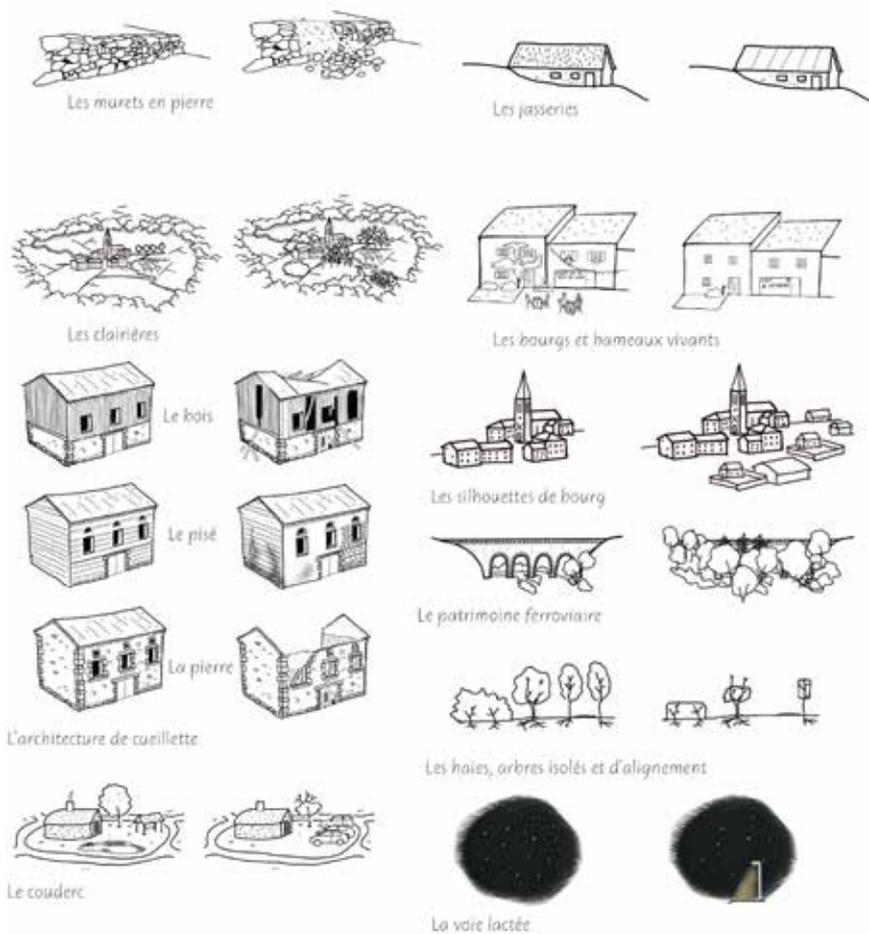
- Le Parc a d'ores et déjà créé un kit paysage qui permet d'animer des lectures de paysages. Il met en avant les 18 structures paysagères emblématiques du Livradois-Forez qui sont à préserver et/ou à valoriser. Cet outil peut, par exemple, être utilisé en amont des temps d'échanges liés au paysage, facilitant ainsi la compréhension et l'engagement des acteurs locaux dans la préservation de leur environnement.

pour le Livradois-Forez, l'agglomération du Puy-en-Velay et le département de la Haute-Loire. Cette réalisation – portée par la commune de Malvière, le Conseil départemental de Haute-Loire et le Parc – comprenait l'abattage d'arbres, la construction d'une banquette en bois local, l'édification d'un muret en pierres pour optimiser le point de vue et la séparation des espaces pour véhicules et des espaces piétonniers. La plantation d'un verger complète cet aménagement qui a été conçu et mené de manière participative par un collectif de paysagistes.

Structures paysagères
© Mathilde SIVRÉ

Plan paysage pour la RD 906

- Dans la continuité du programme d'actions du Plan paysage Vallée de la Dore/ D906, qui a pour objectif de valoriser et de préserver la diversité paysagère le long de cet axe routier majeur du Livradois-Forez, une aire de repos sous-exploitée où le paysage était dissimulé derrière un alignement de résineux a été transformée en point d'intérêt touristique et paysager. Baptisé le belvédère de Malvières, celui-ci offre aux usagers de la D906 un panorama exceptionnel sur les monts du Forez et du Livradois et sur la plaine d'Ambert et constitue une porte d'entrée



Transmettre et investir les patrimoines d'hier et aujourd'hui

Sauvegarder et mettre en valeur le bâti remarquable

Valorisation patrimoniale du territoire

- L'Atelier d'urbanisme du Parc accompagne les communes pour leurs projets d'aménagement d'espaces publics ou naturels qui mettent en valeur des paysages – points de vue, sentiers... – ou des sites singuliers – zone humide, patrimoine architectural... Plusieurs projets ont été réalisés en 2024.
- La commune de Frugières-le-Pin (Haute-Loire) et le Parc ont initié un projet d'aménagement du couderc ⁽¹⁾ du village du Pin qui est au carrefour de plusieurs chemins de randonnées et un site remarquable d'observation de divers paysages : les contreforts du Livradois, le massif cantalien et le plateau du Cézallier.
- À Monlet (Haute-Loire), dans le hameau de Malaguet, un projet d'embellissement de la gare d'arrêt du vélorail a été réalisé grâce à la collaboration du Parc, de la commune, du Syndicat ferroviaire du Livradois-Foréz et de l'association AGRIVAP. Ce lieu, autrefois peu attrayant, a été complètement transformé par l'intervention artistique du graffeur de renommée internationale DÉGÉ (Camille Alberni). L'artiste a créé une fresque impressionnante sur un mur de 11 mètres de long, illustrant l'histoire ferroviaire locale et mettant en valeur la biodiversité de la RNR de Malaguet située

à proximité. Cette initiative artistique a non seulement embelli la gare mais a également contribué à valoriser le patrimoine ferroviaire et naturel de la région. La fresque sert désormais de point d'intérêt pour les visiteurs utilisant le vélorail, offrant une expérience visuelle unique qui combine l'art urbain contemporain avec l'histoire locale et la richesse écologique du site.

- Afin de mettre en valeur les richesses patrimoniales du centre ancien de Vollore-Ville (Puy-de-Dôme), le Parc et la commune ont réalisé des aménagements, créé des circuits de découverte, mis en place une signalétique et installé une table de lecture du paysage dans l'allée du château qui offre l'un des plus beaux points de vue sur la chaîne des Puys. Le Parc a édité un guide ⁽²⁾ distribué non seulement sur place mais aussi à Thiers, Courpière, Châteldon... et dans d'autres Cités de caractère. Ces outils de médiation sont appréciés par les prestataires touristiques et renforcent l'armature du Schéma de développement touristique de la Maison du tourisme du Livradois-Foréz et l'attractivité de ce territoire. En outre, ces réalisations mettent en avant les compétences de Parc : définir ce qui recèle un intérêt patrimonial et garantir la qualité et l'unité de la valorisation du patrimoine.

Table de lecture de Vollore Ville

Voir et être vu

Horizon
Le Cézallier est un plateau volcanique élevé (1 200 et 1 400 m) caractérisé par de nombreuses tourades, blocs de craie, landes et prairies fauchées de garrigues à partir de sud.
Le Puy de Sancy, avec ses 1 982 m, est le plus haut sommet de France.
Le Puy de Sancy est le plus haut volcan de France métropolitaine, sommet du Massif central.
Le Château des Puys est dominé par l'impressionnant puy de Sancy (1 982 m).
C'est à leur jeunesse géologique que les puys doivent la fraîcheur de leurs altitudes.

Vigne
La tradition viticole à Vollore est ancienne avec de multiples vignes patrimonieusement plantées sur la face ouest du couderc. Les vignes ont été plantées par les habitants de la région mais le genre noir caractéristique est également bien représenté.
Aujourd'hui, des projets sont en cours pour valoriser et promouvoir la tradition viticole et ses produits.

Le bois de la plaine
La forêt du couderc est classée en 2010 au patrimoine mondial de l'UNESCO. Elle est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.

Géologie
Au cours de leur histoire, sous l'effet de l'altération des Alpes, le couderc centralisé est devenu un terrain et des formes pour donner le grand relief du couderc.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.

Les rivières et leurs vallées
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.
Le couderc est un espace naturel remarquable, riche en biodiversité et offre un cadre paisible et agréable.



Travaux sur l'espace de repos de la Clémentine
© Dominique GIRON

- Le village de Malvielles (Chambon-sur-Dolore, Puy-de-Dôme) ayant vu naître le découvreur de la clémentine ⁽³⁾, la commune a souhaité le mettre en valeur en concevant un projet sobre et frugal, utilisant des matériaux locaux, qui se fond dans le paysage et que les habitants se sont appropriés. Devenue propriétaire de la maison natale de frère Clément, elle l'a transformée en espace de repos (pierres et bois). D'autres travaux ont été réalisés en 2024 : reprise et création de murs en pierres sèches; restauration du puits et réalisation d'une calade en forme de quartier de clémentine; intégration du point de tri en bois local; aménagement du couderc autour d'un terrain de boules (en respectant la biodiversité); plantation d'essences locales de fruitiers et d'arbustes à petits fruits; édification de 3 sculptures (clémentines en métal) qui supporteront des panneaux d'information sur la clémentine... Les habitants de Malvielles ont été invités à participer à ce chantier. Un dépliant relatant l'histoire de frère Clément a été édité.

(1) Dans les régions françaises de tradition occitane, le mot *couderc* désigne un espace agricole ou un lieu communal
(2) Ce guide est le 13^e opus de la collection des guides des bourgs de caractères édités par La Maison du tourisme
(3) Vital Rodier devenu frère Clément au sein de congrégation des frères de Notre-Dame-de-l'Annonciation



2

Un territoire de ressources
au bénéfice des habitants

Préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques par une gestion exemplaire

Améliorer la gestion quantitative de la ressource en eau

SAGE Dore

- Pour associer au SAGE Dore des personnes non membres de la Commission locale de l'eau (CLE) et pour mettre en cohérence le SAGE Dore et le Contrat territorial Dore (CT), plusieurs groupes de travail ont été créés qui suivent et valident les différentes étapes des études et propositions d'actions au fur et à mesure de leur avancée.
- Lors de la première des deux réunions qu'ils ont tenues conjointement en 2024, le groupe de travail Dynamique fluviale et la Commission Inter SAGE Dore-Allier aval ont analysé la proposition d'un plan d'actions pour la restauration de l'état écologique de la Dore aval élaborée à partir de l'étude de diagnostic du fonctionnement de l'équilibre dynamique de la Dore aval et portée par le Parc dans le cadre du CT Dore et du CVB ⁽¹⁾. La seconde réunion était consacrée à l'étude de diagnostic et de perspectives d'érosion portée par le Parc dans le cadre du CT et du CVB en vue de la suppression des enrochements de la rive gauche au droit du site Aval Dorat sur la Dore.
- L'unique réunion du groupe de travail Enjeux industriels avait pour thème: Ressources en eau sur le bassin versant de la Dore: quels enjeux pour les industries? Plusieurs intervenants se sont succédés au cours de la matinée pour exposer l'organisation de la gestion du grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore et présenter, d'une part, la révision de l'arrêté cadre sécheresse pris du Préfet du Puy-de-Dôme, d'autre part, les aides accordées par de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne pour réduire l'impact des activités économiques sur la ressource en eau et les milieux aquatiques et, enfin, les outils d'accompagnement des chambres consulaires. L'après-midi était consacrée à des échanges avec le Directeur industriel de Diam Group dans les locaux de la société Adiamas à Palladuc (Puy-de-Dôme).
- L'étude stratégique Hydrologie, milieu, usages et climat (HMUC) portée par le Parc depuis 2022 doit se terminer fin 2025. Les trois premières phases ont été réalisées: l'état des lieux (contexte du bassin versant de la Dore, ressource en eau et usages), le diagnostic actuel (comparaison entre ressource naturelle et ressource influencée, impact des prélèvements sur la ressource et les milieux) et la prospective (ressource future, usages futurs et impact futur des prélèvements sur la ressource et les milieux). La quatrième phase – déterminer les volumes mobilisables et prélevables associés – sera menée en concertation avec les usagers préleveurs et les partenaires techniques. La cinquième phase sera consacrée aux propositions de stratégie et d'actions.
- Dans le cadre de l'étude HMUC, le Parc a organisé, en octobre, la seconde journée de concertation sur la gestion volumétrique collective (la première avait eu lieu en avril 2023). Étaient invités tous les membres de la CLE et d'autres acteurs du territoire concernés par la ressource en eau (sites industriels, filières agricoles et forestière...). 38 personnes ont participé: élus et salariés de communes et d'EPCI, représentants des services d'eau potable, de sites industriels, de la CCI, du monde agricole et des gestionnaires des milieux aquatiques, naturels et forestiers. Un premier temps était consacré à l'étude HMUC et à son avancement. Puis les personnes présentes ont été invitées à participer à l'élaboration des hypothèses de tendances socio-économiques d'ici 2050 pour dessiner des évo-

(1) Contrat vert et bleu (cf. Axe 1)

lutions probables des usages de l'eau en tenant compte de l'évolution des politiques publiques et des stratégies sectorielles et des perspectives climatiques (hausse des températures notamment). La co-construction d'orientations pour ce « scénario tendanciel » a eu lieu l'après-midi.

- Depuis 2021, la cellule d'animation du SAGE Dore met à la disposition des habitants et acteurs du territoire un tableau de bord interactif : <https://sagedore.parc-livradoisforez.org/index.php>. Le consulter permet de connaître l'état des masses d'eau du bassin versant de la Dore et de suivre les actions menées. Un important travail de mise à jour des données est réalisé annuellement par la chargée de mission Développement numérique du Parc. En outre, en 2024, une stagiaire a construit l'atlas cartographique de cet état des lieux (<https://sagedore.parc-livradoisforez.org/atlas.php>) à partir duquel il est possible d'imprimer des cartes. Cet outil servira de base à la mise à jour complète de l'état des lieux du Sage Dore prévue en 2026.
- Le Parc a engagé, en collaboration avec ses partenaires et les organismes compétents, la rédaction d'une monographie sur les ressources en eau en Livradois-Forez : un livret d'une trentaine de pages qui fournira des éléments de compréhension et des perspectives. Ce document, qui sera édité en 2025, s'inscrit dans la collection des monographies du Parc qui est l'une des composantes de l'évaluation de la Charte 2011-2026.

Contrat territorial Dore

- Le Parc est chargé de la mise en œuvre du deuxième Contrat territorial (CT) du bassin versant de la Dore (2023-2025). Il conduit également celle du CVB (voir page 4) qui concerne le même territoire. Ainsi, les actions du CT portées au titre de sa compétence Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore constituent la majorité du programme de la trame bleue du CVB. L'articulation entre ces deux dispositifs et leur cohérence permettent de mobiliser des financements de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Région Auvergne-Rhône-Alpes auxquels s'ajoutent ceux des conseils départementaux du Puy-de-Dôme et de Haute-Loire, du FEDER régional et du FEDER Massif central. Les actions inscrites dans la programmation du CT sous maîtrise d'ouvrage du Parc ont occupé la majorité du temps de l'équipe d'animation. Toutefois, celle-ci a quand même appuyé, autant que de besoin les autres structures

maîtres d'ouvrage du CT.

- Fin 2024, 224 actions (83 %) du premier CT (2020-2022) étaient terminées, 4 actions (2 %) étaient en phase de finalisation et 22 (8 %) avaient été annulées soit parce qu'elles étaient non pertinentes, soit à la suite de modifications de la réglementation, soit dans l'attente d'études complémentaires.
- La programmation 2024 (2^e CT) comprenait :
 - la mise en défend de 4,4 km contre le piétinement des berges,
 - 1,6 km de restauration hydromorphologique des cours d'eau,
 - la restauration de la ripisylve ⁽¹⁾ sur 26,2 km,
 - le recul des plantations de résineux sur 2,7 km,
 - la restauration de la dynamique fluviale sur 3,2 km
 - 2 projets de restauration de la continuité écologique
 - la restauration de 53 ha de zones humides
 - la poursuite du soutien au collectif Dore j'Adore (voir ci-après)
 - une veille régulière sur les secteurs à enjeux
 - la poursuite de la création de Puzzles de la nature (voir ci-dessous)
 - des actions de communication et d'animation en lien avec les autres outils dont le SAGE (voir ci-dessus)
- L'avancement de la programmation du 2^e CT est satisfaisant : fin 2024, 97 actions étaient terminées (44 %) et 98 (45 %) avaient démarré; 17 (8 %) ont été initiées, 7 (3 %) ont été annulées et 1 (0,1 %) action a été reportée (dans le volet agricole).
- Pour le volet Milieux aquatiques, priorité a été donnée à la finalisation des actions des programmations 2022 et 2023 puis au démarrage des 57 actions de la programmation 2024. En fin d'année, 85 % de celles-ci étaient terminées (36 %) ou en cours (49 %).
- L'année a été notamment riche en opérations écologiques d'ampleur sous maîtrise d'ouvrage du Parc dans le cadre de sa compétence Grand Cycle de l'eau. Notamment la restauration de la Dore à Pont-de-Dore (voir ci-dessous), du Vauziron aval (voir ci-dessous) et de cours d'eau au plan d'eau des Etivaux et au seuil dit de Préciforge à Thiers. De nombreuses autres actions ont été portées par d'autres maîtres d'ouvrage : le CEN Auvergne, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, l'ONF, la Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, la FRCIVAM ⁽²⁾, Bio63 et l'EDE 63 ⁽³⁾.
- La restauration de la morphologie fluviale



Zone humide
sur les Hautes-Chaumes du Forez
© Sibylle ROUSSE

de la Dore au droit de l'ancien plan d'eau des Peupliers à Pont-de-Dore, (communes de Peschadoires et de Thiers, Puy-de-Dôme) est la première opération d'ampleur de restauration écologique de la Dore aval depuis la mise en place du CT. Elle est également inscrite dans le CVB et est reconnue d'intérêt général par arrêté préfectoral. Sur ce site, une base de loisirs avait été créée par la ville de Thiers dans les années 1960. Le chantier mené en 2024 a permis de restaurer l'état morphologique de la Dore par la suppression d'un ouvrage en béton situé dans le cours d'eau (450 m³ de béton) et de recharger le lit de la Dore avec les déblais sablo-graveleux excédentaires du chantier (1 950 m³). 140 m du cours d'eau ont été restaurés dont les berges ont été revégétalisées, un bras mort a été réouvert, 2 080 m³ de terre contaminée par la Renouée du Japon (espèce invasive) ont été traités et enlevés. Cette opération a été réalisée en partenariat avec les communautés de communes Thiers Dore et Montagne et Entre Dore et Allier, les communes de Thiers et de Peschadoires et avec la participation financière de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, de la Région, du Dépar-

tement du Puy-de-Dôme et de l'Europe (FEDER).

- Un tronçon du Vauziron fortement dégradé – 1,2 km en aval du bourg de Châteldon (Puy-de-Dôme) – a fait l'objet de travaux conséquents. Initialement, la programmation prévoyait seulement des actions de lutte contre le piétinement bovin. Au vu de son impact sur le cours d'eau (enrochements sauvages, curages, élargissement du lit, absence de ripisylve...), il a été décidé de restaurer morphologiquement le cours d'eau tout en conciliant les différents usages :
 - 2 abreuvoirs simples ont été installés,
 - 5 gués ont été créés
 - des clôtures ont été déployées sur 1,6 km
 - 105 m de protection de berge en technique de génie écologique (fascine ⁽⁴⁾ et peigne ⁽⁵⁾)
 - hors fascine et peigne, la berge a été renaturée sur 460 m pour resserrer le lit d'étiage,
 - sur 95 m, des blocs épars ont été mis en place dans le lit afin de diversifier des écoulements,
 - un cours d'eau de 82 m a été créé,
 - 3 000 hélrophytes ⁽³⁾ et de nombreuses

boutures de Saules et de ligneux (Érables, Aulnes, Saules pourpres et cendrés) ont été plantés pour revégétaliser les berges et recréer une ripisylve.

- Dans le cadre de la poursuite de la restauration du complexe humide des sources du Miodet, une coupe à blanc a été faite au site des Coches à Saint-Éloy-la-Glacière (Puy-de-Dôme). Celle-ci a été suivie de l'enlèvement des rémanents – pour favoriser le retour d'une végétation pionnière des milieux humides – et du rebouchage des drains à ciel ouvert pour retrouver la capacité de stockage en eau du sol. L'implantation de 12 barrages vise à accentuer le ralentissement de l'eau et à stabiliser le sol. Ces travaux réalisés en mars 2024 ont rapidement permis le retour d'un milieu humide fonctionnel.
- En appui des chargés de mission qui mettent en œuvre les actions du CT sur la partie avale du bassin versant de la Dore et pour répondre aux besoins exprimés par la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne, le Parc a créé, sur le territoire de celle-ci, une mission de coordination de proximité. Ce qui permet de renforcer le lien entre les enjeux liés au petit cycle de l'eau et ceux du grand cycle de l'eau (assainissement, inondation, eaux pluviales.). Au regard des impacts sur les milieux aquatiques, cette mission apporte notamment un suivi des projets d'assainissement collectif, non collectif et industriel ainsi que des rejets d'eau pluviale.
- Depuis 2020, le CT et le CVB portent conjointement le programme pédagogique Les puzzles de la nature qui vise à sensibiliser aux différentes trames les enfants des écoles, des collèges et des centres de loisirs du bassin versant. 11 projets ont été accompagnés au cours de l'année scolaire 2023-2024: 4 concernent la trame bleue, 3 la trame verte, 1 la trame noire et 3 l'ensemble des trames. 11 classes ou centres de loisirs se sont inscrits pour l'année scolaire 2024-2025.

(1) Arbres et végétaux qui bordent un cours d'eau

(2) Fédération régionale des centres d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural

(3) Établissement départemental d'élevage

(4) Fagot de branchages utilisé pour stabiliser des sols

(5)????

Promouvoir et développer une gestion durable de la forêt

Avec ses 190 000 ha, la forêt occupe 55 % du territoire du Parc. Cet important massif forestier, que se partagent plus de 70 000 propriétaires, alimente une filière bois dynamique. En raison de l'importance économique de ce secteur également porteur de forts enjeux paysagers et environnementaux, le Parc accompagne ses acteurs et s'implique pour le développement d'une filière bois locale, durable et innovante.

Accroître la qualité des boisements par des pratiques sylvicoles durables

Sylv'ACCTES et le Plan sylvicole territorial

- Sylv'ACCTES est une association nationale reconnue d'intérêt général qui agit comme interface entre des financeurs qui souhaitent améliorer leur empreinte sur le climat et l'environnement et des propriétaires désireux de s'engager dans une démarche de gestion durable de leurs forêts. Ce dispositif permet aux sylviculteurs de réaliser des travaux d'amélioration des peuplements pour orienter la sylviculture vers des dynamiques naturelles et des espaces boisés plus résistants et plus résilients, c'est-à-dire qui retrouveront plus facilement et/ou plus rapidement leur état de référence après une perturbation, notamment en cas d'attaque parasitaire ou d'événement climatique majeur (sécheresse, tempête etc.). Les subventions de Sylv'ACCTES – 50 % du montant des travaux en forêt publique et 70 % en forêt privée – s'adressent aux propriétaires de forêts situées sur le territoire de communes membres du Syndicat mixte du Parc qui s'engagent, pour une durée minimale de 10 ans, dans l'un des itinéraires proposés par le Plan sylvicole territorial (PST) qui est adapté aux enjeux propres au Livradois-Forez. Pour une cotisation modeste versée par le Parc et peu de temps passé par l'animateur, les retombées économiques et environnementales de ce dispositif sont importantes. Son efficacité est due à des taux de financement conséquents, à la diversité des travaux subventionnés et à l'engagement du groupe de travail local créé pour élaborer le PST et suivre sa mise en œuvre et animé par le Parc. Il est constructif et en relation avec le terrain.
- En 2024, 17 dossiers de demande de sub-

ventions ont été validés (99 depuis le lancement du dispositif en 2018). Près de 41 000 euros de subventions ont été versés par Sylv'ACCTES (312 915 euros depuis 2018) permettant de réaliser des travaux sur plus de 153 ha (854 ha depuis 2018).

- L'élaboration du 3^e PST du Livradois-Forez (2025-2027) a été lancée à l'automne 2024, alors que ce dispositif fêtait son 6^e anniversaire. Elle a été menée par le Parc et ses partenaires environnementaux et forestiers membres du groupe de travail Sylv'ACCTES. Le nouveau PST permettra de mieux accompagner
 - › la planification des interventions et le recours à un gestionnaire professionnel,
 - › l'adaptation des forêts au dérèglement climatique,
 - › la diversité des peuplements autochtones,
 - › et d'encore mieux respecter les écosystèmes forestiers pour en tirer parti.

Formation

- Dans le cadre du programme Trame de vieux bois en Livradois-Forez (voir Axe 1), deux journées d'échanges ont été organisées par le Parc et animées par le CBNMC. La première, destinée aux propriétaires sylviculteurs, portait sur le fonctionnement des écosystèmes des sols forestiers. La seconde a permis aux gestionnaires forestiers de s'initier à la phytosociologie pour mieux comprendre les indices que donne la flore sur la qualité des sols et l'étage altitudinal dans lequel se situe une forêt donnée.

Programme Forêt ancienne

- Les 12 parcs naturels membres de l'Ipamac ⁽¹⁾ représentent 38 % du territoire du Massif

central et concentrent au total 64 % de ses forêts. Depuis 2015, dans le cadre du programme Forêt ancienne, ils agissent collectivement pour renforcer la préservation et la valorisation de ce milieu emblématique du Massif central, notamment en améliorant les connaissances sur celui-ci et en organisant des temps d'échanges dédiés aux acteurs forestiers.

— Dans le cadre de ce programme, le Parc a lancé, en 2024, la cartographie du degré de maturité des forêts anciennes situées en zone Natura 2000 car correspondant à des habitats d'intérêt communautaire. En Livradois-Forez, ces écotypes forestiers sont :

- les vieilles chênaies acidiphiles des plaines sablonneuses à *Quercus robur*,
- les hêtraies subalpines médio-européennes à *Acer* et *Rumex arifolius*,
- les hêtraies du *Asperulo-Fagetum*,
- les hêtraies atlantiques, acidiphiles à sous-bois à *Ilex* et parfois à *Taxus* (*Quercion robori-petraeae* ou *Ilici-Fagenion*),
- les forêts mixtes à *Quercus robur*, *Ulmus laevis*, *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* ou *Fraxinus angustifolia*, riveraines des grands fleuves (*Ulmenion minoris*),

- les forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (*Alno-Padion*, *Alnion incanae*, *Salicion albae*),
- les forêts acidophiles à *Picea* des étages montagnard à alpin (*Vaccinio-Piceetea*),
- les tourbières boisées,
- les forêts de pente, éboulis, ravins du *Tilio-Acerion*,

— La première phase de ce projet consistait à évaluer le degré de maturité de ces forêts anciennes en vue d'enrichir la Trame de vieux bois avec ces écotypes particuliers. Un prétravail de cartographie a été réalisé. Dans un second temps, les mesures de terrain se sont appuyées sur les animateurs des sites Natura 2000. Sur les 190 000 ha de forêt du Livradois-Forez, près de 2 700 sont concernés. Sur les 1 338 ha qui ont fait l'objet d'une étude approfondie, seuls 200 présentent des signes de maturité suffisants pour la mise en place d'un éventuel contrat Natura 2000 bois sénescents. Au cours des prochaines années il s'agira de pérenniser l'action et d'actionner, le cas échéant, le levier financier des contrats Bois sénescents.

(1) InterParc Massif central

Rendre l'exploitation forestière plus productive, dans le respect des paysages et des enjeux environnementaux

Mode opératoire pour l'exploitation des bois

— L'utilisation des voiries – notamment communales – pour l'exploitation forestière conduit régulièrement à des situations d'incompréhension voire de conflit entre les représentants des communes et les responsables de chantiers. Afin d'anticiper ces difficultés, le Parc, l'Union régionale des communes forestières et l'interprofession Fibois Auvergne-Rhône-Alpes ont conduit une concertation entre des exploitants forestiers et des élus du territoire bassin d'Ambert où est née cette initiative en 2019. Cette démarche a débouché sur l'élaboration d'un mode opératoire pour l'utilisation des voiries pour l'exploitation des bois, le Mode op'. Par la suite, celui-ci a été adopté dans le bassin de Thiers, dans la partie altiligérienne du territoire du Parc et par des communes de l'Agglo Pays d'Issoire. Selon les retours du terrain, le Mode op' remplit facilitate effectivement

les échanges d'information entre les responsables de chantiers et les communes afin d'anticiper les difficultés et de limiter les conflits à propos de l'usage des voiries. Bien que volontaires, les déclarations de chantiers atteignent 90 % dans certaines communes. Toutefois, il conviendrait d'apporter des améliorations, notamment dans le secteur de la Haute-Loire où, selon des élus, le dialogue avec les exploitants forestiers n'a pas été suffisamment renforcé ou n'est pas encore apaisé.

Promotion des métiers de la forêt et du bois

— Les métiers de la forêt et du bois souffrant d'une image dégradée, les entreprises peinent à recruter. Cette situation est particulièrement sensible dans les secteurs du bûcheronnage, de la scierie et du transport. Pour la même raison, les centres de formation du Livradois-Forez sont confron-

tés à une baisse de leurs effectifs, ce qui les fragilise. Plusieurs initiatives visent à remédier à cette situation.

- En 2024, le Parc, la Communauté de communes Ambert Livradois-Forez et le Centre de formation des apprentis (CFA) d'Ambert ont construit, à l'intention de collégiens, un programme de visite du CFA. Après la présentation des métiers de la scierie et des formations qui préparent au CAP Conducteur opérateur de scierie et au Bac professionnel Technicien de scierie, ils découvrent les locaux du CFA, le matériel dont le simulateur de ligne de sciage... Pour compléter cette découverte, le Parc propose du matériel aux enseignants.
- Une page dédiée aux métiers de la forêt et du bois a été insérée dans le site Internet du Parc: (<https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/foret-filiere-bois/sensibilisation-aux-metiers-de-la-foret-et-du-bois/>).
- Le Parc et Fibois AuRA ont organisé 2 visites Vis ma vie de bûcheron à l'occasion des 10 ans de cette opération qui propose à qui le veut de rencontrer – seul, en famille ou entre amis – des professionnels de la gestion et de l'exploitation forestière, d'échanger avec eux et même de se glisser dans leur peau pour découvrir leurs métiers: l'abattage, l'ébranchage, le débarquement etc. Ces visites ont pour ambition de tordre le cou aux idées reçues sur ces activités et de susciter des vocations de jeunes et de personnes en reconversion. Les deux visites organisées dans les secteurs de Thiers et d'Ambert ont respectivement accueilli 6 et 16 participants.

SylvoTrophée

- Si la gestion d'une forêt – publique ou privée – est avant tout le projet d'un propriétaire, cet espace répond aussi à des attentes de la société: produire des bois de qualité, accueillir et préserver la biodiversité, proposer un espace de loisirs et de ressourcement accessible à tous, conserver des paysages de qualité etc. Une sylviculture multifonctionnelle, durable et équilibrée est à même de façonner une forêt apte à remplir ces multiples rôles. Le concours SylvoTrophée organisé tous les deux ans par le Parc depuis 2018 a pour but de mettre en valeur les propriétaires forestiers du Livradois-Forez qui exploitent ainsi leurs forêts. En 2024, ont été organisées la remise des prix du SylvoTrophée 2023 et la visite commentée de la parcelle lauréate: la section de Courtesseire-la-Vironne (commune de Cunlhat, Puy-de-Dôme).

Promouvoir, préserver et valoriser la ressource en bois de sapin

- Les sapinières du Livradois-Forez, peuplements naturels des zones montagneuses, couvrent un tiers de ses surfaces forestières et représentent un quart de la ressource en sapin du Massif central. Ces forêts ont un rôle paysager et écologique: en raison de leur caractère autochtone, elles constituent des milieux de vie favorables à de nombreuses espèces et, en outre, il semble qu'elles sont plus résistantes et plus résilientes au changement climatique que d'autres peuplements. Mais leur évolution et problématique. En effet, malgré ses propriétés mécaniques, le sapin est de moins en moins demandé par l'industrie du bois qui lui préfère l'épicéa et le douglas. En conséquence, de plus en plus de gros bois ne trouvent pas acheteur. Restant en forêt, ils retardent le renouvellement des sapinières. Ce qui entraîne, au fil du temps, une régularisation des peuplements vers les gros bois. La valorisation du sapin est donc un enjeu majeur pour le Livradois-Forez mais également pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- La chargée de mission Forêt-filière bois a participé à un voyage d'étude sur la valorisation des bois de sapin en circuits courts organisé par la Fédération des parcs naturels régionaux dans le Vorarlberg, région d'Autriche où le sapin pectiné est l'essence noble par excellence. Un sciage sur quartier, un séchage de 2 ans à l'air libre et le savoir-faire des artisans locaux permettent une utilisation du sapin pectiné massif non traité en menuiserie intérieure mais aussi en revêtement extérieur. Une bonne inspiration pour le Livradois-Forez!
- La diffusion du livret publié en 2023 par le Parc sous le titre Le sapin, une essence qui a du sens s'est poursuivie en 2024, tout comme le prêt de l'exposition qui lui est associée. Celle-ci a été présentée dans les salles d'exposition de plusieurs communes et à l'occasion du festival Pleine nature organisé au col de la Loge.

Guide des stations

- Alors que le dérèglement du climat impacte les forêts du Livradois-Forez, le Parc a décidé de réviser son Guide de reconnaissance des unités stationnelles forestières⁽¹⁾ édité en 2007. En effet, pour une adaptation partagée et efficiente des forêts à la situation climatique, il est nécessaire de fournir des clefs de décision aux gestionnaires forestiers afin de:
 - pérenniser et valoriser les ressources indispensables aux scieries du territoire,

(1) Une station forestière est une étendue de terrain de surface variable, homogène dans ses conditions écologiques: climat, relief, matériau géologique, sol et végétation. Pour une station précise, chaque essence forestière aura une production comprise entre des limites que l'on peut estimer.

- › adapter les forêts au dérèglement climatique,
 - › préserver les habitats forestiers patrimoniaux.
- Ce nouveau document leur permettra de prendre en compte plusieurs paramètres tels que la fertilité des sols, les potentialités de production (acidité, disponibilité en eau, richesse en minéraux...), les dynamiques de végétation, la vulnérabilité des sols (érosion, tassement...) pour faire leurs choix de gestion et d'exploitation forestière : quelles essences privilégier ? pour quel potentiel productif ? pour quelle périodicité de récolte (rotation) ?... Un tel outil est un atout non négligeable pour le Livradois-Forez où le bois est une ressource structurante.
- En 2024, deux réunions avec l'ONF, le CNPF⁽¹⁾ et le CBNMC ont permis, en comité technique restreint, d'identifier les besoins, de délimiter les contours des révisions à conduire et de mettre en forme le projet. Le Parc est à la recherche des financements nécessaires à son lancement effectif.

Pacte Forêts-z

- Dans le contexte d'incertitudes climatiques actuel, les choix que les forestiers seront amenés à faire pour l'avenir des forêts du Livradois-Forez inquiètent et sont même sources de divisions, que ce soit entre les habitants et les professionnels du secteur ou au sein de la filière. Face à cette situation, le Parc s'est associé aux communautés de communes Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, à l'Union régionale des associations de communes forestières, à l'ONF, au CNPF, à l'Union des coopératives forestières, à France nature environnement et à la LPO pour répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de l'État intitulé Démarches de concertation territoriale pour valoriser la multifonctionnalité des forêts.
- Le Projet d'adaptation au changement climatique par la concertation dans les territoires, nommé Forêt-z ou Pacte Forêt-z⁽²⁾, proposé par le Parc et ses partenaires a été retenu. Il vise à :
 - › créer un dialogue sur la gestion adaptative des forêts au dérèglement climatique,
 - › renforcer des compétences en animation de la concertation,
 - › créer des outils d'aide à l'animation de la concertation,
 - › utiliser, comme outil de communication et de dialogue, le Catalogue des initiatives sylvicoles face aux évolutions climatiques (Cisyfe) qui est issu d'un travail conjoint du CNPF et de l'ONF,
 - › proposer aux habitants de coconstruire une mise en récit de la transition de la forêt,
 - › permettre l'émergence d'actions citoyennes.
- Lancé dès 2024 sur les territoires des communautés de communes Ambert Livradois Forez et Thiers Dore et Montagne, le Pacte Forêt-z est piloté par un consortium composé des 9 structures citées ci-dessus. Un groupe de concertation territoriale a été créé, comprenant des propriétaires forestiers, des élus, des « usagers » de la forêt, des associations locales (fédérations de chasse, randonneurs...) et des habitants.
- Accompagné par un bureau d'étude spécialisé dans le dialogue territorial, le consortium a défini le cadre du projet. Les travaux se poursuivront en 2025 par la phase de dialogue (ateliers en salle et en forêt).

Scieries de service

- Face à la disparition de plusieurs petites scieries au cours des dernières années et pour enrayer ce processus, le Parc a élaboré un projet pour encourager et accompagner le développement de 5 scieries de services⁽³⁾ volontaires et bâtir une stratégie d'attractivité territoriale. Les enjeux sont divers :
 - › permettre la transformation sur le territoire des gros bois, notamment les bois de sapin qui tient une place importante dans l'adaptation des forêts au dérèglement climatique (voir ci-dessus),
 - › lancer une dynamique pour la valorisation et le développement de la filière bois de feuillus,
 - › diversifier l'offre de sciage à façon (notamment pour les artisans),
 - › maintenir des emplois,
 - › renforcer le tissu d'entreprises locales.
- Le Parc recherche les financements nécessaires à la mise en œuvre de ce projet

(1) Centre national de la propriété forestière

(2) Le terme « Forêt-z » étant un écho à Forez.

(3) Scieries artisanales qui vendent leurs produits et services en direct aux particuliers et aux professionnels.

Encourager des pratiques agricoles saines favorables à une gestion durable des ressources

Accroître l'autonomie des exploitations et diffuser des pratiques durables

Dore j'aDore

- Pour aider les agriculteurs du bassin versant de la Dore à faire face aux défis qui bouleversent leur activité (adaptation au changement climatique, réponse aux attentes de la société, évolution des débouchés, gestion de la charge de travail, manque d'espaces d'échanges...), 9 structures d'accompagnement agricole ⁽¹⁾ ont lancé, en 2021, le dispositif d'accompagnement Dore j'aDore. Elles partagent l'idée que l'avenir de l'agriculture du Livradois-Forez passe par une gestion durable des ressources et souhaitent proposer aux agriculteurs des méthodes et des outils pour concilier agriculture et préservation de la biodiversité et des milieux, notamment aquatiques. Cette démarche, dont ont bénéficié 46 fermes depuis 2021, est soutenue par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (dans le cadre du Contrat territorial du bassin versant de la Dore) et la Région (dans le cadre Contrat vert et bleu Parc Livradois-Forez/Bassin versant de la Dore).
- En 2024, 6 formations collectives ont été organisées : désherbage mécanique, plantation et gestion des haies et des arbres fourragers, gestion des effluents d'élevage, pratiques alternatives de santé animale, la gestion du pâturage.

Plan pastoral territorial du Livradois-Forez

- Le pastoralisme ⁽²⁾ joue un rôle économique et environnemental important en Livradois-Forez : les 27 000 ha occupés et entretenus par l'élevage (6 000 ha d'estives sur les monts du Forez et 21 000 ha de pâtu-

rage) représentent un quart de sa surface agricole utile. Cet état des lieux dressé en 2021 a notamment mis en lumière le nécessaire retour à des dynamiques collectives mobilisant propriétaires, gestionnaires et usagers des espaces pastoraux afin d'apporter une réponse aux enjeux pour l'avenir. L'entraide, la mutualisation de moyens (foncier, matériel ou humain) et la gestion concertée des ressources sont autant de pistes pour diminuer la pénibilité du métier et le rendre plus attractif, améliorer la transmissibilité des fermes, s'adapter au dérèglement climatique ou encore anticiper les conséquences de la prédation. Fort de ce constat issu d'une enquête réalisée en 2023 et l'implication, la même année, de plus de 400 élus locaux, éleveurs, représentants des autres usagers des espaces pastoraux (agriculture et sylviculture, activités naturalistes, chasse, tourisme, enseignement et recherche), le Parc et ses partenaires ont élaboré le premier Plan pastoral territorial Livradois-Forez 2023-2028 organisé autour de 4 grands axes :

- structurer et sécuriser l'usage collectif des surfaces pastorales,
 - améliorer l'utilisation des surfaces pastorales via des pratiques de gestion vertueuses,
 - préserver et partager les milieux pastoraux et naturels,
 - coordonner l'animation du dispositif.
- Il est doté de 1,7 million d'euros pour financer des initiatives de collectifs d'éleveurs et son animation est assurée par le Parc, avec l'appui de l'association Auvergne estives. La sélection des dossiers est assurée par un comité de pilotage.

(1) Chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme, Établissement départemental de l'élevage du Puy-de-Dôme, Bio 63, Fédération régionale des Civam ⁽²⁾ Auvergne, Conservatoire d'espaces naturels d'Auvergne, Mission haies Auvergne-Rhône-Alpes, Ligue de protection des oiseaux Auvergne-Rhône-Alpes, Conservatoire botanique national du Massif central et Parc naturel régional Livradois-Forez.

(2) Activités d'élevage qui assurent tout ou partie de l'alimentation de troupeaux bovins, ovins, caprins et équins par un pâturage extensif de ressources naturelles spontanées herbacées, arbustives et/ou arborées.



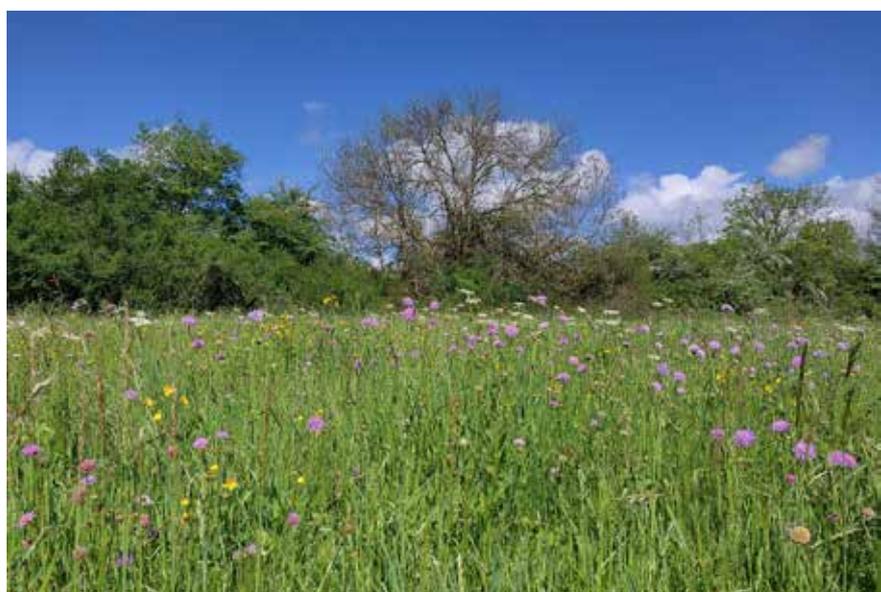
Ovins à Pierre-sur-Haute
© Élodie PERRET

- En 2023 et 2024, 17 projets collectifs ont été accompagnés et financés : aménagements de points d'abreuvement, restauration de chemins d'accès aux parcs de pâturage, reconquête pastorale, renouvellement de clôtures, rénovation d'une jasserie pour le logement d'un berger, mise en place d'une signalétique favorisant le multi-usages des espaces pastoraux, soutien d'une expérimentation d'un usage plus raisonné des traitements anti-parasitaires au pâturage... Le montant total d'aides apportés à ces projets par le FEADER ⁽¹⁾, la Région et le Département du Puy-de-Dôme s'élève à 385 000 euros.
- En octobre 2024, la 33^e édition du Sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand (plus de 120 000 visiteurs) a organisé, pour la première fois, des événements spécifiques sur le pastoralisme : stands, conférences, temps d'échanges au cours desquels les parcs naturels régionaux (dont celui du Livradois-Forez) ont pu présenter leurs travaux et initiatives sur le sujet.

Projets agro-environnementaux et climatiques

- La Politique agricole commune (PAC) 2023-2027 propose aux agriculteurs de s'engager dans des Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) pour des parcelles situées dans un territoire concerné par un Projet agro-environnemental et climatique (PAEC). Outils majeurs du second pilier de la PAC, ces contrats ont deux objectifs :
 - accompagner le changement des pratiques agricoles et répondre aux pressions environnementales et climatiques d'un territoire ;
 - maintenir les pratiques favorables à ce contexte là où existe un risque de disparition de celles-ci ou d'évolution vers des pratiques moins vertueuses.
- Depuis 2023, le Parc est porteur de 2 PAEC sur le territoire de 2 sites Natura 2000 : les Hautes Chaumes du Forez et Plaine des Varennes – Aubusson. Pour l'un comme pour l'autre, le PAEC prévoyait des contrac-

(1) Fonds européen agricole pour le développement rural



tualisations avec des agriculteurs en 2023 et 2024. Le PAEC Plaine d'Ambert a débuté en 2024, avec une contractualisation possible en 2024 et 2025. Pour chaque secteur, le Parc a sélectionné 3 ou 4 mesures agro-environnementales dans le catalogue national afin de répondre aux enjeux locaux. L'engagement des agriculteurs est de 5 ans et leur rémunération varie entre 51 et 358 euros par hectare et par an selon la mesure.

- Le PAEC de la plaine d'Ambert, est lié à la préservation de la Pie-grièche grise, espèce d'oiseau en forte régression à laquelle les milieux de ce territoire sont particulièrement favorables (voir page 10). Les principaux enjeux portent sur le maintien de ceux-ci : prairies permanentes, éléments du bocage (haies, arbres, ripisylves) et zones humides. En 2024, le Parc a contacté 23 agriculteurs et réalisé 17 diagnostics. Finalement, seulement 15 agriculteurs se sont engagés avant le 15 mai, date butoir de déclaration PAC. Ces engagements en MAEC totalisent 198 ha de prairies permanentes (sur un objectif de 600 ha) et 43 km de linéaire de haies (sur un objectif de 60 km), soit 233 500 euros d'aides sur 5 ans (46 % de l'enveloppe allouée pour 2024). 14 de ces contrats concernent la « MAEC haies » et 13 la « MAEC richesse floristique » des prairies. Un seul agriculteur a pu s'engager sur la « MAEC milieux humides » pour seulement 6,52 ha (sur un objectif de 150 ha). Cette MAEC, à laquelle une enveloppe financière conséquente est allouée par l'Agence de l'eau Loire Bretagne, est difficile à mettre en place en raison de la nécessité de remplir à la fois des critères de présence de plantes indicatrices de zones humides et de localisation de la parcelle dans le périmètre Natura 2000 Dore et Affluents.

- Les deux principaux enjeux du PAEC des Hautes-Chaumes du Forez sont la préservation des zones d'estives par le maintien ou la restauration des milieux ouverts (landes, pelouses) et des milieux humides (notamment des tourbières). En 2024, ces derniers, particulièrement sensibles, ont fait l'objet d'une attention particulière de la part du Parc. 11 contrats MAEC ont été signés en 2024 pour 745 ha engagés, représentant une enveloppe d'aides pour les agriculteurs, sur 5 ans, de 271 061 euros. Au terme des deux années de contractualisation, le bilan total est de 43 MAEC (31 en 2023 + 11 en 2024) pour 3 043 ha, ce qui représente plus de 80 % des surfaces d'estives du périmètre Natura 2000. L'enveloppe totale attribuée pour les deux années de PAEC a été consommée à 91 %. Ce bilan montre que, sur ce territoire qui bénéficie de MAEC depuis plusieurs années, les agriculteurs se sont approprié ce dispositif.
- Concernant le secteur plaine des Varennes-Aubusson d'Auvergne, les principaux enjeux sont le maintien des prairies permanentes et de pratiques de fauche ou d'élevage favorables à la biodiversité et aux milieux humides. En 2024, 7 contrats MAEC ont été signés pour 109 ha, représentant une enveloppe d'aides pour les agriculteurs, sur 5 ans, de 40 966 euros, soit 10 % de l'enveloppe attribuée en 2024. Au terme des deux années de ce PAEC, le bilan total est de 14 engagements en MAEC pour 267 ha. En 2024, l'enveloppe financière disponible a été fortement sous-consommée, malgré un travail d'information et de sensibilisation conséquent. Les MAEC sont encore peu connues et plusieurs agriculteurs n'ont pas souhaité s'engager, jugeant parfois le cahier des charges trop contraignant.

Prairie humide sur la Plaine des Varennes - Aubusson
© Sibylle ROUSSE

Haie et prairie fleurie engagées en MAEC en Plaine d'Ambert
© Sibylle ROUSSE

Développer des filières courtes et mettre en valeur les produits locaux

Sauvegarde et développement de la race bovine Ferrandaise

- La convention de partenariat entre l'association de Sauvegarde de la race bovine Ferrandaise et les parcs naturels régionaux des Volcans d'Auvergne et du Livradois-Forez a été renouvelée pour la période 2024-2026. Elle formalise la contribution de ceux-ci à l'atteinte des objectifs de l'association :
 - la structuration d'une filière et la valorisation des produits pour assurer un avenir à l'élevage de Ferrandaises en conservant la typicité de cette race mixte : mise en réseaux des opérateurs locaux (syndicats d'AOP⁽¹⁾, abattoir d'Ambert, collectivités territoriales et recherche), inscription des projets de l'association dans les stratégies des Projets alimentaires territoriaux, consolidation et déploiement de la marque Ferrandaise,
 - la promotion de la race et de ses produits : les sites internet, réseaux sociaux et publications des parcs relayant la communication de l'association ; appui pour les relations presse ; production de nouveaux supports de communication ; participation à l'organisation et à l'animation d'événements mettant en avant l'association et ses membres.
- Le Parc est intervenu en appui de l'association pour la recherche de nouveaux financements permettant de sécuriser le poste d'animateur à temps complet à partir de 2025.

Préservation et valorisation de la myrtille sauvage

- Espèce emblématique et identitaire de nombreux territoires du Massif central, la myrtille sauvage (*Vaccinium myrtillus*) se développe sur des landes – souvent classées habitats d'intérêt communautaire en raison de leur biodiversité – où sa présence est directement liée au maintien de milieux ouverts grâce à l'élevage. Ces landes permettent aux agriculteurs de diversifier leurs revenus avec à la fois une production animale et la cueillette de ces petits fruits. Cependant, l'offre ne permet pas de répondre à la demande en raison de l'abandon de la cueillette, de l'évolution des pratiques de pâturage (déprise pastorale ou surpâturage), de la plantation de résineux,



Vaches ferrandaises
© Mathieu AUSANNEAU

du changement climatique... Depuis plusieurs années, le Parc s'est engagé pour la préservation et la valorisation de cette ressource, notamment dans le cadre d'une collaboration inter-Parcs. Entre 2020 et 2022, celle-ci a permis d'acquérir des connaissances sur les landes à myrtille sauvage et leurs modes de gestion et d'identifier de pistes de travail pour les préserver.

- Cette première phase a confirmé la nécessité de prolonger cette collaboration pour définir un programme d'actions pour la période 2023-2028. Celui-ci vise à créer les conditions de structuration d'une filière de valorisation de la myrtille sauvage à l'échelle du Massif central. Il s'articule autour de 3 axes :
 - identifier, via un réseau de 10 parcelles expérimentales, des itinéraires techniques favorables au maintien ou à la reconquête des landes à myrtille sauvage (suivis scientifiques) ;
 - valoriser la myrtille sauvage comme une ressource du Massif central auprès des opérateurs de la filière et des consommateurs (création de supports de communication) ;

(1) Appellation d'origine protégée



Relevés sur les parcelles
© Élodie PERRET

- favoriser les échanges et la diffusion d'expériences (mise en réseau des acteurs, voyages d'étude...).
- En 2024, plusieurs actions ont été menées dans ce cadre:
 - le Parc a accompagné la structuration du Collectif myrtille sauvage du Forez issu du groupe informel qu'il animait jusqu'ici. Cette association a notamment repris l'organisation de la Fête de la myrtille du col du Béal (Puy-de-Dôme); le Parc y était présent pour sensibiliser les visiteurs aux enjeux de la préservation de cette ressource;
 - les membres du collectif ont participé, aux côtés du Parc, à la recherche et à l'installation de parcelles expérimentales visant à mieux comprendre les modes de gestion qui favorisent la myrtille sauvage dans un contexte de changement climatique; des relevés botaniques et de rendement ont été réalisés sur 2 parcelles, à Chalmazel-Jeansagnières et à Saint-Anthème (Puy-de-Dôme);
 - à l'échelle du Massif central, un comité de suivi a été créé pour favoriser les échanges et le partage d'observations.

Maintenir un tissu agricole dense par l'installation de nouveaux actifs

Accompagnement de porteurs de projet

- En 2024, le Parc a accompagné une dizaine de candidats à l'installation en agriculture, principalement lors d'entretiens individuels à la Maison du Parc. Parmi eux, une majorité de femmes (57 %). On note à nouveau quelques sollicitations pour des projets collectifs – réunissant au moins trois personnes – souvent axés sur la combinaison d'activités agricoles (élevage caprin, maraîchage) et artisanales (menuiserie). Les projets individuels ont été particulièrement variés, de l'aquaponie à l'arboriculture, en passant par le maraîchage, l'élevage caprin et l'héliculture. La plupart de ces initiatives intègrent la vente en circuit court qui favorise un fort ancrage local.
- Le Parc est généralement le premier contact des porteurs de projet car il est souvent identifié comme l'une des portes d'entrée en Livradois-Forez, notamment par des candidats ne résidant pas dans la région voire venant de l'étranger. Il leur apporte sa connaissance du territoire (vie locale, services, activités culturelles...), des acteurs du développement agricole (organisations professionnelles, associations, institutions), des subventions accessibles et du fonctionnement des filières et de leurs débouchés.

Développer un tourisme durable de nature et de patrimoine fondé sur des rencontres

Partager et animer une stratégie touristique commune misant sur l'image parc naturel

Maison du tourisme du Livradois-Forez

- Avec pour accroche L’Auvergne des nouvelles expériences, la stratégie marketing de la Maison du tourisme positionne le Livradois-Forez comme L’Auvergne des nouvelles expériences : l’image de cette destination repose prioritairement sur celle du Parc et sur la marque collective Livradois-Forez, Parc naturel régional en Auvergne. Le Parc lui délègue la gestion de cette marque auprès des prestataires touristiques : elle s’assure que son utilisation est conforme au règlement d’usage. Par convention avec le Parc, La Maison du tourisme appose le label de celui-ci sur ses supports d’information, de communication et de promotion (carte Tourisme et patrimoine, guide des Balades nature et patrimoine et document d’appel) qui sont réalisés en concertation avec le Parc. Cette convention prévoit également que la Maison du tourisme organise, à l’intention des professionnels, des actions de sensibilisation et de formation à la qualité des patrimoines naturel et culturel du Livradois-Forez et aux enjeux de leur préservation et de leur gestion et de la transition écologique et énergétique. 62 prestataires touristiques ont participé aux 2 journées découverte organisées en avril et octobre, avec visites de terrain les 30/04 et 8/10.
- En 2024, les conseillères de la Maison du tourisme ont renseigné plus de 26 500 visiteurs : plus de 20 000 dans les bureaux d’information touristique (+ 11 %), plus de 2 500 en allant à leur rencontre (par exemple lors des pots d’accueil dans les villages de vacances et les campings) et plus de 3 500 par téléphone. Au cours des deux mois d’été, 29 000 personnes ont utilisé la plateforme livradois-forez-randonnée (+ 36 %). La satisfaction des usagers concernant les services de la Maison du tourisme est en progression, avec une note 4,9/5 (170 personnes ont participé à l’enquête proposée dans les bureaux d’information touristiques).
- La mise en œuvre du plan marketing de la Maison du tourisme se traduit par l’enrichissement régulier du site Internet www.vacances-livradois-forez.com, par des publications sur les réseaux sociaux, par l’édition de documents papier variés et par une présence à des événements.
- La stratégie marketing de la Maison du tourisme porte ses fruits : en 2024, 77 % des prestataires touristiques se sont déclarés satisfaits de la saison estivale, soit 9 % de moins qu’en 2023 qui était exceptionnelle mais ce taux reste bien supérieur aux moyennes départementales (Loire, Haute-Loire et Puy-de-Dôme) et régionales (environ + 20 points). Le chiffre d’affaires de 68 % d’entre eux est resté stable ou a augmenté, taux également supérieur aux moyennes départementale (54 %) et régionale (56 %). Plusieurs sites de visite ont vu leur fréquentation progresser : le musée de la Céramique de Lezoux (+ 28 %), l’abbaye de La Chaise-Dieu (+ 17 %), le moulin Richard de Bas (+ 14 %), le Parc d’activités Prabouré (+ 12 %), la maison de la Fourme d’Ambert et des fromages (+ 7 %). Parmi les motifs de satisfaction des acteurs touristiques, viennent en tête l’évolution de la notoriété du Livradois-Forez, qui progresse d’année en année, la fidélité de leurs clientes et la complémentarité entre les professionnels du tourisme avec des synergies à l’échelle locale pour se “renvoyer des clients” ou créer des prestations collectives (enquête effectuée par la Maison du tourisme auprès des prestataires).
- Grâce à la contribution du Conseil départemental du Puy-de-Dôme, partenaire du dispositif Flux vision mis en place par l’opérateur téléphonique Orange, la Maison

du tourisme a pu évaluer, au jour le jour, le nombre de nuitées dans la partie puy-dômoise du Livradois-Forez. Les mois de juillet et août ont totalisé plus de 628 000 nuitées françaises (hors visiteurs puydômois), marchandes et non marchandes, soit 17 % des nuitées du Puy-de-Dôme (25,8 % pour le Sancy), avec un pic de 17 000 nuitées le week-end du 15 août.

- Selon cette même source, la clientèle touristique du Livradois-Forez est essentiellement familiale et curieuse d'activités culturelles et de pleine nature. Elle est surtout – et depuis longtemps – française (à plus de 90 %) et de proximité : l'Auvergne-Rhône-Alpes arrive en tête des provenances suivie de l'Île-de-France. La progression des régions de l'Ouest (Aquitaine, Occitanie, Pays de la Loire) se poursuit. Les étrangers représentent moins de 10 % des touristes. 45 % d'entre eux sont hollandais ou belges. Depuis plusieurs années, la Maison du tourisme note que le Livradois-Forez subit globalement moins les variations d'activité que d'autres territoires, même proches. Plusieurs facteurs expliquent ceci : le faible poids de la clientèle étrangère qui peut être impactée par le contexte international, une moindre dépendance aux aléas climatiques (tels que le manque de neige en hiver ou les fortes chaleurs en été), un parc d'hébergements constitué de petites unités qui atteignent plus facilement un bon taux de remplissage.
- La Maison du tourisme contribue au projet porté par l'Ipamac pour la promotion des produits touristiques durables auprès des comités d'entreprise.

Vers un schéma de développement touristique durable

- Ainsi que le montrent les données présentées ci-dessus, le Livradois-Forez, comme tous les territoires ruraux du Massif central, est plus attractif qu'auparavant, des moyens plus importants ayant été déployés pour la promotion touristique. Toutefois, ce qu'il propose à ses visiteurs n'est pas toujours à la hauteur de leurs attentes. Cet écart est générateur de déception. Face à ce constat, est apparue la nécessité d'adapter l'offre touristique aux nouvelles attentes des clientèles et de la renouveler en s'appuyant au mieux sur les richesses et les singularités naturelles, culturelles et humaines de ce territoire. Un schéma de développement touristique durable sera l'outil de cette ambition. Il constituera un cadre opérationnel

commun aux différentes parties prenantes et se déclinera à différentes échelles dans le cadre d'un programme d'actions pluriannuel.

- L'élaboration de ce document associe tous ceux qui peuvent faire évoluer l'offre touristique : acteurs privés et institutionnels et collectivités (Région, conseils départementaux, EPCI, communes, Parc). Il s'agit de construire, à partir d'un état des lieux des expériences proposées aujourd'hui, une vision partagée de ce qu'il serait souhaitable de développer dans les années à venir et de s'entendre sur les actions les plus efficaces pour y parvenir. Le périmètre de ce Schéma de développement touristique durable du Livradois-Forez comprend les 191 communes – de 14 EPCI – intégrées dans le périmètre d'étude pour la révision de la Charte du Parc auxquelles s'ajoutent 17 communes – membres des communautés de communes Entre Dore et Allier et Billom – qui sont incluses dans le périmètre de compétence de la Maison du tourisme.
- Cette élaboration, accompagnée par un cabinet spécialisé, s'est déroulée, en 2024, en 3 phases :
 - › état des lieux de l'offre touristique : 8 ateliers territoriaux ont mobilisé plus de 40 prestataires et plusieurs réunions délocalisées ont impliqué des élus locaux ; un test de 3 séjours type (1 week-end famille, 1 week-end vélo pour 2 adultes, 1 demi-journée de randonnée accompagnée) réalisé par le bureau d'études ; une enquête en ligne auprès de 600 touristes qui fréquentent le Livradois-Forez. Il ressort de ce diagnostic que le Livradois-Forez offre de beaux paysages, des patrimoines de qualité, un maillage permettant différentes formes de randonnées, un panel d'activités et qu'il a développé un beau narratif marketing. Mais c'est aussi une destination qui n'est ni exceptionnelle ni spectaculaire et dont l'offre touristique n'est pas pleinement à la hauteur de ce narratif et des positionnements mis en avant. Par ailleurs, cette destination n'a pas une approche planifiée, concertée, mutualisée du développement de son offre touristique alors que les acteurs publics portent des projets sur des thématiques communes et sont confrontés à des problématiques similaires. Le potentiel touristique doit être révélé par une mise en tourisme approfondie : au-delà d'un rattrapage des standards, il convient de proposer une offre différenciante et excellente.
 - › définition des enjeux et de la stratégie du renouvellement de l'offre touristique : suite à un atelier de travail avec

les prestataires touristiques, à des réunions d'élus dans les EPCI et au travail du bureau d'études et du comité technique, 6 grands axes stratégiques ont été définis par le comité de pilotage :

- structurer une offre autour de l'art de vivre, des patrimoines naturels et culturels;
- améliorer les sites touristiques majeurs, pour en faire des vitrines de la destination à partir desquelles l'activité touristique se diffusera sur l'ensemble du territoire;
- développer l'offre d'hébergements (quantitativement et qualitativement);
- mieux structurer les activités de pleine nature et développer l'itinérance;
- faire reconnaître le Livradois-Forez comme un territoire engagé pour la res-

ponsabilité écologique et sociale et pour la durabilité;

- mettre en place un suivi, une animation et des actions pour le développement de l'offre touristique
 - définition d'un plan d'actions à 5 ans : à l'issue d'un nouvel atelier de prestataires et de réunions techniques, le comité de pilotage a décliné les 6 axes en orientations stratégiques et en pistes d'actions opérationnelles.
- Le Schéma de développement touristique durable du Livradois-Forez sera finalisé en 2025, en concertation avec les possibles maîtres d'ouvrage des actions de renouvellement de l'offre touristique. L'objectif étant de préciser celles qui seront lancées au cours des prochaines années.

Développer et structurer une offre touristique originale de découverte de la nature, des patrimoines et des hommes

Randonnées

- Le Parc contribue au développement de la pratique de la randonnée, notamment grâce à son appui à la Maison du tourisme. Par convention, celle-ci assure le suivi et l'entretien des tables de lectures, du Tour VTT (créé par le Parc) et des circuits de randonnée non-inscrits au PDIPR⁽¹⁾ (vérification annuelle, balisage, coordination des différents intervenants de l'entretien).
- L'application Livradois-Forez Rando développée par le Parc il y a 6 ans (www.livradois-forez-rando.fr) est largement plébiscitée, avec 92 000 visiteurs uniques en 2024, soit 66 % d'augmentation par rapport à 2023). La Maison du tourisme en assure la maintenance et met à jour la base de données des circuits.
- Le Parc finance l'achat de compteurs de fréquentation et charge la Maison du tourisme de les installer de certains sur circuits et de les relever.

La Route des métiers

- Le Parc apporte un soutien technique et financier à l'association La Route des métiers qui a pour objet la promotion de la richesse des activités humaines en Livradois-Forez à travers le patrimoine architectural, les métiers et les savoir-faire d'hier et d'aujourd'hui. En 2024, elle comptait 34 adhérents : artisans, musées, producteurs fermiers et châteaux. Un nombre stable, avec, au cours de l'année, 3 sortants et 3 entrants. <https://www.routedesmetiers.fr/>

(1) Plan départemental des itinéraires de promenades et de randonnées

Accompagner les acteurs du tourisme et les vacanciers vers des pratiques plus durables

- Depuis la création par la Fédération des Parcs naturels de France, en 2016, de la marque Valeurs Parc naturel régional, le Parc déploie celle-ci en Livradois-Forez. En 2024, 35 professionnels du tourisme bénéficiaient de ce label qui leur confère une véritable valeur ajoutée à leur image. Cette qualification est une reconnaissance du travail accompli pour le développement durable et d'une inscription respectueuse dans le territoire et l'environnement. La marque Valeurs Parc naturel régional apporte au consommateur la preuve que

le producteur ou le prestataire lui propose un produit ou un service qui répond aux valeurs des parcs naturels régionaux. C'est-à-dire que l'entreprise est engagée pour la préservation et la valorisation des paysages, des milieux naturels et de la biodiversité, pour un développement maîtrisé par l'Homme et pour l'Homme et pour la valorisation des ressources propres au Livradois-Forez. En privilégiant ces entreprises, le touriste participe au développement harmonieux du territoire qu'il visite.

Valoriser les ressources en énergies renouvelables

Valoriser d'autres sources d'énergies renouvelables

Accompagnement de projets photovoltaïques citoyens

- Pour répondre aux enjeux de la transition énergétique, le Parc souhaite favoriser un développement responsable de l'énergie photovoltaïque : il accompagne des initiatives de collectivités territoriales et d'habitants dans la réalisation de projets collectifs et citoyens.
- Depuis son lancement, en 2017, à l'initiative d'habitants du Livradois-Forez, le Parc soutient la Société coopérative d'intérêt collectif Toi et Toits dont l'objet est de développer et de produire des énergies renouvelables de façon citoyenne et collective, en commençant par l'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur les toitures de bâtiments publics et

privés. C'est une réponse concrète et locale aux enjeux de la transition énergétique. Toi et Toits compte 104 sociétaires : des habitants du Livradois-Forez (qui sont majoritaires), le Parc et 9 collectivités du Puy-de-Dôme : les communautés de communes Ambert Livradois Forez, Thiers Dore et Montagne et Billom communauté, les communes d'Ambert, de Cunlhat, de Marsac-en-Livradois, de Palladuc et de Saint-Rémy-sur-Durolle.

- En 2023, 5 toitures équipées d'une installation photovoltaïque grâce à Toi et Toits étaient en fonctionnement : la salle des fêtes et de l'église de Palladuc, les tennis couverts de Saint-Rémy-sur-Durolle, 2 hangars agricoles situés à Valcivières et à Marsac-en-Livradois. Au total, ils ont produit plus de 192 000 kWh, soit l'équiva-

lent de la consommation de 77 foyers (hors chauffage et eau chaude sanitaire).

- Toi et Toits est autonome et travaille sur d'autres types de projets tels que l'autoconsommation collective, car le modèle actuel d'installation de petites surfaces de toitures photovoltaïques sans financement public est difficilement viable pour une structure de cette taille. Le Parc continue l'accompagnement de Toi et Toits : participation ponctuelle aux réunions et rencontre avec les collectivités
- L'assemblée générale 2024 a réuni, à la Maison du Parc, plus d'une vingtaine de sociétaires de la SCIC Toi et Toits. À l'issue de celle-ci était organisée une réunion d'information ouverte à tous sur l'autoconsommation collective d'électricité. Les questions techniques et d'organisation ont été abordées par les deux bureaux d'études présents. Les représentants de l'EHPAD de Sauxillanges et de l'association Le Conti de Saint-Anthème ont présenté les deux projets d'autoconsommation collective lancés par la SCIC Toit et Toits. Ces intervenants ont échangé avec les participants.

Les zones d'accélération des énergies renouvelables

- L'article 15 de la loi relative à l'Accélération de la production d'énergies renouvelables (loi APER) promulguée en 2023 introduit dans le code de l'Énergie un dispositif d'identification, à l'échelle communale, de zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAcc ENR). La loi précise également que, dans les périmètres des aires protégées – au sens de la stratégie nationale pour les aires protégées définie par le code de l'Environnement – et des grands sites de France, les communes identifient ces zones d'accélération après avis de leur gestionnaire. Par ailleurs, pour les communes membres d'un parc naturel régional, l'identification des zones d'accélération est réalisée en concertation avec celui-ci.
- En conséquence, le Parc doit :
 - être consulté pour l'élaboration des ZAcc ENR par les communes,
 - rendre, en tant que parc naturel, un avis sur les Zacc ENR proposées par les communes,
 - le cas échéant, rendre un avis sur les ZAcc ENR en tant que gestionnaire d'un site Natura 2000, d'un espace naturel sensible ou d'une autre aire protégée.
- Le comité syndical du Parc a délibéré sur la formulation de ces avis proposée par les chargés de mission Énergie, SCoT Livradois-Forez et Natura 2000.



Assemblée générale de Toi et Toits
© Émilie JAILLET

- Les élus de la formation SCoT Livradois-Forez ont souhaité engager un travail d'accompagnement à la localisation des ZAccER pour l'ensemble des communes du périmètre du SCoT, en définissant les conditions d'intégration paysagère des installations. Un groupement de bureaux d'études a été recruté en octobre 2023 et a clôturé sa mission en juin 2024. En février et mars, 11 ateliers décentralisés ont été organisés afin de partager avec les élus et les techniciens des kits de concertation et de méthodologie pour la sélection de ces zones ainsi que des livrets de préconisations paysagères pour l'intégration des équipements de production d'énergies renouvelables. De mars à mai, les communes ont été invitées à proposer des ZAccER et à mener une concertation auprès des habitants et des gestionnaires de zones protégées. Au total, 58 communes du Scot ont proposé 401 ZAcc ENR. Le Parc a rendu un avis sur chacune d'elles. Entre mai et juin, conformément à la loi APER, 3 ateliers réunissant des élus, un par EPCI, ont été organisés afin de présenter ces propositions et d'en débattre. En fin d'année, les 401 ZAccER communales ont été déposées pour avis sur le portail cartographique l'État.
- À partir de l'automne 2023, Loire Forez Agglomération a accompagné ses membres pour l'identification de ZAcc ENR, notamment en organisant des permanences décentralisées auxquelles le Parc a participé. Il a rendu un avis sur les ZAcc ENR présentées par 2 communes (sur les 8 communes de Loire Forez Agglomération membres du Parc).



3

Des pratiques plus durables
pour une autre vie

Impliquer les entreprises dans plus de performance environnementale et sociale

Favoriser l'innovation, diffuser les bonnes pratiques et faciliter l'installation d'entreprises responsables

Accueil d'entrepreneurs et responsabilité sociétale des entreprises

Le Parc s'est donné plusieurs missions pour favoriser la dynamique économique de son territoire: animer le réseau Entreprendre en Livradois Forez, accueillir des créateurs d'entreprises du territoire et favoriser l'entrepreneuriat dans certaines filières.

- Depuis 2003, le Parc participe activement au réseau Entreprendre en Livradois-Forez, espace de concertation et d'échanges qui regroupe 24 acteurs du soutien technique et/ou financier à la création et à la reprise d'entreprises. Au cours de l'année 2024, 5 comités techniques – à chacun desquels ont participé, en moyenne, 13 techniciens et responsables des structures partenaires – ont rythmé la dynamique du réseau. Chaque réunion a permis d'examiner les actualités liées à la création d'entreprises, de recenser les locaux disponibles, d'identifier les opportunités de transmission et de répondre aux besoins spécifiques exprimés par, au total sur l'année, un peu plus de 170 porteurs de projets.
- Au cours de l'année, une cinquantaine de porteurs de projets ont bénéficié d'un accompagnement personnalisé du Parc (rendez-vous individuels ou collectifs). Parmi eux, 51 % d'hommes, 35 % de femmes, 7 % de couple et 7 % de projets collectifs. Une grande partie des personnes rencontrées (39) vivent déjà en Livradois-Forez. Concernant les secteurs d'activité, la création ou la reprise de commerces et restaurants vient en tête (12 projets). Puis l'artisanat avec 10 projets (charpente, boulangerie, maçonnerie, artisanat d'art...) suivi du secteur du tourisme avec 9 projets (gîtes, événementiel ou éco-lieux). Les autres initiatives concernent les services (3), la culture (2), l'éducation (2), la santé (1) et l'industrie (1). Les projets agricoles se distinguent par leur diversité, tant en termes de taille que de spécialités, allant de l'aquaponie à l'arboriculture, en passant par le maraîchage, l'élevage caprin ou encore l'héliculture. Un projet collectif associe agriculture et artisanat.
- Le Parc a animé 3 ateliers Entreprendre en Livradois-Forez offrant aux participants l'opportunité de recevoir des conseils adaptés pour concrétiser leur projet, de découvrir les aides financières disponibles sur le territoire, de s'initier aux enjeux de la responsabilité sociale des entreprises et de rencontrer d'autres entrepreneurs locaux.
- Le site internet <https://entreprendre-en-livradois-forez.org/> a présenté, en moyenne, 80 locaux professionnels disponibles ou activités à reprendre. Il a enregistré 6950 visites (soit une augmentation de 15 % par rapport à 2023) dont la durée moyenne a été de 2,57 minutes. 35 % des visiteurs résident en Auvergne-Rhône-Alpes, 58 % dans d'autres régions françaises et 7 % à l'étranger. Les annonces de location ou de vente de gîtes, d'espaces de coworking ainsi que de bâtiments industriels et artisanaux sont celles qui génèrent le plus de trafic unique.
- Sur sa page LinkedIn (393 abonnés dont 116 arrivés en 2024), Entreprendre en Livradois Forez partage les informations et actualités de son réseau et de l'entrepreneuriat local, propose des opportunités attractives de reprise d'activités et diffuse des vidéos qui présentent des entrepreneurs du territoire. Également mises en ligne sur les réseaux sociaux du Parc, (LinkedIn, Facebook et Instagram), ces vidéos ont cumulé plus de 11000 vues en 2024.
- Entreprendre en Livradois-Forez a participé à 5 salons professionnels consacrés à l'entrepreneuriat et à l'attractivité des territoires.
- Entreprendre en Livradois-Forez accorde une place importante aux acteurs de l'économie sociale et solidaire qui accompagnent les porteurs de projets souhaitant s'inscrire

dans des modèles économiques durables et adopter des modes de gouvernance participative. En 2024, la coopérative immobilière Villages vivants a soutenu l'association l'Hôtel des voyageurs – espace de vie sociale et bar-restaurant associatif situé à Tours-sur-Meymont (Puy-de-Dôme) – pour l'acquisition et la rénovation de son bâtiment.

- Billom Communauté et Entreprendre en Livradois-Forez ont accompagné l'équipe municipale de Saint-Jean-des-Ollières dans la recherche d'un repreneur pour la boulangerie qui appartient à la commune.
- Dans le cadre de l'événement La rentrée fait sa créa, coorganisé, à la Maison du Parc, par le Parc, France Travail et la CCI Puy-de-Dôme, une cinquantaine de porteurs de projets du Livradois-Forez ont eu l'opportunité de présenter leurs projets à un panel d'experts, d'assister à une conférence sur les étapes clés de la création et de la reprise d'entreprise, de bénéficier de retours d'expérience d'entrepreneurs et de rencontrer une vingtaine d'experts (représentants des chambres consulaires, financeurs, expert-comptable, coopératives d'activités et communautés de communes).
- Le Parc assure une présence tournante dans les comités conjoints d'engagement des réseaux Initiative et France active qui soutiennent les porteurs de projets grâce à des prêts d'honneur et à des garanties d'emprunts). En 2024, cette implication s'est traduite par la participation à 5 comités à

Ambert et un à Thiers. Une présence a également été assurée lors d'un comité d'engagement de Villages Vivants.

- Un représentant du Parc a fait partie du jury Auverboost. Ce programme régional dédié aux jeunes entrepreneurs a notamment récompensé 9 entrepreneurs du Livradois-Forez parmi les 69 projets en lice.
- Entreprendre en Livradois-Forez a poursuivi son implication au sein du collectif Envie d'R porté temporairement, jusqu'à la fin 2024, par l'Ipamac et qui aura créé sa propre association cette année. 2024 aura demandé un important travail sur la structuration de la gouvernance ainsi que de coordination du collectif.
- Envie d'R regroupe 8 territoires ruraux en Auvergne-Rhône-Alpes et dans le Massif central. L'association vise à favoriser les échanges entre ses membres qui partagent les mêmes réalités et à mener une prospective collective auprès de candidats urbains souhaitant s'installer en milieu rural. En plus d'être un membre actif du conseil d'administration, le Parc a participé à la coordination du réseau et aux 10 comités techniques.
- En 2024, le collectif a organisé 8 webinaires rassemblant une soixantaine de personnes et a participé à 4 salons dédiés à l'entrepreneuriat et à l'orientation professionnelle (à Lyon, Saint-Étienne et Clermont-Ferrand.). Le site internet <https://enviedr.com>, qui permet de relayer les offres de locaux disponibles, a enregistré plus de 3 700 visites en 2024.



Envie d'R au forum Osez l'entreprise
© Envie d'R

Mettre en œuvre un urbanisme frugal en espace et en énergie

Doter tout le Livradois-Forez d'outils stratégiques et réglementaires dans les domaines de l'urbanisme et de l'habitat

Accompagner l'élaboration de documents d'urbanisme

- Huit communes de la Loire membres du syndicat mixte du Parc étant incluses dans le périmètre du SCoT⁽¹⁾ Sud-Loire, le Parc a participé à l'élaboration de ce document d'urbanisme (plusieurs réunions de comités techniques en 2024). Il est également associé à la révision du SCoT du Grand-Clermont qui concerne 18 communes membres du syndicat mixte et deux

communes associées à celui-ci. Au-delà de son aspect réglementaire (le Parc est l'une des Personnes publiques associées (PPA) à cette démarche), cette présence est liée à la préparation de sa prochaine Charte (2026-2041).

- Le Parc a accompagné la Communauté de communes Mond'Arverne (Puy-de-Dôme) pour l'élaboration de son PLUi⁽²⁾. Ce projet avait fait l'objet d'un arrêté en 2023 mais la collectivité a souhaité le retravailler en



Phase de démolition - Sauxillanges
© Claire BUTTY

raison des réserves émises par des PPA, dont le Parc, sur son efficacité foncière et à propos de l'urbanisation linéaire, de la production d'énergies renouvelables et de la préservation des réseaux écologiques, des zones humides et du patrimoine bâti vernaculaire.

- La Communauté de communes Entre Dore et Allier a sollicité le Parc pour la finalisation (zonage, orientations d'aménagement et de programmation) de son projet de PLUi-H⁽³⁾ qui a été arrêté par le Conseil communautaire fin 2024 pour le soumettre aux consultations obligatoires.
- Tout en accompagnant les réflexions de la Communauté de communes Ambert-Livradois-Forez sur l'élaboration d'un PLUi pour ses 56 communes, le Parc poursuit le suivi des PLUi existants sur le territoire de cet EPCI du Puy-de-Dôme: Vallée de l'Ance, Pays d'Olliergues et Pays de Cunlhat.
- La Communauté d'agglomération Loire-Forez (dont 8 communes sont membres du Parc) et la Communauté de communes Plaine-Limagne (dont une commune, Limons, est intégrée au périmètre de réflexion pour la future Charte) ont invité le Parc à des réunions de suivi de l'élaboration de leur PLUi.
- La Communauté de communes Billom Communauté a sollicité le Parc pour d'éventuelles évolutions de son PLUi.
- Le Parc accompagne, en tant que PPA, le projet de révision du PLU⁽³⁾ de (Puy-de-Dôme) et a participé à une réunion de travail sur le zonage et le règlement de ce document d'urbanisme.
- En tant que PPA, le Parc a participé à la révision allégée n° 1 du PLU de Puy-Guil-laume (Puy-de-Dôme).
- La commune de la Renaudie (Puy-de-Dôme) a sollicité le Parc pour l'aider à déterminer le document d'urbanisme le plus approprié à son territoire. Puis, ayant choisi d'élaborer une carte communale, elle

a été accompagnée par le Parc et l'Atelier d'urbanisme pour le lancement de l'élaboration de celle-ci, le recrutement du prestataire chargé d'organiser cette démarche et la définition de la méthodologie d'inventaire des éléments de patrimoine.

- La MRAe⁽⁴⁾ a demandé au Parc de contribuer à ses avis sur des procédures d'évolution de documents d'urbanisme.
- La Communauté de communes Thiers Dore et Montagne a bénéficié d'un financement du Contrat vert et bleu (animé par le Parc) pour recruter un prestataire chargé d'organiser (en 2025) des ateliers de sensibilisation des élus aux Trames verte, bleue et noire.

(1) Schéma de cohérence territoriale
(2) Plan local d'urbanisme intercommunal
(3) Plan local d'urbanisme
(4) Mission régionale d'autorité environnementale

Favoriser la qualité et l'exemplarité dans les projets d'aménagement

Revitalisation de centres-bourgs

- Dans le cadre de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Foréz, le Parc accompagne les réflexions et les réalisations des communes pour la revitalisation de leur centre-bourg, l'aménagement d'espaces publics, la réhabilitation d'équipements publics et la remise en usage de bâtiments vacants. Ces réflexions stratégiques et ces actions, notamment le développement d'une offre de logement confortables et accessibles dans les centres-bourgs, contribuent à la structuration de l'armature territoriale du Livradois-Foréz. Le programme Petites villes de demain, qui concerne 11 communes de ce territoire, conforte cet effort.
- En 2024, plusieurs projets de communes engagées dans des stratégies globales de revitalisation de leur centre-bourg sont arrivés en phase pré-opérationnelle ou de maîtrise d'œuvre.
 - L'Atelier d'urbanisme a suivi des études de maîtrise d'œuvre pour la réalisation, par des communes labélisées Petites villes de demain, de projets identifiés comme opérations de revitalisation de territoire (ORT). Notamment l'extension-réhabilitation du groupe scolaire François Mitterrand de Puy-Guillaume (Puy-de-Dôme); la reconversion-extension d'une maison en centre-bourg de Noirétable (Loire) pour créer une micro-crèche et un logement familial; la requalification des espaces publics du centre bourg et l'aménagement de stationnements à Sauxillanges (Puy-de-Dôme); des travaux de requalification de la ville basse d'Auzon (Haute-Loire).
 - Ont également été suivies les études de faisabilité programmatique et architecturale pour, d'une part, la réhabilitation de l'École Saint-Joseph de Cunlhat (Puy-de-Dôme) et, d'autre part, la requalification de l'îlot des Chazeaux et la réhabilitation de l'ancien centre de loisirs de la Côte du Pont à Ambert.
 - L'Atelier d'urbanisme a accompagné les communes de Courpière, Vertolaye et Billom (Puy-de-Dôme) pour la définition et l'écriture de cahiers des charges pour des études de projets.
 - La commune de Marat (Puy-de-Dôme) a été accompagnée pour la rédaction d'un cahier des charges et la sélection d'une équipe pluridisciplinaire pour la réalisation du programme d'aménagement du bourg.
 - La commune de Saint-Bonnet-le-Chastel (Puy-de-Dôme) a également été accompagnée pour la rédaction d'une note d'enjeux préparant la stratégie de revitalisation de son centre-bourg.
- Plusieurs études ont été menées par l'Atelier d'urbanisme concernant l'offre de logements locatifs publics dans le cadre de la mise en œuvre des programmes locaux de l'habitat ou d'OPAH-RU⁽¹⁾. Notamment pour les opérations de requalification de l'îlot de rue de l'Oratoire à Allègre (Haute-Loire), de l'îlot de Romme à Sauxillanges et de la rue Conchette à Thiers.
- Le Parc tisse des liens entre les chargés de missions Petites villes de demain et les membres de l'Atelier d'urbanisme. Ainsi, il participe aux rencontres des clubs Petites villes de demain et invite les chargés de missions aux rencontres organisées par



Projet de micro-crèche - Noirétable
© Claire BUTTY



Sauxillanges © Claire BUTTY

l'Atelier d'urbanisme (voir ci-dessous).

- Dans le cadre de leur compétence Habitat et du déploiement du réseau Petites villes de demain, les 8 EPCI du Livradois-Forez ont mis en place des dispositifs d'accompagnement pour inciter les propriétaires occupants à améliorer le confort de leur résidence principale et des investisseurs locaux à créer une offre de logements locaux. Le Parc suit ces démarches.
- Le Parc mobilise également ses partenaires membres de l'Atelier d'urbanisme pour participer à plusieurs programmes de recherches-actions sur la vacance ou la sous-occupation du patrimoine bâti. Ce qui permet de sensibiliser les élus locaux aux enjeux de la reconversion et de la réhabilitation des bâtiments vacants et positionne toujours le territoire du Parc comme exemplaire dans ce domaine à l'échelle régionale.
- En 2024, le Parc a recruté un stagiaire pour réaliser une étude intitulée Les résidences secondaires : opportunité ou contrainte pour les territoires ruraux de moyenne montagne ? L'exemple du Livradois-Forez. Ce stage a permis d'analyser l'occupation des résidences secondaires en Livradois-Forez, de comparer ce territoire au reste de la France et du Massif central et, via des entretiens semi-directifs, d'appréhender le profil de leurs propriétaires et leurs usages.
- Une enquête sociologique sur le profil des propriétaires de biens vacants a été réalisée en partenariat avec des professeurs et étudiants de l'Université Gustave Eiffel de Marne-la-Vallée. Les résultats ont été remis aux membres du Comité syndical du SCoT Livradois-Forez.
- Le Parc participe au comité scientifique d'un programme de recherche-action – piloté par l'association Carton Plein et intitulé La Grande échelle – sur les changements d'usage des grands bâtiments vacants (écoles privées, centres de vacances...). 2024 a été marquée par un voyage à travers l'histoire et le devenir

de ces anciens lieux d'accueil touristique, sanitaire et social du Massif central : une exposition itinérante support de rencontres, d'échanges et de projections lors de 4 temps forts : au Continental à Saint-Anthème, dans les locaux des Meubles Chanut à Ambert, au Moulin de Nouara (Ambert) et à la Maison du Parc. À partir d'un état des lieux et d'une prise de conscience collective, il s'agit de croiser des regards pour prendre conscience des potentiels de ces lieux mais aussi des complexités de leur reprise. Occuper à chaque fois un nouveau lieu a permis de vivre l'expérience du réusage et de la transformation en considérant la diversité des typologies de reprise selon les moyens, la posture, le projet, l'équipe réunie autour du projet. Certaines fois, le lieu de ces rencontres a permis d'inviter des spécialistes et de réaliser des visites de lieux proches, pour partager un diagnostic et créer des connexions territoriales. Ce programme permet aussi d'avoir une vue d'ensemble sur un patrimoine, une réserve foncière, qu'il s'agit de considérer du double point de vue public et privé. En réunissant des partenaires divers, le comité de pilotage permet des croisements de points de vue entre services et disciplines, ce qui ouvre des opportunités.

- Le Parc a également participé au lancement par l'Ipamac d'une étude sur l'habitabilité des territoires de parcs naturels et à la définition des appels à projets lancés dans le cadre de la préparation du programme Leader 2024-2027 à l'échelle du Puy-de-Dôme.

(1) Opération programmée pour l'amélioration de l'habitat – Renouveau urbain

L'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez

Un dispositif d'ingénierie concertée au service des collectivités

- En 2024, l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez a accompagné 78 projets communaux ou intercommunaux dont 24 nouveaux. Depuis sa création, en 2013, ce sont près de 500 projets dans 137 communes qui ont bénéficié du savoir-faire et des conseils de cette structure. Ces projets sont d'échelle et de natures très variées. L'Atelier d'urbanisme intervient à différents stades de ceux-ci et son implication est variable, selon les besoins et les sollicitations des maîtres d'ouvrage (communes et EPCI) : du simple conseil à l'animation de projet.
- Les compétences de l'Atelier d'urbanisme en urbanisme opérationnel ont essentiellement été sollicitées pour des projets en renouvellement urbain.
 - La commune d'Allègre (Haute-Loire) poursuit sa politique d'affectation de parcelles d'activités économiques occupées vers de nouveaux usages urbains. Cependant, les sols étant pollués, elle a recherché, avec le soutien du Parc, des entreprises ayant les compétences pour les dépolluer.
 - Le Parc participe aux réunions d'élaboration du Programme d'aménagement durable (PAD) de la commune de Dorat (Puy-de-Dôme) dont le spectre est très large : de la mobilité au grand paysage, de l'accueil d'un lieu de sociabilité à l'éclairage public...
 - Sauvessanges (Puy-de-Dôme) a sollicité l'Atelier d'urbanisme pour envisager l'avenir d'un îlot stratégique du bourg qui comprend la salle des fêtes.
 - Des collectivités locales prennent également conseil auprès du Parc à propos de projets portés par le secteur privé : Billom Communauté pour de l'habitat léger, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne pour le déplacement ou l'agrandissement de commerces, Saint-Rémy-sur-Durolle (Puy-de-Dôme) pour un lotissement...
 - Dans la continuité de l'inventaire des friches économiques réalisé en 2022 et 2023, le Parc a accompagné la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne dans ses premières réflexions sur la rue de l'Industrie à Thiers.
 - Les techniciens du Parc sont amenés à rendre des avis sur l'impact environnemental de projets soumis à la MRAe.
- L'Atelier d'urbanisme a accompagné plusieurs communes pour des projets d'aménagement, de ménagement et de paysage à diverses échelles.
- Il est de plus en plus sollicité pour des conseils pour l'aménagement d'espaces publics plus durables et respectueux de l'environnement par des moyens simples et écologiques tels la plantation d'arbres à des emplacements stratégiques, la désimperméabilisation des sols, le fleurissement en pied de façade... Trois communes du Puy-de-Dôme (Ambert, Sallèdes et Domaize) ont bénéficié de cette expertise.
- À Sauviat (Puy-de-Dôme), l'équipe a travaillé sur la restauration de la Trame verte et bleue dans le cadre d'un projet global d'aménagement intégrant un récit territorial.
- Après l'élaboration de leur PAD, 2 communes du Puy-de-Dôme ont lancé la requalification de places publiques : la place de la Fontaine à Echandelys et l'esplanade du Sabot à Chabreloche. Ces projets, qui valorisent le patrimoine vernaculaire, prennent en compte des enjeux environnementaux tels que la gestion de l'eau, l'amélioration des usages face au dérèglement climatique en créant des espaces de jeux, des zones ombragées et en favorisant la végétalisation.
- Les Rencontres de l'Atelier organisées chaque année par le Parc sur des thèmes choisis et définis conjointement par les partenaires techniques de l'Atelier d'urbanisme apportent aux participants des connaissances et une culture commune sur l'aménagement, l'urbanisme, le paysage... Huit rencontres ont été organisées en 2024 :
 - 20 techniciens salariés des structures partenaires de l'Atelier d'urbanisme qui accompagnent des projets d'aménagement ont bénéficié d'une formation sur la « facilitation graphique » : quel que soit son niveau en dessin, chacun a pu exercer sa main, constituer son propre vocabulaire graphique pour retranscrire visuellement en temps réel ses idées et celles de ses interlocuteurs, pour communiquer des informations (lors d'une réunion, d'une visite de site, pour un élu...), pour disposer d'une « culture commune ».
 - 40 participants à la deuxième Rencontre

de l'Atelier (dont 8 élus) ont été sensibilisés au « bon sens et à la simplicité dans les espaces publics » : que ce soit pour des raisons économiques, environnementales ou esthétiques, la simplicité des aménagements publics est un sujet de plus en plus pertinent en Livradois-Forez. La visite des réalisations de 4 communes du Puy-de-Dôme a illustré ce thème : les ruelles de Brousse dont seule la bande roulante est en enrobé, le reste est enherbé, laissant aux habitants le choix d'y stationner, d'y jardiner...; la requalification frugale de la place de la Fontaine d'Echandelys ; l'aménagement simple et efficace de la traverse de la RD214b à Lamontgic qui concilie les besoins des piétons et véhicules tout en préservant l'alignement de platanes ; la plantation de vergers par les habitants des abords d'Usson pour masquer les maisons et lutter contre la banalisation du paysage de ce village remarquable.

- 2 Rencontres, qui ont eu lieu à 6 mois d'intervalle, ont été l'occasion d'échanges sur l'instruction de projets photovoltaïques hors agglomération. Une quinzaine de techniciens partenaires de l'Atelier d'urbanisme chargés de ces dossiers composent ce groupe d'échanges constitué à l'initiative du Parc pour améliorer leurs pratiques face à un contexte juridique qui évolue rapidement et à la multiplication des sollicitations de porteurs de projet.
- 14 élus et techniciens ont rencontré leurs homologues dans 3 communes membres de Loire Forez Agglomération (Saint-Bonnet-le-Château, Boisset-lès-Montrond, Chalmazel-Jeansagnière) qui ont mené des projets d'amélioration de la qualité de vie dans leur centre-bourg. Ces trois exemples aux contextes hétérogènes – une ville dotée d'un riche patrimoine bâti, une commune dont la population est en forte croissance et un bourg de montagne – ont un point commun : les élus sont en ordre de marche pour maintenir et développer une habitabilité de leur centre-bourg sans consommation foncière. Le principe de ZAN – zéro artificialisation nette des sols – n'est pas ici une menace mais bien une opportunité!
- Dans le cadre du programme de recherche-action La Grande échelle (voir aussi page 54), 80 personnes, dont 23 élus, se sont retrouvées à la Maison du Parc pour échanger sur cette mobilisation autour des grands bâtiments vacants. Entre retours d'expériences d'autres territoires, exposition, travaux en sous-groupes thématiques et un film utopique, des propositions ont permis à chacun de se projeter dans un avenir cette typologie de bâti.
- La rencontre organisée à Billom (Puy-de-Dôme) sur le thème de l'aménagement de l'espace public pour favoriser la mobilité comportait, d'une part, pour chaque participant (24 personnes dont 11 élus), un test de mobilité (en tant que piéton, personne à mobilité réduite, cycliste, ou automobiliste) sur une voie récemment aménagée et, d'autre part, la présentation d'exemples et de retours d'expériences à Riom et dans des communes de Loire Forez Agglomération.
- En 2 journées de formation, 20 secrétaires de mairie ont acquis les notions de base sur les documents d'urbanisme et leur traitement et ont été sensibilisées aux patrimoines bâti et naturel
- Dans son édition 2024, le Journal du Parc (voir ci-après page 64) présente les accompagnements de l'Atelier d'urbanisme en s'attachant à montrer, à partir de diverses réalisations, que le bien vivre en Livradois-Forez et l'attractivité de ce territoire sont l'affaire de tous.

Développer des modes de transport et de déplacement doux en milieu rural

Favoriser des modes de déplacements alternatifs au « tout voiture individuelle »

Accompagner le développement de la pratique quotidienne du vélo

- Afin de mettre en cohérence les schémas directeurs cyclables élaborés par 7 EPCI du Livradois-Forez (sur 11), une fiche action du Schéma directeur cyclable de la vallée de la Dore – élaboré en 2021 – porte sur la mise en place d'un comité de suivi, élargi à d'autres EPCI, dont les réunions annuelles sont organisées par le Parc. Fin 2024, 12 personnes se sont retrouvées à la Maison

du Parc pour dresser le bilan des actions réalisées et/ou testées au cours de l'année: services, aménagements cyclables, communication. Les retours d'expérience de chaque territoire sont utiles à d'autres pour donner ou redonner une place au vélo.

- Le Parc suit les démarches portées par les EPCI: en 2024, il a notamment participé aux comités de pilotage et techniques du Schéma cyclable du Syndicat mixte des transports urbains du bassin thiernois.

Outiller des collectivités locales pour qu'elles soient les moteurs du changement

Accompagner les collectivités vers l'exemplarité

Sensibilisation à l'optimisation de l'éclairage public

- Le Parc a inscrit dans sa charte 2011-2026 la sensibilisation des collectivités du Livradois-Forez à la qualité du ciel nocturne. La recherche d'économies budgétaires a conduit un nombre croissant de communes à pratiquer l'extinction de l'éclairage public en milieu de nuit. Dans les années 2015-2017, des programmes de l'État pour le financement de travaux de rénovation des éclairages publics ont facilité ces politiques communales. Le Parc accompagne les collectivités pour aller au-delà de l'aspect financier car il y a d'autres arguments qui plaident en faveur d'une meilleure

gestion de l'éclairage nocturne. En effet, la dégradation de l'obscurité sous l'effet des lumières artificielles perturbe la faune, la flore, la santé et la qualité du sommeil des habitants et même sur les paysages et le ciel étoilé. L'arrêté de décembre 2018



Déambulation nocturne – Valeyre
© Émilie JAILLET

Affiche pour l'animation de Saint-Rémy-sur-Durolle

Guide pratique de l'éclairage - IPAMAC

relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses permet de mieux prendre en compte la nécessité d'optimiser l'éclairage. Il fixe des périodes d'allumage et d'extinction et des prescriptions techniques sur l'éclairage selon les types de lieux publics et privés. Le Parc a mis en place des outils de sensibilisation, notamment une page dédiée de son site Internet. Il accompagne également les communes et les entreprises grâce à deux outils: le Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore et un programme de Ipamac. Enfin, la prise en compte de l'enjeu de préservation et de valorisation du ciel nocturne sera renforcée dans la Charte 2026-2041.

- Dans le cadre du Contrat vert et bleu du Parc Livradois-Forez - Bassin versant de la Dore (voir page 4), le Parc accompagne

des communes pour l'optimisation de leur éclairage public afin de préserver la trame noire. Deux communes volontaires du Puy-de-Dôme – Dorat et Saint-Rémy-sur-Durolle – bénéficient d'un diagnostic sensible et participatif de l'éclairage public, d'un diagnostic sur les chauves-souris et, in fine, de préconisations d'optimisation de l'éclairage public pour améliorer les réseaux écologiques nocturnes (continuités, réservoirs de biodiversité). Territoire d'énergie 63 – syndicat intercommunal qui est l'autorité compétente pour la rénovation de l'éclairage public dans la plupart des communes du Puy-de-Dôme – est associé à cette démarche. Les prestataires recrutés fin 2023 ont démarré les diagnostics par des rencontres avec les habitants de chaque commune. Ceux-ci et les élus se sont exprimés sur leur perception de l'éclairage

rage existant au regard des besoins et de la préservation de l'environnement nocturne. Les impacts et enjeux de la lumière artificielle et les éléments de compréhension technique et sensible pour l'optimisation de l'éclairage ont été présentés lors d'une conférence. Puis une déambulation sous les luminaires a permis de mettre en pratique des notions techniques clés sur la base de mesures physiques et de discuter concrètement avec les participants des besoins d'éclairage et des enjeux sur la santé et la biodiversité. La fréquentation par les chauves-souris de divers lieux plus ou moins éclairés (4 sites investigués par commune) a été mesurée au cours d'une nuit d'été. Ces diagnostics et les préconisations de travaux à réaliser ont été rendus par les prestataires en fin d'année. L'objectif étant que chaque commune et Territoire d'énergie 63 puissent mener des travaux qualitatifs et ambitieux : suppression des points lumineux inutiles, modification de certains autres (orientation du flux lumineux vers le sol, position, intensité, température de couleur).

- La démarche pionnière de l'Ipamac en faveur de la sobriété lumineuse lancée en 2019 et à laquelle participent 8 parcs⁽¹⁾ est entrée dans sa troisième phase en 2024. Ce projet sur la qualité du ciel nocturne porte sur l'accompagnement de communes et d'acteurs privés pour un éclairage qui réponde au mieux aux besoins de lumière tout en prenant en compte les enjeux de biodiversité, de santé, de cadre de vie et d'économies d'énergie. Des prestataires interviennent dans chaque Parc participant. En Livradois-Forez, la commune de Vertolaye a bénéficié d'un diagnostic technique et surtout sensible sous forme participative avec une déambulation nocturne sous les luminaires. Cette action avait plusieurs objectifs : établir un état des lieux de la situation, engager une réflexion collective sur les enjeux et faire émerger des pistes d'actions pour apporter une réponse adaptée aux besoins d'éclairage.
- De son côté, la Communauté de communes Entre Dore et Allier a été accompagnée pour intégrer les enjeux de l'éclairage et du ciel nocturne dans son PLUi-H. Une quinzaine d'élus a participé à une réunion comprenant un exposé sur l'intérêt de la nuit – notamment sur la santé et la biodiversité –, la présentation technique des différents types de luminaires et la proposition de pistes d'actions. Cette rencontre était suivie d'un déplacement sur le terrain, de lampadaire en lampadaire, qui fut l'occasion de mettre en pratique de notions techniques clés (mesures physiques de la lumière) et d'échanger sur les besoins d'éclairage et leurs enjeux. Par la suite, le prestataire a rendu une note de propositions pour intégrer la trame noire dans l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur la trame verte, bleue et noire qui fera partie du PLUi-H.
- Le programme de l'Ipamac prévoit également la réalisation de diagnostics de l'éclairage extérieur d'entreprises. Suite à un appel relayé avec l'appui des communes de Thiers et d'Ambert, 2 entreprises ont été retenues – Celta à Courpière et Omerin à Ambert – qui présentent des enjeux particuliers : toutes deux sont implantées à proximité de la Dore et, pour ce qui concerne le site de Celta au droit de la Dore en zone classée Natura 2000. Les diagnostics ont été réalisés : rencontre d'un représentant de l'entreprise et parcours de nuit pour évaluer l'éclairage et échanger sur les possibilités d'amélioration. Les rapports ayant été rendus en fin d'année, la suite se déroulera en 2025 : le chiffrage travaux à réaliser permettra à chaque entreprise de programmer l'amélioration de son éclairage.
- Un diagnostic partiel (sans mesures car hors programme Ipamac) du site de l'entreprise Joubert (Ambert) a été réalisé en fin d'année.
- En 2024, l'Ipamac et les parcs participant à ce programme ont finalisé et diffusé une fiche de synthèse sur les enjeux de l'éclairage et sur l'arrêté de décembre 2018 afin de sensibiliser les collectivités, les entreprises (commerces, services, industries, tourisme) et les habitants à la réglementation en vigueur. En complément, un guide pratique a été édité. En une trentaine de pages, il apporte des conseils précis sur l'éclairage extérieur des commerces, bâtiments industriels, agricoles et des habitations. Ces deux documents sont téléchargeables à partir du site Internet du Parc : <https://www.parc-livradois-forez.org/valoriser/energies/preserver-la-qualite-du-ciel-nocturne/>
- En dehors de ces deux programmes, le Parc a accompagné la commune d'Ambert dans une démarche participative invitant les habitants à réfléchir à l'optimisation de l'éclairage public. Dans un premier temps, ont été concernés 5 hameaux totalisant 68 points lumineux pour 224 habitants (soit presque un lampadaire pour 3 habitants). Un atelier participatif animé par la chargée de mission du Parc a été organisé dans chaque hameau : présentation du sujet puis déambulation sous les points lumineux pour réfléchir ensemble aux suppressions, déplacements, modifications

ou éventuels ajouts. Les participants ont apprécié cette concertation et suggéré de supprimer plus de la moitié des lampadaires et d'en ajouter 3. Leurs arguments sont les suivants : inutilité, gêne pour une nuit noire dans les chambres à coucher, économies d'énergie. Dans un hameau comptant 10 points lumineux, les habitants se sont concertés et ont souhaité n'en conserver qu'un situé sur la place centrale et mieux réglé : orientation vers l'espace public plutôt que vers les maisons et intensité lumineuse plus faible.

Projet alimentaire territorial

— Le Projet alimentaire territorial (PAT) Grand Clermont/Parc naturel régional Livradois-Forez, programme de coopération interterritorial pour la relocalisation de l'alimentation, s'organise autour d'un plan d'actions défini à partir de 6 objectifs stratégiques :

- préserver et remobiliser les terres agricoles en surfaces et en qualité pour maintenir l'activité agricole locale,
- accompagner l'évolution des pratiques vers une agriculture respectueuse de l'environnement et rémunératrice,
- renforcer et créer des filières pour favoriser l'autosuffisance alimentaire du territoire, aujourd'hui et demain,
- développer une culture du consommer sain, local et responsable,
- faciliter l'accès aux produits locaux,
- favoriser le développement d'une alimentation durable, saine et locale en restauration collective.

— Pour associer durablement les acteurs du territoire autour de ces axes de travail et créer un terreau favorable à la mise en œuvre du PAT, une gouvernance élargie a été mise en place. Elle s'articule autour de plusieurs instances : un comité de pilotage, une équipe technique, le Forum alimentaire local (espace de rencontres de l'ensemble des acteurs impliqués dans le PAT, d'échanges en ateliers, de partage des avancées du projet et de réflexion sur les perspectives de collaborations) et un collectif de chercheurs. Le Parc est membre actif des instances de gouvernance et participe au suivi des projets.

— En 2024, les participants à la 4^e édition du Forum alimentaire local (une centaine de personnes) ont découvert le projet de reconquête de la montagne de la Serre et l'AFA⁽¹⁾ de la commune de Saint-Amant-Tallende; l'exploitation agricole du CFPPA⁽²⁾ de Marmilhat (Lempdes); le supermarché Bienvenue à la Ferme (Clermont-Ferrand); l'EBE⁽³⁾ Jardins Solidaires (Gerzat); l'entre-

prise Brügggen (Thiers); la cuisine centrale du Centre hospitalier d'Ambert; la cuisine du collège de Pont-du-Château partenaire du programme de recherche Plan'eat Kids de l'INRAE⁽⁴⁾.

— Le projet Ambition Positive vise à approvisionner les restaurants collectifs (notamment scolaires) du territoire du PAT en pain bio local. Co-porté par le Parc, le Grand Clermont, l'association Bio 63 et 2 fermes céréalières – EARL des Riolles (Gerzat) et SCIC Ferme de Sarliève -, il bénéficie d'un financement de la Banque des Territoires en tant que lauréat de l'appel national à manifestation d'intérêt Démonstrateurs territoriaux des transitions agricoles et alimentaires. Des partenaires de la filière sont membres de son consortium : la Fédération des Artisans Boulangers du Puy-de-Dôme et de l'Allier, la ville de Clermont-Ferrand, la communauté de communes Ambert Livradois-Forez, Arthur le Boulanger (Cournon) et l'unité de Recherche en nutrition humaine de l'INRAE. Afin de structurer une filière graine-farine-pain territorialisée à très faible impact environnemental et de répondre aux besoins croissants de la restauration collective, les pilotes de ce projet associent 68 partenaires appartenant aux différents maillons de la chaîne de valeurs : collectivités, chercheurs, agriculteurs, artisans boulangers, paysans-boulangers, cuisiniers en milieu scolaire ou médico-social, convives, structures d'éducatrices à l'alimentation collectivités. Ambition positive se déroule en deux phases : la maturation (18 mois) organise les étapes et les modalités de production d'un pain favorable à la santé (recettes et cahier des charges) et des tests par des restaurants scolaires. Puis la phase de mise en œuvre (5 ans) prévoit des investissements dans des outils de production et de commercialisation afin de pérenniser le modèle économique et organisationnel mis en place par les partenaires.

— La collaboration entre le PAT et la communauté scientifique se poursuit dans le cadre des programmes de recherche TETRAE Auvergne Rhône-Alpes 2023-2028 (sur les transitions agroécologiques), TRAACT (gouvernance alimentaire) et Part'Age (nutrition des personnes âgées). D'autres projets se poursuivent avec le soutien du PAT : Plan'Eat (alimentation des 6-15 ans) et Resyster (foncier agricole).

— Les centres de recherche locaux travaillant sur l'agriculture et alimentation sont mal connus des professionnels et du grand public. Les partenaires du PAT souhaitent mieux mobiliser et diffuser les connaissances, les méthodes et l'expertise

(1) Aubrac, Cévennes, Haut-Languedoc, Livradois-Forez, Monts d'Ardèche, Causses du Quercy et Morvan

scientifiques pour accélérer la transition des systèmes alimentaires. En 2024, un stagiaire a eu pour mission de définir de nouvelles modalités de valorisation et de diffusion des connaissances scientifiques disponibles sur les questions alimentaires locales. Notamment sur 5 thématiques définies par le collectif de chercheurs associés au PAT : évolution des systèmes techniques de production (eau, sol, changement climatique...); changement des comportements, des pratiques, des habitudes et des compétences des acteurs du système alimentaire territorial; hybridation des filières alimentaires et coexistence des systèmes agricoles et alimentaires; intégration dans les politiques publiques, intégration urbain-rural, projets alimentaires intégrés, innovations sociales; gouvernance collaborative, inclusive et partagée.

- Les élus et les techniciens des 4 territoires du Puy-de-Dôme porteurs de PAT – massif du Sancy, SMAD⁽⁵⁾ des Combrailles, Agglo Pays d'Issoire, Grand Clermont/Parc Livradois-Forez – se rencontrent 4 fois par an pour partager leurs expériences et connaissances. Afin de renforcer cet inter-PAT, une réflexion est lancée par les PAT des Combrailles, du Grand Clermont/Parc Livradois-Forez et du massif du Sancy à propos du partage de l'accueil d'un thésard pour traiter un sujet de recherche autour du concept Une seule santé (One health). Dans ce cadre, sont envisagés un appui de la part du collectif de chercheurs du PAT Grand Clermont/Parc Livradois-Forez, la co-animation du groupe de travail inter-PAT 63 santé/alimentation et le déploiement de réflexions et d'actions sur ce sujet.

(1) Association foncière agricole
 (2) Centre de formation professionnelle et de promotion agricoles
 (3) Entreprise à but d'emplois
 (4) Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement
 (5) Syndicat mixte pour l'aménagement et le développement



4

Citoyen d'ici et du monde :
l'Homme au cœur du projet

Activer le passage des idées aux actes

Sensibiliser la population en osant l'inattendu

Animations à la Maison du Parc

Au cours de l'année 2024, plusieurs manifestations ont été organisées conjointement par le Parc et les associations Passeurs de mots et Ciné Parc au sein de la Maison du Parc afin de participer à la dynamique culturelle du territoire.

Le Journal du Parc

— L'édition 2024 du Journal du Parc, L'Auvergne côté soleil levant, avait pour thème l'habitabilité du Livradois-Forez, c'est-à-dire la possibilité de bien y vivre en tenant compte de la disponibilité des ressources locales, de la capacité collective à s'adapter aux effets du dérèglement climatique et des défis environnementaux, économiques et sociaux d'aujourd'hui et de demain. Ce thème est décliné à travers la présentation d'actions du pôle Aménagement du Parc et plus particulièrement des interventions de l'Atelier d'urbanisme en Livradois-Forez auprès des communes. En s'appuyant sur des exemples concrets, ce numéro montre que l'amélioration du cadre de vie concerne le plus grand nombre, que le Parc soutient de nombreuses initiatives et que lorsqu'élus et citoyens s'unissent, les résultats sont là. C'est ainsi que le lecteur découvre la métamorphose d'Olliergues (Puy-de-Dôme) réalisée en 10 ans. Également au sommaire: la végétalisation participative réalisée par plusieurs communes grâce aux Ateliers du paysage; l'édition de cahiers de préconisations pour que la production d'énergie ne banalise pas le paysage; la démonstration, à partir d'exemples de restauration de jasseries des Hautes-Chaumes du Forez, que l'habitabilité d'un territoire passe aussi par la qualité de ses paysages et la capacité à préserver un patrimoine bâti ou naturel. Invité de la rédaction, Simon Teyssou, directeur de l'École nationale d'architecture de Clermont-Ferrand, insiste sur la

nécessité de construire une stratégie territoriale bien pensée et orchestrée par des architectes urbanistes.

- La ligne éditoriale du Journal du Parc se fonde sur une « logique utilisateur » : priorité est donnée au lecteur habitant du Livradois-Forez, à ses attentes, à ses centres d'intérêt et à son confort de lecture. Le Parc assigne 4 missions à ce magazine : être utile, donner à penser l'avenir, valoriser le Livradois-Forez avant le Parc – tout en portant l'image de celui-ci – et inviter à la découverte et à la connais-



sance des territoires du Livradois-Foréz, des femmes et des hommes qui les font vivre, de la biodiversité...

- Édité à 18 000 exemplaires, le Journal du Parc est déposé dans des points stratégiques du territoire – commerces de bouche (boulangeries, boucheries...), administrations recevant du public... Dans certaines communes volontaires, il est distribué avec le bulletin municipal. Sa diffusion à ces relais a été confiée par le Parc à l'entreprise à but social NOVEO qui est le chantier d'insertion de Passerelle, association intermédiaire (située à Thiers) qui favorise l'insertion sociale et professionnelle de personnes éloignées de l'emploi.

Autres supports de communication

- Pour ses besoins de communication externe, le Parc fait fabriquer et diffuse des objets de papeterie destinés à contenir de la documentation (sacs en papier, dossiers, chemises, valisettes dont la matière et le design soulignent le caractère durable et recyclable, en cohérence avec les objectifs du Parc) et des supports d'information institutionnelle (cartes de visite, carte de vœux, flyers, invitations, bulletins...)
- En 2024, ses services ont conçu et mis en page plusieurs documents : une plaquette sur l'usage du foncier agricole, des fiches sur la trame vieux bois, le Bilan annuel du Parc 2023, la Charte du Parc 2026-2041 plus deux documents de présentation plus succincte de celle-ci.

Photothèque électronique

- En 2024, 365 photos ont enrichi la photothèque électronique du Parc qui, en fin d'année, contenait environ 29 411 images réparties en 628 albums. Au cours de l'année, 31 369 pages ont été consultées par les salariés du Parc.

Site Internet

- Les axes stratégiques et opérationnels de la Charte du Parc (projet de territoire) 2011-2026 constituent l'architecture de la dernière version du site Internet du Parc mise en ligne en 2017. Ce qui lui permet de couvrir la présentation des richesses patrimoniales, de la gouvernance du Syndicat mixte, des actions du Parc et des dynamiques économiques, sociales et culturelles du Livradois-Foréz. À l'issue de ces 5 années, la fréquentation du site est d'environ 900 utilisateurs par mois.
- En 2024, il a reçu 78 954 visites, soit une

augmentation de 26,9 % par rapport à 2023 qui constitue la référence en tant que première année complète d'utilisation du nouvel outil de mesure. 153 609 pages ont été vues en 2024, soit une progression de 16,6 %.

- Le Livradois-Foréz est le thème le plus consulté (36 534 pages vues) avant les pages consacrées au Parc (21 910 pages vues). Viennent ensuite les rubriques Préserver (18 210 pages vues, soit plus de deux fois plus qu'en 2023), Valoriser (12 674 pages vues) suivie de près par la Faune et la flore (12 276 pages vues). Puis Inventer (5 148 pages vues), les annonces des Marchés publics lancés par le Parc (4 239 pages vues) et la rubrique Éduquer (2 908 pages vues).
- Pour la deuxième année consécutive, les internautes d'Île-de-France ont représenté la première cohorte de visiteurs (30,2 %) et leur nombre a progressé (+ 22,5 %), suivis de près par ceux d'Auvergne Rhône Alpes à 25 % (+ 29,3 % par rapport à 2023). Viennent ensuite : la Nouvelle-Aquitaine (5,4 % des visiteurs) et l'Occitanie (4 %). À noter que 6 % n'ont pas déclaré leur région.

L'Écho du Parc Livradois-Foréz

- Les élus des communes et intercommunalités du Livradois-Foréz, les partenaires du Parc, les citoyens engagés à ses côtés sont les destinataires privilégiés du blog L'Écho du Parc Livradois-Foréz. Ses articles, rédigés par les chargés de mission, les informe régulièrement des activités du Parc. En permettant un accès facile et direct à l'actualité de celui-ci, ce support de communication crée et renforce ses liens nécessaires et permanents avec ceux qui se sentent concernés.
- Après une diminution sensible en 2023, le nombre d'articles publiés (58) a retrouvé un niveau proche de celui des années antérieures (63 en 2022). Le pôle Biodiversité et grand cycle de l'eau est celui qui en a publié le plus (23) vient ensuite le pôle Développement (17) suivi du pôle Aménagement et urbanisme (14) puis du pôle Politiques territoriales (3 articles) et du pôle Culture, réseaux culturels, édition⁽¹⁾.
- Le nombre de consultations de ce blog (12 584) a crû de 12,4 % par rapport à 2023 (11 181) avec une moyenne de 350 visites par page pour les 10 pages les plus visitées, soit une progression de 30 % en un an. On note un saut de fréquentation lors de la parution de La Lettre électronique du Parc (voir ci-dessous) avec, en moyenne,

plus de 400 clics sur les liens proposés. La plupart des connexions sont d'origine régionale (35 %) vient ensuite l'Île-de-France dont la proportion est stable (28 %) alors que le nombre de visites provenant de cette région a progressé de 10 % environ.

La Lettre électronique du Parc

- Le sommaire des articles publiés dans L'Écho du Parc Livradois-Forez est envoyé chaque mois aux 4 980 abonnés de La Lettre électronique du Parc. Ce qui provoque un accroissement de la fréquentation de ce blog.
- La Lettre électronique diffuse également des informations ciblées sur certaines actions du Parc.
- Ce média enregistre un très bon taux d'ouverture de ses pages (près de 35 % avec plus de 1 500 ouvertures par envoi).

Facebook

- Depuis sa création, en 2017, la page Facebook du Parc enregistre une croissance régulière du nombre de ses abonnés. En février 2025, ils étaient 6 774 soit 310 de plus qu'un an auparavant (+ 4,8 %). 57,6 % sont des femmes qui sont plus nombreuses

que les hommes à toutes les classes d'âge.

- En 2019, ont été créés une page Facebook Réserve naturelle régionale du lac de Malaguet (847 abonnés) – gérée par la chargée de mission Sites naturels – et un groupe "Nature" associé à la page "Les Ambassadeurs nature" qui est passé en 4 ans de 53 à 517 membres. Ce lieu d'échanges est ouvert à tous ceux qui souhaitent partager leurs découvertes, émerveillements, petits et grands plaisirs qu'offre la nature en Livradois-Forez. Cette page relaie aussi les actions mises en place par le Parc, des conseils..., annonce des événements naturalistes etc.

Instagram

- En un an, le nombre d'abonnés au fil Instagram du Parc a augmenté de 9,8 % (3 511 fin février 2025). Ouvert au premier semestre 2017, celui-ci publie des clichés et vidéos sur le Parc et sur le Livradois-Forez. Il contribue notamment à la communication sur l'attractivité de ce territoire et sur les activités de l'Atelier d'urbanisme.

Twitter

- Courant 2024, le Parc a fait le choix de quitter le réseau Twitter devenu X.

Révision de la Charte – Conseil scientifique

Révision de la Charte

- Suite à la délibération du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes prescrivant la révision de la Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez (prise le 15 octobre 2021), la procédure de cette révision a été confiée, par convention, au Syndicat mixte du Parc. Charge à lui d'élaborer une nouvelle Charte pour la période 2026-2041 et de renouveler le classement « Parc naturel régional ». Et ce avant l'échéance du classement actuel, le 26 juillet 2026, conformément aux dispositions du code de l'Environnement.
- La révision de la Charte, engagée en 2022 pour une durée de 4 années, est conduite selon les grandes étapes prévues par la procédure réglementaire, avec des temps d'études, d'évaluation et de concertation qui nourrissent l'élaboration du projet de Charte 2026-2041. Afin de conduire ce travail important, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à plusieurs prestataires qui assurent, dans le cadre d'instances de suivi et d'échanges et d'une large concertation des partenaires:
 - › la réalisation des études préalables : diagnostic du territoire et analyse de son évolution ; évaluation de la Charte actuelle ; synthèse du diagnostic de territoire et de l'évaluation ;
 - › un travail spécifique sur les paysages, le Carnet de paysages, pour définir des objectifs de qualité paysagère de la future Charte ;
 - › la concertation du grand public ;
 - › la définition des enjeux et du projet stratégique ;
 - › un appui à l'élaboration du projet opérationnel de Charte 2026-2041 ;
 - › l'évaluation environnementale du projet de Charte.
- En 2024, le travail a porté sur la finalisation du projet de Charte 2026-2041.
- En parallèle:
 - › la mission d'évaluation environnementale

du projet de Charte 2026-2041, engagée en juin 2023, s'est poursuivie avec la remise du rapport d'évaluation au 1^{er} semestre 2024 ;

- la mission d'expertise juridique préalable à l'actualisation des statuts du Syndicat mixte du Parc, commencée en 2023, a été finalisée.

Conseil scientifique

- Le Conseil scientifique du Parc, mis en place en 2015, est composé de chercheurs et de personnalités qualifiées dans les sciences de la vie et de la terre et les sciences humaines et sociales, ainsi que d'un représentant du Bureau syndical du Parc. Il propose des orientations en matière de recherche et de prospective pour le Parc et participe à l'évaluation de celui-ci au

regard de sa Charte.

- En 2024, il s'est mobilisé sur la phase d'examen et d'instruction du projet de Charte 2026-2041, lors de la visite conjointe des rapporteurs (Conseil national de la protection de la nature (CNP) et Fédération des parcs naturels régionaux), de l'audition au CNPN et de la visite de la MRAe préalables à l'enquête publique.

Le Bilan du Parc

- Chaque année, les membres de l'équipe du Parc rédigent un point technique et financier de l'année précédente pour chacune des actions prévues au budget primitif et réalisées. À partir de ce document interne, un bilan annuel public est rédigé et publié sur le site internet du Parc.

Renforcer l'éducation des jeunes à l'environnement et au développement durable

Projets pédagogiques fédérateurs

- Au cours de l'année scolaire 2023-2024, un millier d'enfants et d'adolescents ont participé à des projets éducatifs coordonnés par le Parc et accompagnés par une quinzaine d'éducateurs à l'environnement. Dans le cadre du projet fédérateur *Auprès de nos arbres* ou à travers des « Petits projets », plusieurs thèmes étaient proposés aux enseignants et animateurs de centres de loisirs désireux de mener une action d'éducation sur le développement durable : la forêt, les arbres, la filière bois, les saisons, la biodiversité forestière, l'entomologie, la botanique... Chaque projet a été coconstruit

sur mesure localement pour répondre aux souhaits des encadrants et des jeunes. Au total, 26 communes membres du Parc – 24 du Puy-de-Dôme⁽¹⁾ et 2 de Haute-Loire⁽²⁾ – ont bénéficié d'au moins un projet scolaire entièrement pris en charge par le Parc pour qui l'éducation au territoire est une priorité. Ce partenariat ayant à nouveau été proposé aux enseignants et directeurs de centres de loisirs pour l'année scolaire 2024-2025, 21 communes – 17 du Puy-de-Dôme⁽³⁾ et 4 de Haute-Loire⁽⁴⁾ – ont été concernées.

- Afin de compléter leurs connaissances sur les thèmes abordés, les animateurs qui accompagnent ces projets ont participé à deux journées de formation organisées par le Parc.



Auprès de nos arbres - Ris
© Audrey JEAN

Auprès de nos arbres – Les Garniers
© Audrey JEAN



- (1) Ambert, Celles-sur-Durolle, Chabreloche, Courpière, Cunlhat, Bertignat, Églisolles, Escoutoux, Isserteaux, Job, La Monnerie-le-Montel, Le Brugeron, Manglieu, Noirétable, Olliergues, Palladuc, Puy-Guillaume, Ris, Saillant, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Anthème, Thiers, Tours-sur-Meymont et Viverols
- (2) La Chaise-Dieu et Mazerat-Aurouze
- (3) Ambert (lycée et collège), Chabreloche, Chaumont-le-Bourg, Cunlhat (centre de loisirs, collège et écoles maternelle et primaire), Églisolles (centre de loisirs), Job, La Monnerie-le-Montel, Olliergues, Puy-Guillaume, Saillant, Saint-Germain-l'Herm (école et collège), Sallèdes, Sauxillanges (2 écoles), Sugères, Thiers (3 écoles), Vic-le-Comte et Viverols
- (4) Champagnac-le-Vieux, La Chaise-Dieu, Saint-Hilaire et Sembadel

Impliquer les habitants dans les actions du Parc

Outils de sensibilisation à l'exploitation durable de la forêt

- La Charte 2011-2026 du Parc prévoit de faciliter l'implication des habitants du Livradois-Forez dans les actions du Parc, notamment celles relatives à la connaissance et à la préservation de la biodiversité et de la nature. Pour cela, le Parc propose des outils pédagogiques et des supports d'information sur ces patrimoines.
- Pour favoriser la compréhension et la prise en compte de la Trame verte et bleue et plus spécifiquement de la biodiversité forestière, le Parc a conçu et édité, en 2024, plusieurs outils de sensibilisation à la préservation des patrimoines forestiers du Livradois-Forez:
 - Bricola'Nature: 2 malles destinées aux enseignants et animateurs de centres de loisirs pour des activités de bricolage artistique, récréatif et ludique dans la nature, notamment en forêt;
 - Livret du Petit Forestier – J'aime ma forêt pour aborder avec des élèves de CM1 et de CM2 de nombreux sujets sur la forêt, en partant de celle qui les entoure; cet outil pédagogique réalisé avec Sylv'ACCTES (voir page 34) comprend, d'une part, un document de présentation des principales essences d'arbres, des espèces emblématiques (avec des clefs de détermination des végétaux et des traces d'animaux), de la filière bois et de ses métiers et, d'autre part, un support pour réaliser un herbier; il permet également d'apprendre à se situer dans l'espace en repérant sur une carte quelques-uns des principaux sites du Livradois-Forez et présente l'histoire de ce territoire qui est très liée à ses espaces boisés et quelques espèces emblématiques comme la vache ferrandaise ou le saumon de la Dore;
 - Les hôtes de nos bois, un poster présentant (en aquarelles et textes) quelques espèces emblématiques des forêts anciennes du Livradois-Forez: la Salamandre, le Chat forestier, le Grand rhinolophe (chauve-souris), la Chouette de Tengmalm, le Pic noir, le Roitelet huppé, le Lucane cerf-volant (coléoptère), la Thomise tricolore (araignée), le Grand mars changeant (papillon), le Géranium



Malle Bricola'Nature du Parc Livradois-Forez © Audrey JEAN

forestier, la Parisette à 4 feuilles et le Cèpe de Bordeaux.

- Ces outils pédagogiques sont utilisés par les enseignants, lors de visites de terrain grand public, organisées par le Parc et ses partenaires, auprès des élus ou encore en famille.

Agir pour plus de solidarité

Maintenir et améliorer l'offre de service pour une solidarité entre les habitants

Déploiement du photovoltaïque sur le site de la Maison du Parc

- Tout en accompagnant des collectivités et des habitants pour des projets photovoltaïques collectifs ou citoyens (voir page 46), le Parc a décidé, dans la continuité des travaux (réalisés et à venir) pour l'amélioration de la performance énergétique et du confort thermique de son siège, de produire, lui aussi, de l'électricité solaire. Cela lui permettra également de respecter le décret d'État – dit « décret tertiaire » – qui impose la réduction progressive des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, y compris ceux des collectivités territoriales, dont la surface est supérieure ou égale à 1 000 m² (-40 % en 2030, -50 % en 2040 et -60 % en 2050). La production de l'installation photovoltaïque de la Maison du Parc sera avant tout utilisée pour les besoins du bâtiment. Ce projet prévoit l'installation d'une ombrière photovoltaïque sur le parking du site réservé aux véhicules de service, côté Dore. Elle sera constituée de poteaux en bois local supportant des panneaux photovoltaïques et protégera, en outre, les véhicules. L'intégration paysagère et architecturale de cette installation située dans le périmètre de l'église de Saint-Gervais-sous-Meymont qui est classée monument historique a été particulièrement travaillée avec l'équipe de maîtrise d'œuvre dont la mission a démarré début 2024. La demande de permis de construire a été déposée en fin d'année.

Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de marketing territorial et d'attractivité pour le Livradois-Forez

- Le Parc, qui est propriétaire de la marque collective Livradois-Forez, assure le déploiement de celle-ci dans les secteurs

économique, social, culturel et institutionnel. Il a accordé une licence de gestion à la Maison du tourisme qui gère les demandes du secteur du tourisme (voir page 43). Tout en renforçant le sentiment d'appartenance au Livradois-Forez, cet outil collectif de communication positionne ce territoire comme un espace propice à la construction d'une nouvelle vie.



Apéritif des Ambassadeurs du Livradois-Forez

- En 2024, 47 structures ont adhéré à la marque, portant à 287 le nombre d'Ambassadeurs du Livradois-Forez. Ceux-ci sont incités à promouvoir la marque dans leur communication et à utiliser, lors des événements qu'ils organisent, les supports fournis par le Parc (kakemonos, oriflammes) qui peuvent être commandés le site Internet <https://marque.livradois-forez.com/boites->



Publication d'Entreprendre en Livradois-Forez
© Nelly HAZEBROUCK

[a-outils/demande-de-pre-et-don-de-materiel/](#) (480 téléchargements effectués en 2024)

- Pour développer le réseau des Ambassadeurs du Livradois-Forez et promouvoir l'image du territoire, le Parc a présenté la marque collective à l'occasion de réunions organisées par des clubs d'entreprises – tels que le Club maestro et les Amis job thiernois – et, dans un cadre plus informel, lors de rencontres avec le Club Travailler et vivre en Livradois-Forez et avec Thiers terre d'industrie.
- En partenariat avec la marque Auvergne et les communautés de communes Entre Dore et Allier et Ambert Livradois-Forez, 2 événements UP'Héro (moments de rencontres et de présentation d'entrepreneurs locaux) ont été organisés à Lezoux et à Tours-sur-Meymont (environ 60 participants au total).
- Lors du salon Origine Auvergne organisé à Clermont-Ferrand en novembre 2024 (plus de 350 exposants et plus de 25 000 visiteurs), la marque collective Livradois-Forez était présente sur les stands de ses 13 Ambassadeurs et sur celui de la Maison du tourisme qui a noué quelque 500 contacts. En amont et en partenariat avec 3 EPCI (Ambert Livradois Forez, Thiers Dore Montagne et Entre Dore et Allier), un jeu concours organisé sur les comptes Facebook de ceux-ci et sur le compte LinkedIn de la marque a permis à 80 habitants du territoire de gagner des entrées à ce salon.
- La Maison du tourisme a également affiché la marque Livradois-Forez dans des salons régionaux et lors d'événements d'envergure : Coutellia, le Festival d'Ambert, la Pamparina, les Concerts de Vodable, les Rencontres d'Arioso, le Marché des Potiers, les Fourmofolies etc.

- Le moment convivial qui a réuni une quarantaine d'Ambassadeurs à l'occasion de Coutellia a favorisé les échanges entre eux et renforcé leur sentiment d'appartenance au territoire.
- En 2024, le comité de concertation, qui réunit les gestionnaires et délégataire de la marque, a validé les demandes d'affiliation, dressé le bilan des actions réalisées, identifié des pistes d'amélioration et proposé des actions futures. Il est apparu qu'il est nécessaire d'intensifier la mutualisation des ressources de communication, de renforcer les partenariats avec les clubs d'entreprises et d'augmenter la présence de la marque dans les espaces publics pour éveiller la curiosité.
- Pour organiser la mise en œuvre et la représentation de la marque collective auprès des différents acteurs publics, le Parc et la Maison du tourisme ont travaillé avec les responsables et chargés de mission Communication des communau-



Publication vidéo marque Livradois-Forez © Nelly HAZEBROUCK

tés de communes Thiers Dore Montagne, Ambert Livradois-Forez, Entre Dore et Allier et Billom communauté afin de cibler les événements majeurs à l'occasion desquels promouvoir l'image du territoire, de coorganiser des temps forts réunissant des Ambassadeurs, de travailler sur le magazine touristique du Livradois-Forez et de traiter des questions techniques.

- Le Parc a acheté 16 oriflammes destinées aux EPCI, aux clubs d'entreprise et à des lieux touristiques. Deux stands à installer lors de salons ont été construits. 200 plaques en métal portant le logo de la marque pourront être apposées sur les façades des Ambassadeurs.
- Le site internet de la marque collective Livradois-Forez a enregistré, en 2024, 1 934 visites d'une durée moyenne de consultation de 2 min et 17 s.
- Les 11 vidéos mises en ligne successivement sur le compte LinkedIn de la marque #Livradois-Forez ont totalisé plus de 4 300 vues uniques en un an. Sur ce compte, dont le nombre d'abonnés a fortement progressé en un an (+ 298), le Parc présente également chaque mois des opportunités de carrière qui ont généré plus de 8 000 clics.
- Deux appels d'offres ont été lancés en fin d'année pour la réalisation de vidéo en 2025

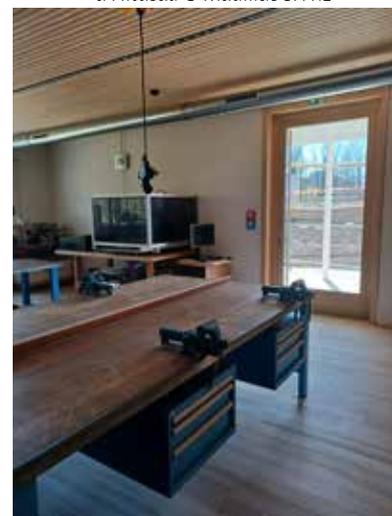
Développer la coopération interrégionale et internationale

Voyage d'étude en Autriche

- Grâce à la Fédération des parcs naturels régionaux, 3 chargés de missions du Parc ont participé à un voyage d'études sur la filière bois de la région autrichienne du Vorarlberg. Plusieurs expériences innovantes ont été présentées, offrant des pistes de réflexion pour le Livradois-Forez. En Autriche, pays alpins, la forêt – composée de sapin blanc, d'épicéa et d'érable – étant considérée comme une protection des villages contre les avalanches, les coupes rases sont interdites : les arbres sont prélevés à l'unité après une sélection faite en fonction des spécificités du sujet et de son usage futur (planches, mobiliers, artisanats...). Pour ce mode de gestion, la filière bois s'est structurée au fil des années en établissant une collaboration étroite entre gardes forestiers, scieurs, artisans et clients. Ce savoir-faire et la transmission des compétences permettent une utilisation optimale du bois local dans toutes les branches économiques du Vorarlberg. Cela va de la création d'objets en bois à une architecture locale mêlant tradition et modernité. Le campus scolaire de la commune de Hittisau (2 094 habitants), qui accueille 520 élèves de la maternelle au primaire, est un exemple marquant de cette gestion. Ses trois bâtiments (un rénové et deux construits en bois local), intègrent des salles de classe, des espaces de jeux et d'études, une cantine qui sert également de salle communale, un gymnase, une salle de musique, une cuisine

pédagogique et, parce que le Vorarlberg est le pays du bois, les enfants peuvent même apprendre à travailler celui-ci dans une salle spéciale ! Ce voyage d'études a permis à ses participants d'être sensibilisés à une perspective internationale de la gestion durable des forêts et à un processus d'utilisation locale du bois. Il a enrichi les références de l'Atelier d'urbanisme pour améliorer l'accompagnement des communes dans leurs projets de construction en bois. Bien que les contextes législatifs et sociaux diffèrent entre le Vorarlberg et le Livradois-Forez, cette expérience offre des pistes concrètes pour développer durablement la filière bois.

Cantine et salle de menuiserie à Hittisau © Mathilde SIVRÉ



S'ouvrir aux autres et au monde par la culture

Renforcer et enrichir la mise en réseau des acteurs culturels locaux

Passeurs de Mots

- Chaque automne, l'association Passeurs de Mots invite un auteur ou une autrice à venir en résidence, à la rencontre de lecteurs et plus particulièrement d'adolescents et adolescentes. En 2024, la poétesse Alix Lerasle a séjourné en Livradois-Forez pendant un mois. Elle a été accueillie dans des collèges, des lycées, des médiathèques et au Forum Jeunes d'Ambert pour des échanges et l'animation d'ateliers d'écriture. Durant ce mois, d'autres événements ouverts à toutes et tous ont été organisés, notamment à Cunhat, Ambert et Thiers. Les travaux réalisés par les jeunes ont été présentés lors de la soirée de clôture, qui a eu lieu à la Maison du Parc, au cours de laquelle le public a pu échanger avec Alix Lerasle qui a dédié ses livres vendus par la librairie partenaire de l'événement.
- Passeurs de Mots a également renouvelé son opération Livre élu en Livradois-Forez (Livre élu jeunesse et Livre élu ados) qui vise à favoriser l'accès à la lecture de l'ensemble du jeune public (maternelle, élémentaire, collège et lycée) en s'appuyant sur la pratique de la lecture plaisir. Le Parc soutient ce projet en apportant une aide à la réalisation des projets.
- En mars, Passeurs de Mots, Ciné Parc et le Parc ont organisé deux événements Littérature et cinéma sur le thème de la famille. 39 personnes se sont retrouvées à Lezoux et 43 à la Maison du Parc (Saint-Gervais-sous-Meymont) pour assister à une lecture à voix haute et à la projection du film La famille Asada et se rencontrer autour d'un buffet.



5

Politiques territoriales et syndicat mixte du Parc

Programme Leader

- Depuis le début du programme Leader Livradois-Forez 2014-2022, 276 dossiers ont été programmés par le Comité de programmation, ce qui représente 100 % de la maquette financière. Cette programmation a été finalisée le 24 avril 2023, lors de la dernière réunion du Comité de programmation. 2024 a été une année intense marquée par la mise en paiement d'un nombre important de dossiers engagés et par des visites qui ont permis aux membres du Comité de programmation et de la cellule technique Leader du Parc de découvrir des réalisations soutenues. Pour 2025, l'objectif sera de :
 - › déposer les derniers dossiers pour paiement,
 - › instruire, programmer et engager les premiers dossiers de la nouvelle programmation Leader 2023-2027 du GAL Auvergne Rhône Alpes Puy-de-Dôme.

SCoT Livradois-Forez

1. L'étude sur la localisation des zones d'accélération des énergies renouvelables

- Suite à la promulgation de la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables (loi APER), les élus de la formation SCoT ont souhaité engager un travail d'accompagnement à la localisation des zones d'accélération de production d'énergies renouvelables (ZAER) pour l'ensemble des communes du périmètre du SCoT, en définissant les conditions d'intégration paysagère des installations.
- Un groupement de bureaux d'études a été recruté en octobre 2023 et a clôturé leur mission en juin 2024.
- En février et mars 2024, 11 ateliers sectoriels ont été organisés à l'échelle du SCoT Livradois-Forez afin de partager des kits de concertation et méthodologique de sélection des zones d'accélération, ainsi que des livrets de préconisations paysagères pour l'intégration des équipements de production d'énergies renouvelables.
- De mars à mai, les communes ont été invitées à proposer des ZAER et à mener une concertation auprès de leurs administrés et des gestionnaires d'aires protégées.
- Entre mai et juin 2024, trois ateliers, un par EPCI, ont été organisés afin de présenter les ZAER communales et d'en débattre, conformément à la Loi APER.
- Une soixantaine de communes ont proposé des zones d'accélération.
- Fin 2024, les ZAER communales ont été

déposées pour avis sur le portail cartographique de l'État.

2. Accompagnement au stage sur les résidences secondaires

- Dans la continuité des actions qui ont été menées ces dernières pour améliorer nos connaissances sur le logement en Livradois-Forez, le Parc et le SCoT ont accompagné un stage pour mesurer le phénomène de la résidence secondaire sur le territoire. Quelques communes ont fait l'objet d'une attention plus particulière : La Renaudie, Viverols, Saint-Bonnet-le-Bourg (Puy-de-Dôme) et un groupement de communes de la Haute-Loire (Allègre, Berbezit et Champagnac-le-Vieux). Dans un premier temps, ce travail a été quantitatif (nombre et typologie des résidences secondaires), puis qualitatif, dans un second temps, avec une vingtaine d'entretiens effectués auprès de propriétaires. Le résultat final de ce travail a fait l'objet d'un mémoire.

3. Rédaction d'avis sur les projets d'aménagements et de documents de planification

- Durant l'année 2024, la formation SCoT Livradois-Forez a rendu 3 avis concernant des documents d'urbanisme :
 - › une première sollicitation a concerné un



Atelier sectoriel du SCoT
© Jean REBILLARD

projet de centrale photovoltaïque au sol et flottante sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de sables et graviers au lieu-dit Les Robins (commune d'Orléat, Puy-de-Dôme) qui occuperait 13,55 ha équipés et clôturés et 2,55 ha de surface photovoltaïque flottante, pour une puissance totale maximale de 17,68 MWc. Au regard du caractère dégradé du site, des mesures environnementales prévues et de l'impact paysager réduit, le SCoT a délivré un avis favorable.

- le deuxième avis concerne un autre projet de centrale photovoltaïque dans la commune d'Orléat, à proximité du hameau des Geneix, d'une surface clôturée de 7,5 ha pour une puissance d'environ 8 MWc. Au regard d'un site encore très « naturel » et se situant dans un secteur « à risque de conurbation » dans la Trame verte et bleue du SCoT, un avis défavorable a été rendu.
- le troisième avis concerne le projet de modification du PLU de Bulhon (Puy-de-Dôme). La commune souhaitait permettre l'installation de panneaux photovoltaïque en surimposition des toitures (en saillie) qu'interdisait le document d'urbanisme initial. Le SCoT a rendu un avis favorable avec la proposition d'ajouter des préconisations d'intégration paysagère et architecturale.

- Parallèlement, le SCoT Livradois-Forez partage régulièrement des notes d'observations sur des projets en cours ou à venir. Cela a été le cas, en 2024, pour une modification allégée du PLU de Lezoux.

4. Accompagnement des collectivités dans l'élaboration, la révision ou la modification de leurs documents d'urbanisme et de planification territoriale.

- Le SCoT Livradois-Forez fait partie des partenaires publics associés (PPA) lors de

l'élaboration et de l'évolution des projets de documents d'urbanisme et de planification territoriale, afin de mesurer leur compatibilité avec les orientations et objectifs du SCoT. Ainsi, il a participé aux réunions techniques des projets d'évolution ou d'élaboration des documents d'urbanisme des communes de La Renaudie et de Thiers et des PLUi des communautés de communes Entre Dore et Allier, Pays d'Olliegues et Vallée de l'Ance. Pour la Renaudie, un porter à connaissance a été rédigé afin de partager les orientations et les objectifs du SCoT Livradois-Forez qui s'appliquent plus spécifiquement à cette commune.

- Parallèlement, le SCoT Livradois-Forez a continué de partager l'outil web de localisation du bâti vacant. Les communes peuvent ainsi apprécier le potentiel en remobilisation du bâti vacant et réenvisager les disponibilités foncières dans leurs documents d'urbanisme.

5. Animation du SCoT Livradois-Forez

- Le Comité syndical s'est réuni à trois reprises : le 25 janvier, le 5 mars et 10 août 2024.
- La Commission de suivi du SCoT Livradois-Forez n'a été sollicitée par email pour avis une seule fois.
- Un article intitulé Paysage et énergies renouvelables : Sont-ils conciliables ? a été publié par l'Écho du Parc Livradois-Forez et par le blog du SCoT Livradois-Forez en mars 2024.

Nouvelle stratégie régionale de gestion des sites Natura 2000

- La loi du 21 février 2022 relative à la Déferenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « loi 3DS », a transféré la gestion des sites Natura 2000 de l'État aux Conseils régionaux, à partir du 1^{er} janvier 2023. En outre, un décret du 30 décembre 2022 relatif à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestres a dévolu l'autorité administrative sur ceux-ci aux présidents de régions. Dans ce nouveau cadre, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes a validé, le 29 juin 2023, sa stratégie Natura 2000. Celle-ci se décline en 5 objectifs:
 - maintenir les habitats en bon état de préservation et les effectifs des espèces protégées,
 - concilier les usages,
 - renforcer la cohérence entre les différents outils de préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel,
 - optimiser la gestion des sites Natura 2000 pour améliorer l'efficacité de l'action publique selon un schéma d'organisation optimisée,
 - sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité.
- Le Conseil régional a déployé cette nouvelle organisation en deux temps : à partir du 1^{er} janvier 2024 puis à compter du 1^{er} janvier 2025.
- Le schéma d'organisation de la mise en œuvre de Natura 2000 en Auvergne-Rhône-Alpes implique principalement le Conseil régional et les parcs naturels régionaux en tant que structures porteuses, opératrices et animatrices des sites, ainsi que les conservatoires d'espaces naturels (CEN) en appui pour l'animation et les opérations menées sur certains sites.
- Les structures porteuses des sites Natura 2000 sont chargées de la mise en œuvre des documents d'objectifs (DOCOB). Ce qui comporte :
 - les actions d'animation, de coordination, de sensibilisation et d'information qui auparavant pouvaient être confiées à des organismes partenaires ou à des prestataires,
 - les actions de gestion,
 - les suivis et les études scientifiques,
 - les travaux et aménagements visant à maintenir ou restaurer les espèces et/ou les habitats.
- Des échanges entre la Région, le Parc et les structures impliquées dans le dispositif Natura 2000 jusqu'au 31 décembre 2023, ont permis d'établir une liste de sites que pourrait porter le Parc en fonction, d'une part, de la proportion de la surface de chaque site incluse dans le périmètre du Parc et, d'autre part, de l'historique d'animation du site. Ainsi, le Parc a été désigné pour porter la mise en œuvre des DOCOB de 15 sites Natura 2000 à compter du 1^{er} janvier 2024 (voir page 11 et suivantes):
 - 8 sites qu'il portait depuis plusieurs années : monts du Forez, plaine des Varennes, rivières à Moules perlières du bassin de l'Ance du Nord et de l'Arzon, Dore et affluents, Auzelles, cavité minière de La Pause, tourbière de Vireennes et complexe minier de la vallée de la Senouire;
 - 7 sites dont la mise en œuvre était assurée par l'État et confiée à des prestataires ou à d'autres établissements publics : mont Bar, bois Noirs, puys de Pileyre et Turluron, Comté d'Auvergne et Puy Saint-Romain, vallées et piémonts du nord Forez, rivières à écrevisses à pattes blanches des vallées du Cé et de l'Auzon et rivières à Moules perlières du bassin de la Dolore.
- À partir du 1^{er} juillet 2023, l'équipe technique du Parc s'est mobilisée pour se préparer à cette nouvelle organisation, ce qui s'est traduit par les démarches suivantes :
 - participation aux réunions du Conseil régional consacrées au déploiement du nouveau dispositif;
 - échanges avec les services du Conseil régional;
 - échanges avec les acteurs du dispositif Natura 2000 intervenant en Livradois-Forez, notamment les structures porteuses et les structures animatrices impliquées jusqu'au 31 décembre 2023;
 - information des partenaires et des acteurs locaux;
 - collecte et appropriation des documents d'objectifs des 7 sites supplémentaires et des actions passées ou en cours;
 - préparation des programmes d'actions pour ces sites et demandes de subventions;

- › proposition pour la composition et l'organisation des comités de pilotage suite à la demande d'optimisation formulée par le Conseil régional;
- › estimation des moyens humains et financiers nécessaires pour le portage des sites Natura 2000 dans les années à venir;
- › réorganisation des moyens humains et techniques dédiés à Natura 2000 (recrutements, répartition des missions, logistique, encadrement...);
- › réorganisation de la gestion administrative et financière liée à la mise en place de cette nouvelle organisation;
- › recherche, en concertation avec Loire Forez Agglomération et les services de la Région, d'une solution technique et administrative pour le portage des 2 sites de la 2^e vague de déploiement du dispositif (à compter du 1^{er} janvier 2025) : parties sommitales du Forez et Hautes-chaumes et Lignon, Vizezy, Anzon et leurs affluents.

Révision de la Charte

- L'élaboration de sa Charte du Parc naturel régional Livradois-Forez 2026-2041 a été l'occasion pour le Parc, pour les collectivités locales et pour ses partenaires de tracer un itinéraire partagé et humaniste inscrit dans des limites écologiques et sociales et de fixer des objectifs et les étapes de la transition. La stratégie vise à concilier préservation et développement pour s'adapter aux effets du dérèglement climatique. Pour y parvenir, la Charte ambitionne d'associer les enjeux de bon état environnemental et de justice sociale et non de les opposer. L'objectif étant de parvenir au meilleur équilibre possible entre un plafond environnemental sobre et supportable – à ne pas dépasser davantage qu'il ne l'est déjà à l'échelle planétaire – et un plancher social en dessous duquel il est important de ne pas aller car il correspond aux besoins essentiels et à l'épanouissement de la population.
- Après deux années d'un travail collaboratif qui a mobilisé les collectivités membres du Syndicat mixte du Parc et ses partenaires techniques, le Comité syndical du Parc a, en avril 2024, arrêté, à l'unanimité, le [projet de Charte 2026-2041 du Parc Livradois-Forez](#). Dans les 2 ans suivant cette décision, le Parc devra recueillir les avis du Conseil national de protection de la nature, de la Fédération des parcs naturels régionaux de France, du préfet de Région, de l'Autorité environnementale et des commissaires qui conduiront une enquête publique en Livradois-Forez. À l'issue de cette phase, le projet de Charte sera modifié pour tenir compte de l'ensemble des avis, avant de faire l'objet d'une consultation interministérielle coordonnée par le ministère de la Transition écologique. Puis le préfet de Région remettra son avis final (qui pourra donner lieu à de nouvelles modifications du texte). Ce sera alors au tour des collectivités locales de statuer et, le cas échéant, d'approuver la Charte. La Région délibérera à son tour et se prononcera sur le périmètre classé « Parc naturel régional ». Le territoire sera alors dans l'attente du décret du Premier ministre qui le classera en Parc naturel régional pour 15 ans. Les communes du périmètre défini en amont de la révision décideront, chacune librement, de leur adhésion. Les EPCI, les départements du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire, de la Loire et de l'Allier et la Région Auvergne Rhône-Alpes devront également délibérer.
- De novembre 2024 à juin 2025, le Parc a organisé, dans les bourgs-centres du Livradois-Forez, à l'intention des élus municipaux, communautaires et départementaux, un cycle de 26 réunions de présentation du projet de Charte et d'échanges sur son contenu. Ces temps collectifs sont les derniers avant la mise en délibération de ce projet par les conseils municipaux et communautaires et les assemblées départementales. Il sera demandé aux élus locaux de se prononcer sans réserve sur le projet de Charte. En effet, cette consultation a deux particularités :
 - › à la différence de la plupart des consultations, l'absence de délibération vaut refus,
 - › la Charte sera validée par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, sous réserve que

trois conditions cumulatives soient satisfaites : les communes ayant approuvé la Charte représentent au moins les 2/3 des communes comprises dans le périmètre d'étude ; le territoire des communes ayant approuvé la Charte incluse dans le

périmètre d'étude représente au moins les 3/4 de la surface de ce périmètre ; la population des communes ayant approuvé la Charte représente au moins la moitié de la population de l'ensemble des communes comprises dans le périmètre d'étude.

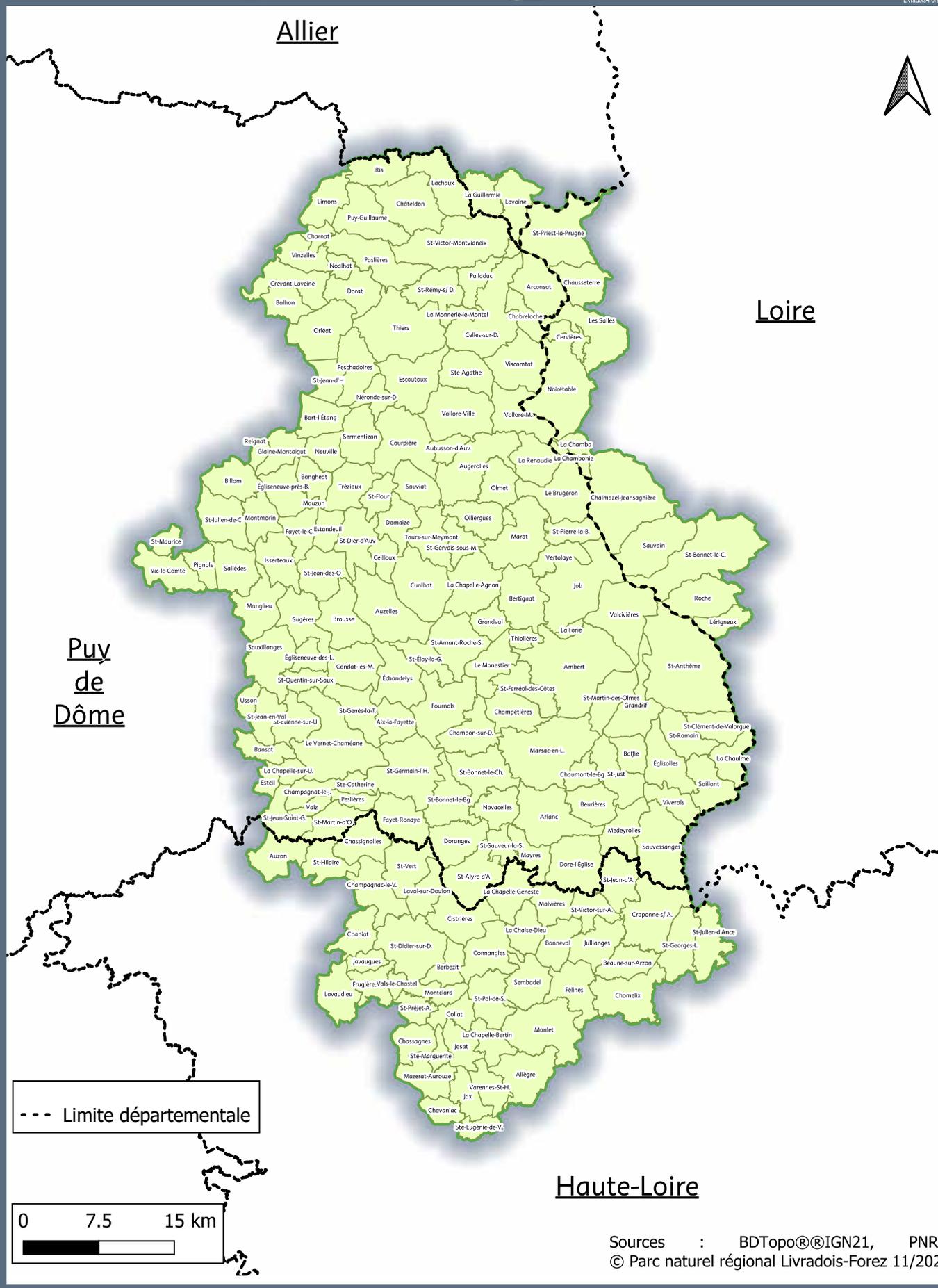
(1) 133 communes du Puy-de-Dôme, 44 communes de Haute-Loire, 12 communes de la Loire et 2 communes de l'Allier

Communication

- En mars 2024, le Parc a organisé⁽¹⁾, à Saint-Rémy-sur-Durolle, un séminaire réunissant les chargés de communication de 35 parcs naturels régionaux (sur les 58 que compte la France). Un rendez-vous annuel incontournable pour ces professionnels engagés dans la préservation des patrimoines, l'action et la mise en valeur des parcs. Le programme varié a offert des moments d'échanges et de réflexion riches :
 - une présentation de la communication du Parc Livradois Forez ;
 - la mise en récit du territoire et des transitions, par Nicolas Barennes, doctorant en philosophie à la Fabrique des Transitions ;
 - les témoignages du Parc du Vercors sur le retour du loup et celui du Parc des monts d'Ardèche sur les transitions ont illustré l'importance de la mise en récit pour la

- mobilisation autour d'événements ou de projets concernant un territoire ;
- la visite du Centre d'art contemporain Le Creux de l'Enfer (Thiers) et plusieurs interventions de responsables du Parc ont permis d'explorer de nouvelles perspectives en matière de communication et d'attractivité territoriale ;
- la découverte de la vallée des Rouets (Thiers) au clair de lune
- des ateliers pratiques sur la gestion des réseaux sociaux, les perspectives ouvertes par l'intelligence artificielle et la communication interne au sein des parcs naturels régionaux.

(1) Pour la seconde fois, ce qui est exceptionnel





Intercommunalités



- Outre les projets et des programmes sur lesquels le Parc et les EPCI collaborent régulièrement, ceux-ci ont été, en 2023, pleinement associés à l'élaboration du projet de Charte 2026-2041, dans le cadre des comités technique et de pilotage et au sein des « ateliers engagements ». Ce qui a permis d'échanger et de préciser collectivement leur engagement pour la mise en œuvre de la future Charte.
- Depuis la fusion des communautés de communes, en 2017, 11 EPCI sont membres du Syndicat mixte du Parc et sont concernés par le périmètre classé Parc, pour tout ou partie de leur territoire:
 - › Communauté de communes Entre Dore et Allier
 - › Communauté de communes Thiers Dore et Montagne
 - › Communauté d'agglomération Loire-Forez
 - › Communautés de communes Ambert Livradois Forez
 - › Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
 - › Communautés de communes des Rives du Haut-Allier
 - › Communauté de communes Brioude Sud Auvergne
 - › Communauté de communes Auzon communauté
 - › Communauté de communes Agglomération

Pays d'Issoire

- › Communauté de communes Mond'Arverne Communauté
- › Communauté de communes Billom Communauté
- Trois autres EPCI sont concernés (pour quelques communes) par le périmètre d'étude de la révision de la Charte:
 - › La Communauté de communes du Pays d'Urfé (Loire),
 - › La Communauté d'agglomération Vichy communauté (Allier),
 - › La Communauté de communes Plaine Limagne (Puy-de-Dôme).



Le Comité syndical en décembre 2024

Collège des communes

COMMUNES CLASSÉES PARC
40 représentants (dont deux à pourvoir)

PUY-DE-DÔME

Claude ARTAUD
Conseillère municipale de Saint-Romain

Éliane AUBERGER
Conseillère municipale de Dorat

Céline AUGER
Maire-adjointe de Billom

Christine BATISSON
Maire-adjointe d'Eglisolles

Bernard BERAUD
Maire-adjoint de La Chaulme

Tony BERNARD
Maire de Châteldon

Christine BOSCH
Conseillère municipale de Vinzelles

Stéphanie BURIAS
Conseillère municipale de Limons

Mathieu CAPITAINE
Maire-adjoint de St-Genès-La-Tourette

Julie CHALLET
Conseillère municipale du Vernet-Chaméane

Damien CHEVARIN
Conseiller municipal d'Isserteaux

Éric DUBOURGNOUX
Maire de Saint-Gervais-sous-Meymont

Daphné DUPREZ
Conseillère municipale de Pignols

Simon DURUPT
Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Heurs

Jean-Gabriel FAURE
Conseiller municipal de Crevant-Laveine

Michel GONIN
Maire de Néronde-sur-Dore

Guy GORBINET
Maire d'Ambert

Valérie LE POSTEC
Maire-adjointe de Saint-Jean-des-Ollières

Patricia LECLERCQ
Conseillère municipale du Monestier

Gérard LECOQ
Conseiller municipal de Marat

Dominique MAYET
Maire-adjoint de Vollore-Ville

François PELLETIER
Conseiller municipal de Montmorin

Jérôme RAYNAUD
Conseiller municipal de Marsac-en-Livradois

Stéphane RODIER
Maire de Thiers

Christiane SAMSON
Maire de Courpière

Dominique SEGUIN
Conseiller municipal de Médeyrolles

Élie TOURLONIAS
Maire-adjoint de Vertolaye

Gilles VAYSSIERE
Conseiller municipal de Sermentizon

HAUTE-LOIRE

Jean-François BLANC
Maire-adjoint de Jax

Nathalie BOUDOUL
Maire de Berbezit

Jean-Robert CHAIZE
Maire-adjoint de Malvières

Thierry d'ANDIGNE
Conseiller municipal de Javaugues

Serge GIBERT
Conseiller municipal de Chomelix

Christian NUGIER
Conseiller municipal de Saint-Préjet-Armandon

Stéphanie RIAS
Conseillère municipale de Mazerat-Aurouze

LOIRE

Agnès GRANGEVERSANNE
Conseillère municipale de La Chamba

Martine NUEL
Conseillère municipale de La Chambonie

Rémi RIZAND
Maire-adjoint de Saint-Bonnet-le-Courreau

Collège de la Région

4 représentants:
Frédéric BONNICHON
Elisabeth BRUSSAT
Renaud DAUMAS
Myriam FOUGERE

Autres formations

2 représentants:
Bernard LORTON, formation SCoT Livradois-Forez
Éric DUBOURGNOUX, formation Grand cycle de l'eau

Collège des EPCI à fiscalité propre

8 représentants (dont un à pourvoir):

Thomas BARNERIAS, Vice-président de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Vincent CHALLET, Délégué de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Issoire

Daniel FORESTIER, Président de la Communauté de communes Ambert Livradois Forez

Nathalie MARIN, Vice-présidente de la Communauté de communes Billom communauté

Philippe MEYZONET, Vice-président de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay

Corinne MONDIN, Déléguée de la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez

Martine MUNOZ, Déléguée de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne

Annick FORESTIER, Déléguée de la Communauté de communes Entre Dore et Allier

Collège des Départements

13 représentants:
10 représentants du Conseil départemental du Puy-de-Dôme,
2 du Conseil départemental de la Haute-Loire et 1 du Conseil départemental de la Loire.

PUY-DE-DÔME

Célia BERNARD
Fabien BESSEYRE
Pascale BRUN
Aude BURIAS
Cédric DAUDUIT
Antoine DESFORGES
Jocelyne GLACE-LE-GARS
Valérie PRUNIER
Michel SAUVADE
Alexandra VIRLOGEUX

HAUTE-LOIRE

Marie-Agnès PETIT et Bernard BRIGNON

LOIRE

Valéry GOUTTEFARDE

Le Bureau syndical

Le président et les vice-président(e)s

Stéphane RODIER, président

Tony BERNARD, 1^{er} vice-président délégué aux affaires juridiques et aux ressources humaines

Myriam FOUGERE, 2^e vice-présidente déléguée à l'économie et aux relations avec la Région

Pascale BRUN, 3^e vice-présidente déléguée à l'urbanisme, à l'aménagement et aux énergies

Nathalie BOUDOUL, 4^e vice-présidente déléguée à l'agriculture et à la forêt

Corinne MONDIN, 5^e vice-présidente déléguée au tourisme

Eric DUBOURGNOUX, 6^e vice-président délégué à la biodiversité, l'eau et l'éducation au territoire

Bernard LORTON, 7^e vice-président en charge du SCoT

Les autres membres du Bureau syndical

COLLÈGE DES COMMUNES

Éliane AUBERGER
Agnès GRANGEVERSANNE
Mathieu CAPITAINE
Jean-Robert CHAIZE

COLLÈGE DES EPCI À FISCALITÉ PROPRE
Vincent CHALLET

COLLÈGE DES DÉPARTEMENTS

Bernard BRIGNON
Jocelyne GLACE-LE-GARS
Valérie PRUNIER
Valéry GOUTTEFARDE

COLLÈGE DE LA RÉGION

Frédéric BONNICHON
Elisabeth BRUSSAT
Renaud DAUMAS

L'équipe technique

DIRECTEUR

Dominique VERGNAUD

Organigramme et mouvements
mis à jour au 31 décembre 2024

RÉVISION DE LA CHARTE

Claudy COMBE

Pôle biodiversité

Nadine NOGARET

responsable du pôle, protection biodiversité

Guillaume MOIRON

Natura 2000

Isabelle ROMEUF (remplacée par Clémence VILLE)

Natura 2000

Julien RODIER

Natura 2000

Coline PEIGNELIN

Natura 2000

Owen NINO

Natura 2000

Caroline CROUZÉ

PAEC (renfort)

Sibylle ROUSSE

PAEC (renfort)

Manon LAMBERT

gestion de sites naturels remarquables

Audrey JEAN

éducation à l'environnement et au développement durable

Jean-Claude CORBEL

espèces et activités de pleine nature

Catherine BREUIL

assistante de pôle

Grand cycle de l'eau du bassin versant de la Dore

Delphine GIRAULT

responsable du pôle, gestion de l'eau et des milieux aquatiques

Sylvain SAXER, Sébastien BRET, Sylvain RIGAUD

animation du contrat territorial Dore

Marc CLADIERE, Benjamin FAYE

techniciens rivières - contrat territorial Dore

Kévin COLLAY, Romain DUMEIL, Guillaume LAGOUTTE,

Mathieu SABLONNIÈRE

entretien, travaux en rivières contrat territorial Dore

Valérie PONCELAS

assistante gestion administrative du contrat territorial Dore

Pôle développement, promotion, valorisation

Étienne CLAIR

responsable du pôle, développement économique

Nelly HAZEBROUCK

création d'entreprises, accueil de nouveaux actifs

Élodie PERRET

agriculture et valorisation des produits

Morgane MALARD

forêt - filière bois

Jean-Pierre FOURNIOUX

communication, éditions

Claudy COMBE

relations avec les communes, relations avec la presse

Agnès CHASSAING

assistante de pôle

Le Parc naturel régional Livradois-Forez est géré par un syndicat mixte, établissement public qui regroupe quatre types de collectivités territoriales : les communes, les EPCI, les conseils départementaux du Puy-de-Dôme, de la Haute-Loire et de la Loire, le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

Ce syndicat est administré par un Comité syndical de 70 membres (31 femmes, 39 hommes) répartis en quatre collèges. La gestion courante est assurée par un Bureau comprenant 21 membres.

En 2023, le Comité syndical s'est réuni 5 fois et a examiné 78 dossiers ; le Bureau syndical ne s'est pas réuni.

Pôle urbanisme aménagement et énergie

Juliane COURT

responsable du pôle, architecture

Claire MALLET

urbanisme

Mathilde SIVRÉ

paysage

Claire BUTTY

habitat, centres-bourgs

Dominique GIRON

publicité, signalétique, patrimoine bâti

Émille JAILLET

énergies, mobilité

Valérie ARTHAUD

assistante de pôle

Jean REBILLARD

SCoT Livradois-Forez

Pôle administration générale et logistique

Caroline MIROWSKI

responsable du pôle, gestion administrative et financière et ressources humaines

Christine MONDIERE

budget et comptabilité

Martine CAYRE

gestion du personnel et comptabilité

Clémence ZOELLER

assistante de direction

Fany PERICHON

assistante administrative

Renaud LAIRE

géomatique et systèmes informatiques

Mélanie NOURRISSON

développement numérique

Amélie DEBIÈVRE

chargée de mission programme LEADER

Solange LHOSTAL

gestion administrative et financière du programme leader

Magali RIVIÈRE

instructrice/gestionnaire du programme LEADER (renfort)

Lucas SENARD

instructeur/gestionnaire du programme LEADER (renfort)

Stéphane DAMIEN

maintenance des bâtiments et des espaces extérieurs

Auréli GAVOT

entretien des locaux

Agnès CHASSAING

accueil et assistante de pôle

Aubéri FOURNET-FAYARD

accueil et secrétariat

Édith MONTEILLET

accueil et secrétariat (renfort)

Mouvements

ARRIVÉES

Antoine COCHARD

médiateur public RNR Malaguet (saisonnier)

Elisa OTTMANN

Natura 2000

Auréli GAVOT

agent d'entretien

DÉPARTS

Amélie DEBIÈVRE

chargée de mission programme LEADER

Fany PERICHON

assistante administrative

Antoine COCHARD

médiateur public RNR Malaguet (saisonnier)

Magali RIVIÈRE

instructrice/gestionnaire du programme LEADER (renfort)

Lucas SENARD

instructeur/gestionnaire du programme LEADER (renfort)

Caroline CROUZÉ

PAEC (renfort)

Sibylle ROUSSE

PAEC (renfort)

Agnès CHASSAING (retraite)

STAGIAIRES

Claire GOURIOU : stratégie territoriale de la gestion des milieux aquatiques et diagnostic hydromorphologique du bassin versant de la Dore

Eva ASCENSAO : stratégie territoriale de la gestion des milieux aquatiques et diagnostic hydromorphologique du bassin versant de la Dore

Coralie LAMBERT : réalisation d'un atlas cartographique web à partir du document illustré d'état des lieux du SAGE du bassin versant de la Dore

Marie SALIOU : repérage des travaux scientifiques répondant aux 5 questions du Projet Alimentaire Territorial (PAT) du Grand Clermont PNR Livradois-Forez et organisation d'un séminaire de vulgarisation scientifique sur les transitions alimentaires

Louise BRIAND : définir les usages et la contribution des résidences secondaires dans la part de logements présents sur le territoire du PnrLF

Mathis CHARRIER-DESPRES : stage professionnel

Antoine DURY : stage professionnel

Partenaires

hébergés à la Maison du Parc

— Passeurs de Mots :

Brice GRENIER,

Pauline RAYNAUD,

Lucie MEUNIER (remplacée par Johana FARGEON)

Caroline ROMAIN

— Syndicat intercommunal « Ciné Parc » :

Christophe JEANPETIT

Candice ROUSSEL

Patrice JOUVE

Clara BOUTET

Chantal PERRON

— Syndicat ferroviaire du Livradois-Forez :

Romain LAVANDIER puis Max VEGARA

Cécile FOUGEROUSE

— Éducation nationale :

Mathieu MISSONNIER

— Maison du Tourisme :

Benoît BARRÈS

Sandrine ROCHAS

Patrick GINET puis Florian DEBIÈVRE

Antoine HORTEUR

Aubéri FOURNET FAYARD

Le budget

1. Les prévisions (budget primitif, budget supplémentaire et décisions budgétaires modificatives)

Le montant total du Budget 2024 (fonctionnement et investissement) s'élève à 6 376 576,27 €. Ce montant intègre le résultat du compte financier unique 2023.

Les dépenses et recettes initialement votées le 2 avril 2024 au budget primitif (BP) ont été modifiées en cours d'exercice par deux décisions modificatives (DM) votées le 2 juillet 2024 et le 8 octobre 2024.

En intégrant les décisions modificatives en cours d'exercice, le montant budgété prévu (fonctionnement et investissement) était à hauteur de 6 680 326,27 € en recettes et en dépenses soit une hausse de 8% par rapport au budget 2024.

2. Les réalisations

Le décalage entre les dépenses réalisées et les recettes enregistrées durant l'exercice 2024 dégagent un solde excédentaire de + 272 619,55 €.

Les dépenses sont en légère hausse en raison notamment :

- poursuite des dépenses d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre d'actions structurantes : acquisition d'outils pédagogiques, développement d'outils et d'équipements spécifiques de sensibilisation, achat de matériel spécifique de terrain, poursuite des travaux d'aménagement de la maison du Parc (espaces extérieurs, rénovation énergétique, sécurisation notamment), renouvellement du Parc automobile et du matériel informatique ;
- les dépenses liées à la masse salariale et aux charges courantes sont en légères hausse en raison de la prise en compte de l'augmentation des cotisations

3. Programme d'actions

Dépenses en fonctionnement et investissement

Les dépenses du programme d'actions se répartissent de la façon suivante :

	Dépenses (€)	Recettes (€)
AXE 1 / Un « socle patrimonial » facteur d'appartenance	346 433,19	301 776,40
AXE 2 / Un « territoire de ressources » au bénéfice des habitants	346 769,51	180 336,78
AXE 3 / Des pratiques plus durables pour une « autre vie »	79 781,94	115 406,31
AXE 4 / « Citoyen d'ici et du monde » : l'homme au cœur du projet	124 047,28	191 230,12
TOTAL ACTIONS	897 031,92	788 749,61

et des effets du glissement vieillesse technicité (GVT) et de la hausse de la dotation aux amortissements.

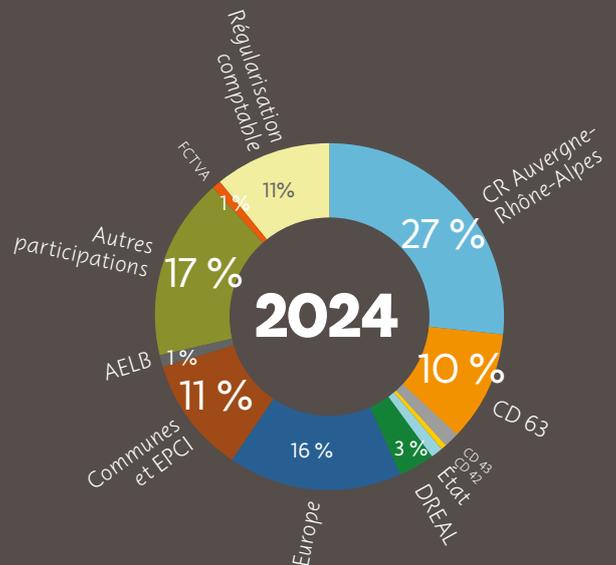
- Les dépenses du programme d'actions sont en légère hausse.

Les recettes sont en hausse en raison notamment :

- encaissement de subventions attendues dans le cadre de l'équipement et des travaux d'aménagement de la maison du Parc, de l'acquisition de matériel pédagogique et de la maintenance de randonnée ;
- encaissement de subventions diverses liées au fonctionnement de la structure : contrat apprentissage, animation LEADER et Natura 2000, remboursement assurances, quote-part liée à l'amortissement des subventions notamment ;
- poursuite de l'augmentation de la dotation aux amortissements et du FCTVA ;

Répartition des recettes sur les trois dernières années

	réalisé 2022	réalisé 2023	réalisé 2024
CR Auvergne-Rhône-Alpes	1 332 380,49	1 341 933,85	1 312 760,80
CD 63	433 303,50	500 339,00	509 677,79
CD 43	59 321,00	65 821,00	63 289,11
CD 42	20 691,45	20 691,45	20 691,45
État	100 000,00	130 000,00	66 211,85
DREAL	165 516,38	36 600,00	150 000,00
Europe	440 541,51	265 024,61	791 393,29
Communes et EPCI	359 733,05	508 010,91	528 536,05
Agence de l'Eau Loire Bretagne	51 820,30	197 794,87	56 526,06
Autres participations	887 058,21	804 858,16	828 538,23
FCTVA	51 905,42	39 795,85	50 076,06
Régularisation comptable	211 293,28	266 043,19	520 288,42
TOTAL	4 113 564,59	4 176 912,89	4 897 989,11



Pourcentages arrondis

En complément du budget principal relatif à la mise en œuvre de la charte du Parc, le syndicat mixte gère également deux budgets autonomes en lien avec la compétence grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore et la compétence SCoT Livradois-Forez.

En dépenses, le montant réalisé de l'exercice 2024 est de 4 625 369,56 € (4 183 235,01 € en fonctionnement et 442 134,55 € en investissement) et 49 646,52 € restant à réaliser en 2024 en investissement.

En recettes, le montant réalisé de l'exercice 2024 de 4 897 989,11 € (4 293 783,45 € en fonctionnement et 604 205,66 € en investissement) ; 42 000 € restant à réaliser en investissement.

1 315 mandats pour régler les factures et 576 titres de recettes ont été émis.

4. Le fonctionnement de la structure Parc

Les dépenses de fonctionnement réalisées pour la structure « syndicat mixte » sont de 3 091 756,91 € en 2024 contre 3 059 224,75 € en 2023 soit une hausse de + 1 %.

Les dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

Les dépenses liées à la masse salariale représentent 78% de ces dépenses de structure soit un montant de 2 408 364,83 € en 2024 (contre 2 335 539,65 € en 2023) dont 1 943 694,06 € pour le personnel dédié à la Charte du Parc et au programme LEADER et 464 670,77 € pour les compétences à la carte : SCoT et Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore.

En 2024, l'effectif du syndicat mixte comprenait 51 agents dont une grande partie de titulaires (30 agents) et se répartissait selon les missions, objets et compétences du syndicat :

- 32 emplois pour la mise œuvre de la Charte et le programme LEADER ;
- 1 emploi pour la compétence « SCoT » (Schéma de Cohérence Territoriale Livradois-Forez) ;
- 10 emplois pour la compétence « Grand cycle de l'eau sur le bassin versant de la Dore » ;

- 7 emplois liés à des actions inscrites dans le budget du « programme d'actions » ;
- 1 emploi en contrat « parcours emploi et compétences ».

Les dépenses liées aux charges courantes représentent 22% des dépenses de structure soit un montant de 682 392,08 € en 2024 (contre 723 685,10 € en 2023). Le syndicat mixte du Parc s'efforce de limiter ces dépenses en procédant régulièrement au renouvellement des différents contrats (maintenance, assurance, téléphonie, internet...).

Les dépenses d'investissement réalisées pour la structure représentent 117 292,31 € (contre 143 149,05 € en 2023) et ont financé :

- | | |
|--|-------------|
| • Fournitures de bureau et mobilier | 4 361,89 € |
| • Matériel informatique | 68 819,90 € |
| • Petit matériel d'entretien et d'équipement du bâtiment | 8 807,06 € |
| • Entretien du bâtiment | 9 170,46 € |
| • Achat de véhicules | 26 133,00 € |

Les dépenses de fonctionnement liées aux opérations d'ordre sur l'ensemble du budget (structure et programme d'actions) correspondent à la dotation aux amortissements réalisées en 2024 s'élève à un montant de 252 756,27 € contre 214 031,38 € en 2023.

1 315 mandats pour régler les factures et 576 titres de recettes ont été émis.

Grenouille verte © Mathieu AUSANNEAU

